



Annexe I

Inventaire descriptif de ressources documentaires mobilisables pour la constitution du dossier documentaire

V03 - Décembre 2016

Inventaire réalisé par le Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'Université de Liège dans le cadre des conventions d'intérêt général entre la DG03-DPS et le CHST-ULg.

Préambule

Ce document est un inventaire descriptif proposant à l'expert en charge de l'étude historique une série de ressources à mobiliser au moment de la constitution de son dossier documentaire.

La première version de cet inventaire a été réalisée par le Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'Université de Liège entre septembre 2010 et juin 2011 dans le cadre de conventions d'intérêt général avec la DG03-DPS. Pour sa réalisation, le CHST a contacté un grand nombre d'acteurs institutionnels et privés et de gestionnaires de ressources.

Une première mise à jour de cette première version s'est opérée en 2014. Elle vise premièrement à valider la liste des personnes de contacts qu'il convient de solliciter pour avoir accès aux ressources documentaires recensées dans ce document. Deuxièmement, elle insiste sur les données essentielles à communiquer aux personnes de contact afin de rendre possible les recherches et ainsi d'obtenir la possibilité de consulter chacune des "sources principales".

Une seconde mise à jour a été réalisée en octobre-novembre 2016. Elle apporte des précisions à propos des conditions de disponibilité et d'accessibilité de certaines ressources documentaires.

La liste des ressources proposées ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité. La sélection des ressources est explicitée dans l'introduction.

Sommaire

PRÉ	EAMBULE	2
SON	MAIRE	3
INT	RODUCTION	5
PRÉAMBULE		
MO]	BILISABLES	7
0. D	OCUMENTATION DU PROPRIÉTAIRE / EXPLOITANT	8
I. A	RCHIVES	10
	I.1 AUTORISATIONS	11
	I.1.b. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement (Général
	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	
	*	
II.		
	II 1 I ITTÉDATURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	117
	The state of the s	
	•	
	9	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	II.2. ETUDES EXISTANTES	120
III. I	DOCUMENTATION PATRIMONIALE	121
	III.1. ATLAS CADASTRAL D'AVANZO (1861)	122
	III.3.b. Plans primitifs et supplétifs	131
	III.3.c. Matrice cadastrale	134
	III.3.d. Tableaux descriptifs des bâtiments exceptionnels et industriels	126
	(n°223D)III.3.e. Documents de la Conservation des Hypothèques	
	111.5.e. Documents ae ta Consei vation aes Hypotheques	144

AER	IENNES	146
	IV.1. DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES	147
	IV.1.a. Carte de Ferraris	
	IV.1.b. Carte de Vandermaelen	
	IV.1.c. Carte du Dépôt de la Guerre et de la Topographie	151
	IV.1.d. Carte topographique de la Belgique (ICM)	
	IV.1.e. Carte topographique de la Belgique (IGM)	
	IV.1.f. Carte topographique de la Belgique (IGN)	157
	IV.2. PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES	159
	IV.3. AUTRES COLLECTIONS DE CARTES ET PLANS	161
V.D(OCUMENTS ICONOGRAPHIQUES	162
	V.1. CARTES POSTALES ANCIENNES	162
	V.2. PHOTOGRAPHIES	162
	V.3. REPRÉSENTATIONS ARTISTIQUES	
VI.	SUPPORTS MEDIATIQUES	163
	VI.1. Presse	163
	VI.2. FILMS INDUSTRIELS	163
	VI.3. ARCHIVES SONORES	163
	VI.4. INTERNET	
VII.	TEMOIGNAGES ORAUX	164
	VII.1. ANCIENS EMPLOYÉS AYANT CONNU LE SITE EN ACTIVITÉ	164
	VII.2. VOISINAGE	164
	VII.3. ÉRUDITS LOCAUX (CERCLES ET ASSOCIATIONS D'HISTOIRE LO	CALE) 164

Introduction

Cet inventaire liste, décrit et classe un ensemble non exhaustif de ressources documentaires qui ont été sélectionnées sur base de trois critères :

- (1) la **pertinence** : l'information apportée par la ressource permet de répondre aux objectifs de l'étude historique ;
- (2) la <u>disponibilité</u> : la ressource documentaire est identifiable et localisable grâce à des inventaires ou, à défaut, grâce à un système rationnel de classement ;
- (3) l'accessibilité : la ressource est consultable par l'expert en charge de l'étude (accès direct à l'information ou sous réserve d'autorisation).

La plupart des sources listées dans l'inventaire présentent ces trois qualités.

Certaines sources peuvent être accessibles mais non disponibles en raison, par exemple, de l'absence de classement rendant la recherche impossible ou extrêmement fastidieuse. De plus, la disponibilité d'une source n'a pas de caractère permanent car les fonds documentaires peuvent faire l'objet de déménagements, reclassements, traitements spécifiques, destructions, etc. À l'inverse, certaines sources disponibles peuvent s'avérer inaccessibles aux experts faute d'autorisation ou en raison de contraintes légales.

Plusieurs fonds n'ont pas été pris en compte car ils ne répondaient pas suffisamment à l'un de ces trois critères. Par ailleurs, étant donné l'évolution constante en Wallonie du paysage des archives, il faut insister sur la nécessité d'opérer des mises à jour régulières de cet inventaire.

Cet inventaire est **descriptif** car il présente les divers types de sources, selon un classement par catégories, en évoquant leurs propriétés et contenu.

Il est également **critique** car il insiste sur les possibilités d'exploitation des sources listées.

Il est enfin **pratique** car il explique les modalités de consultation des documents pour chacune des sources. La présente version explicite les informations à communiquer pour la consultation des sources.

Pour chaque ressource documentaire, les éléments suivants apparaissent dans la fiche de synthèse qui leur est réservée :

- contenu informatif: informations proposées par la source au regard de l'objectif poursuivi.
- *période couverte* : chronologie à propos de laquelle la source éclaire.

• indices de qualité :

- (1) de localisation : réfère à la précision de localisation d'un site qu'offre la source. Cet indice varie entre 1 et 5 ; 1 signifiant que la position de l'activité ne peut être déterminée ; 5 signifiant que l'emprise de l'activité peut être délimitée avec précision et certitude ;
- (2) d'identification des activités : réfère à la précision qu'apporte la source en matière d'identification des activités et sous-activités menées sur un terrain. Cet indice varie également de 1 à 5 ; 1 signifiant que la nature des activités

est inconnue; 5 signifiant que la nature des activités et sous-activités éventuelles peut être précisément établie.

- contact: identification des gestionnaires de sources.
- disponibilité et accessibilité: les éventuels inventaires de fonds sont ici mentionnés ainsi que les modalités de consultation.
- modalités de demande de consultation : identification des informations à communiquer aux gestionnaires de sources pour l'identification et la consultation du document.

Tableau 1. Tableau des ressources documentaires mobilisables

CATEGORIES	SOURCES
Documentation du propriétaire / exploitant	Diverses
I. Archives	 Autorisations Archives SNCB Fonds des Dommages de Guerre Archives d'entreprises Archives communales Autres archives d'administration
II. Imprimés	 Littérature scientifique et technique Études antérieures
III. Documentation patrimoniale	 Atlas cadastral d'Avanzo (1861) Atlas cadastral de Popp Archives SPF Finances – AGDP
IV. Documents cartographiques et photographies aériennes	 Cartes topographiques Photographies aériennes Autres collections de cartes et plans
V. Documents iconographiques	 Cartes postales anciennes Photographies Représentations artistiques
VI. Supports médiatiques	 Presse Films industriels Archives sonores Internet
VII. Témoignages oraux	 Témoins et acteurs des activités industrielles Voisinage Erudits locaux
VIII. Observations de visu et témoignages matériels (terrain)	

0. DOCUMENTATION DU PROPRIÉTAIRE / EXPLOITANT





Documentation du propriétaire / exploitant

CATEGORIE	0. DOCUMENTATION DU PROPRIÉTAIRE / EXPLOITANT
CATEGORIE	0. DOCUMENTATION DU PROPRIETAIRE / EXPLOITANT

La documentation fournie par l'exploitant ou le propriétaire mérite une attention particulière car dans certains cas elle peut s'avérer très abondante. Il s'agit même de la source documentaire à investiguer prioritairement.

Le propriétaire / exploitant d'un terrain est susceptible de fournir un ensemble de documents pertinents sur l'histoire d'un terrain, notamment :

- actes notariés,
- permis de bâtir,
- autorisations d'exploiter,
- études antérieures (de sol, urbanistique, etc.),
- plans divers (plan de bornage, relevé topographique, plan de l'établissement, etc.),
- photographies récentes ou anciennes,
- archives d'entreprise,
- etc.

Il revient à l'expert de réaliser une analyse approfondie de cette documentation afin de s'assurer de sa pertinence au vu de la recherche et de son caractère complet (continuité chronologique et spatiale, contenu et qualité des études antérieures, etc.).

Dans certains cas, il peut arriver que ces documents permettent à l'expert de constituer le dossier documentaire dont il a besoin pour répondre aux objectifs de l'étude. L'expert est dans ce cas dispensé de la recherche de ces documents parmi les autres sources proposées.

I. ARCHIVES

- 1. Autorisations
- 2. Archives SNCB
- 3. Fonds des Dommages de Guerre
- 4. Archives d'entreprises
- 5. Archives communales
- 6. Autres archives d'administration





Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810 – 1947) - Province de Liège (excepté Cantons de l'Est)

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1 AUTORISATIONS I.1.a. Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810 – 1947)
CONTENU INFORMATIF	Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan des installations (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	1810-1948 : Archives de l'État (AEL)
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	AEL Archives de l'État – Dépôt de Liège Anne JACQUEMIN, Chef de service Rue du Chéra, 79 4000 Liège 04/252.03.93 Anne.Jacquemin@arch.be http://www.arch.be/ CHST-ULg Place Delcour, 17 4020 Liège 04/366.94.79 chst@ulg.ac.be http://web.philo.ulg.ac.be/chst/

AEL: les dossiers EID sont inventoriés pour la période de 1815 à 1908. Cet inventaire papier est disponible en consultation sur place ou à l'achat. Les recherches se font par : année, nom du promoteur, secteur d'activité, localité.

PIEYNS-RIGO (P.), Inventaire des autorisations d'établissements insalubres et dangereux établis dans la province de Liège (1815-1908), 2 tomes, Bruxelles, 1985.

Rem. : des inventaires d'autorisations concernant les sites industriels soumis à la législation minière sont également disponibles :

HANSOTTE (Georges), Archives de la Province de Liège: maintenues et permissions d'usines, Bruxelles, 1967.

HANSOTTE (Georges), Inventaire des archives de la province de Liège : I. Mines, minières, carrières : instruction des demandes en concession ou permission ; surveillance et police des exploitations II. Surveillance des usines établies sur les cours d'eau, Bruxelles, 1978.

CHST-ULg: pour la période allant du 1er janvier 1919 au 31 décembre 1934¹, un inventaire des dossiers d'autorisations délivrés sous la législation EID a été réalisé par le CHST-ULg dans le cadre d'une convention avec la DG03. Pour l'identification d'autorisations datant de cette période, les experts sont invités à contacter le CHST puis les Archives de l'État - source authentique de l'information - où s'effectue la consultation des documents.

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :

AEL:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
- (ancienne) commune concernée
- date (supposée) de l'autorisation.

CHST-ULg:

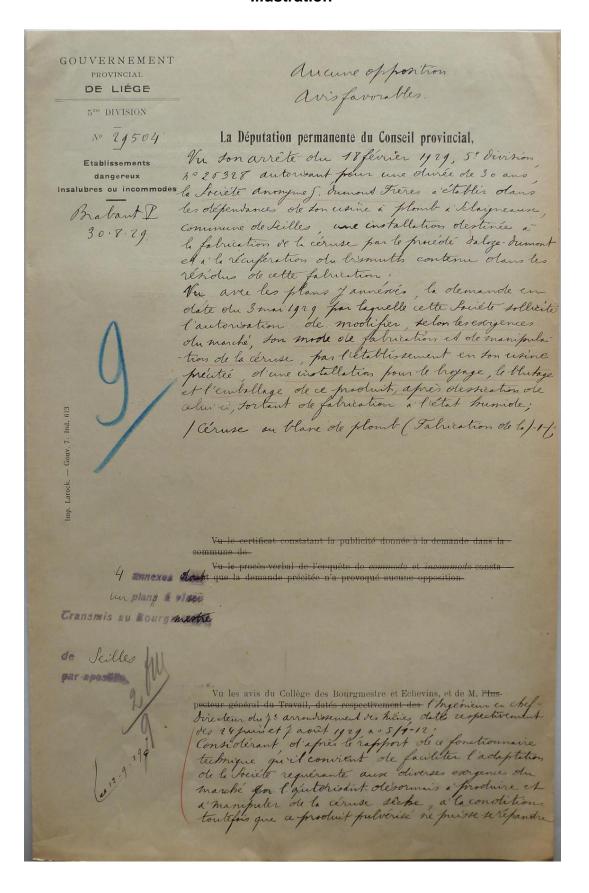
- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),

- date (supposée) de l'autorisation,
- adresse et/ou références cadastrales.

-

¹ La réalisation de cet inventaire est actuellement en stand-by. Il devrait à terme couvrir la période 1919-1939. Il recense aujourd'hui, pour la période 1919-1934, 8954 dossiers d'autorisations.

Illustration



Art. 3. — L'établissement qui fait l'objet du présent arrêté... pourra être mis en activité sans que le fonctionnaire chargé de la surveillance ait dressé le procès-verbal prévu au 1^{er} alinéa de l'article 12 de l'arrêté royal susvisé du 15 mai 1923.

Art. 4. — L'impétrantℓ sera tenu⊄de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la salubrité intérieure des ateliers, magasin, etc., et pour garantir les ouvriers qui y sont occupés contre les accidents du travail.

A cet effet, et pour autant qu'il n'y est pas dérogé par les présentes, alle observera les mesures prescrites par les arrêtés royaux du 30 mars 1905 et du 17 janvier 1921, en vue de protéger la santé et la sécurité des ouvriers dans les entreprises industrielles et commerciales assujetties à la loi du 24 décembre 1903 et de leur assurer les premiers soins médicaux.

Art. 5. — L'impétrantese conformera, au surplus, aux lois et règlements en vigueur ou à intervenir sur la matière, ainsi qu'aux dispositions et aux mesures de précaution qui pourraient lui être ultérieurement prescrites par l'autorité.

tet sera tenu de laisser visiter l'établissement par les fonctionnaires et agents appelés à le surveiller et par toute autre personne que l'Administration désignerait à cette fin.

Expestera responsable envers les tiers des dommages auxquels l'exploitation de cet établissement pourrait donner lieu, la présente autorisation ne préjudiciant en rien aux droits qu'ont les voisins d'intenter, s'il y a lieu, au propriétaire de l'établissement, une action en dommages et intérêts, en vertu des articles 1382 et 1383 du Code Civil.

Art. 6. — La présente autorisation est accordée four un 18 février 1959.

A la demande de l'exploitant, elle pourra être continuée, s'il y a lieu, après un nouvel examen.

Elle cessera ses effets si l'établissement n'est pas mis en activité dans le délai de 2 ans à partir de la date du présent arrêté.

Toute contravention à cette ordonnance sera poursuivie conformément à la loi du 5 mai 1888, relative à l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, sans préjudice des poursuites à exercer en vertu du Code pénal, s'il y a lieu, et l'autorisation pourra être suspendue ou révoquée.

Art. 7. — Conformément à l'article 15 de l'arrêté royal du 15 mai 1923, un avis faisant connaître la présente décision sera affiché dans l'Acommune d'é Leille , le 1927 , avec information aux intéressés qu'ils peuvent :

 prendre connaissance de l'arrêté dans les bureaux de l'administration communale;

2) interjeter appel auprès du Roi, par lettre recommandée expédiée dans le délai de 10 jours francs à partir de la date de l'affichage.

Art. 8. — Expédition du présent arrêté sera adressée au Bourgmestre de Jelle chargé d'en surveiller l'exécution, d'en délivrer une copie sur timbre à l'impétrank pour lui servir de titre et d'en remettre une copie pour affichage au Bourgmestre de

Semblable expédition sera adressée à M. Hinspecteur général du Travail, à Liége. I Ingenieur en chef directeur du Jearontosement des huirs à Luige. (en double)

A Liége, en séance, le Jeftenhage 9

PERMANENTE DE LA DÉTRICATION IL. PIRARD, Gouverneur-Président; MM. DEBARST, CHÉVREMONT, HOUGE, WATHOUL, membres et Omer

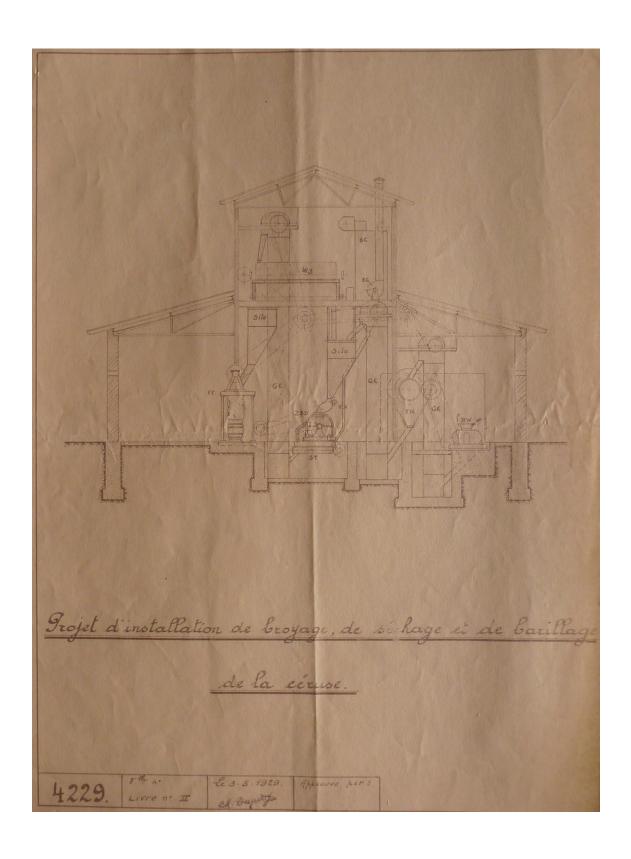
M. PIRART MAIS AUGUST. CHÉVREMONT, HOUGE, WATHOUL, membres et Omer

M. PIRART MAIS AUGUST.

Le Greffier provincial,

M. CHEVREMINI MERARD

M. HOUGE M. WATHOUL







Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810-1947) – Province de Luxembourg

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1 AUTORISATIONS I.1.a. Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810 – 1947)
CONTENUINFORMATIF	Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	1815-1948 : Archives de l'État
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	AEA: Archives de l'État – Dépôt d'Arlon Michel TRIGALET, Directeur Parc des Expositions, 9 6700 Arlon 063/22.06.13 Michel.Trigalet@arch.be http://www.arch.be/ CHST-ULg: Place Delcour, 17 4020 Liège 04/366.94.79 chst@ulg.ac.be http://web.philo.ulg.ac.be/chst/

AEA : Les dossiers sont inventoriés pour la période de 1830 à 1993. Cet inventaire papier est disponible en consultation sur place. Les recherches se font par : localité, date, période de l'activité.

G.P.: établissements insalubres et dangereux, 2009.

Autres-inventaires:

BOURGUIGNON (Marcel), Administration du Grand-Duché de Luxembourg (1814-1830): octrois en concession et police des usines et ateliers établis sur les cours d'eau: inventaire, Bruxelles, 1989.

BOURGUIGNON (Marcel), Inventaire des dossiers concernant les usines et ateliers déposés par l'Administration provinciale du Luxembourg (1831-1954), Bruxelles, 1964.

DENONCIN (Magali), PIRLOT (Vincent), Inventaire des archives de l'administration provinciale du Luxembourg : Série des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : mines, minières et carrières (1817) 1830-1990, Bruxelles, 2007.

CHST-ULg: pour la période allant de 1830 à 1994², un inventaire des dossiers d'autorisations conservés aux AEA est en cours de réalisation par le CHST-ULg dans la cadre d'une convention avec la DG03. Cet outil pratique est destiné à terme à se substituer aux inventaires existants, cités ci-dessus.

Pour l'identification d'autorisations datant de cette période, les experts sont invités à contacter le CHST puis les Archives de l'État - source authentique de l'information - où s'effectue la consultation des documents.

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :

AEL:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et/ou raison sociale),
- (ancienne) commune concernée,
- date (supposée) de l'autorisation.

CHST-ULq:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale)
- date (supposée) de l'autorisation
- adresse et/ou références cadastrales.

_

² La réalisation de cet inventaire est actuellement en stand-by. Il devrait à terme couvrir la période 1830-1994. Il recense aujourd'hui 10009 dossiers représentant environ les deux tiers du fonds d'archives.





Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810-1947) – Province de Namur

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1 AUTORISATIONS I.1.a. Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810 – 1947)
CONTENU	Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	1820-1943 : Archives de l'État à Namur
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	AEN: Archives de l'État – Dépôt de Namur Emmanuel BODART, Directeur Rue d'Arquet, 45 5000 Namur 081/22.34.98 Emmanuel.Bodart@arch.be http://www.arch.be/ CHST-ULg: Place Delcour, 17 4020 Liège 04/366.94.79 chst@ulg.ac.be http://web.philo.ulg.ac.be/chst/

AEN : Les dossiers sont inventoriés pour la période de 1820 à 1943. Cet inventaire papier est disponible en consultation sur place. Les recherches se font par : secteur d'activité, localité, date.

LAMBERT (Jacques), Archives de l'Administration provinciale de Namur : répertoire sommaire des dossiers relatifs aux industries et aux commerces 1820-1943, non publié, 1996.

CHST-ULg: pour la période allant de 1820 à 1943³, un inventaire des dossiers relatifs aux secteurs d'activité repris ci-dessous a été réalisé par le CHST-ULg dans la cadre d'une convention avec la DG03. Cet outil pratique peut se substituer à l'inventaire existant, cité ci-dessus.

Pour l'identification d'autorisations datant de cette période et concernant ces secteurs d'activités, les experts sont invités à contacter le CHST puis les Archives de l'État - source authentique de l'information - où s'effectue la consultation des documents

Secteurs d'activités concernés par l'inventaire du CHST :

- Source d'énergie : vapeur machines fixes et machines mobiles
- Source d'énergie : locomotives et chemins de fer
- Source d'énergie : gaz
 - o production,
 - o éclairage,
 - moteurs
- Source d'énergie : moteurs à combustion interne
- Source d'énergie : électricité
 - o production et transformation,
 - o distribution, consommation
- Métallurgie :
 - o forges et fonderies,
 - ateliers de construction mécanique et métallique, d'émaillage, galvanisation,
 - garages pour camions, voitures, motos et cycles
- Bâtiments et travail de la terre cuite :
 - o fours à briques,
 - fours à chaux,
 - o broyeurs à mortier,
 - o fours à tuiles, à tuyaux, à carreaux,
 - o fours à produits réfractaires, à dolomie, à plâtre,
 - o fours à porcelaines, à poteries,
 - o fours à pipes
- Chimie:
 - o chimie industrielle,
 - chimie des déchets organiques :
 - clos d'équarrissage,
 - dépôts d'os et de peaux,
 - engrais, colle, noir de fumée,
 - savonneries,
 - fonderies de suif, fabricants de chandelles,
 - o poudreries et industrie allumettière,
 - o industries chimiques diverses
- Textile:

o linières et filatures,

- ateliers de confection, de dégraissage, blanchisseries, lavoirs, teintureries, fabriques de couleurs et d'amidon,
- Industries et commerces divers :
 - o loisirs : salles de spectacles, de danses, stands de tir,
 - papeteries, imprimeries, ateliers de reliure, de cartonnage, fabriques de pâte à polycopier,

³ L'inventaire du CHST-ULg a été finalisé et validé en 2013. Il recense 2969 dossiers d'autorisations octroyées entre 1813 et 1939 dans le cadre de la législation EID.

- o tanneries.
- o travail du verre (verreries, glaceries, miroiteries),
- menuiseries et travail du bois (charrons, fabriques de crayon, tonneliers, saboteries industrielles, ...),
- o manufactures de tabacs,
- o lavoirs à sable, à coton, à silex,
- commerces divers
- Dépôts :
 - lubrifiants et carburants liquides (essence, mazout, naphte, pétrole),
 - o immondices,
 - o explosifs:
 - dans les carrières,
 - dans les charbonnages et minières,
 - o débitants de poudre, fabricants de cartouches ou activités indéterminées liées aux débits de poudre

Pour les **autres secteurs**, l'inventaire de Jacques Lambert (cf. ci-dessus) est à utiliser :

- Source d'énergie : eau
- Source d'énergie : vent et cheval
- Four à coke (1 dossier à Dinant)
- Industries agro-alimentaires
 - o abattoirs publics et privés,
 - boucheries et charcuteries,
 - o boulangeries et fours à pain,
 - o brasseries,
 - o distilleries,
 - industries agro-alimentaires diverses (crèmeries, confitureries, conserves de fruits et légumes, glaces, laiteries, pâtes alimentaires, poissonneries, siroperies, sucreries, torréfaction de café, vinaigreries, fabriques de sel, de chicorée)
- Dépôts :
 - agricoles (chenils, écuries, étables, engrais, foin, paille, porcheries, pulpes de betteraves, ruchers),
 - o chiffons,
 - o matériaux de construction, combustibles solides,
 - explosifs:
 - sur les chantiers de travaux publics et privés (creusement de puits et de galeries d'adduction d'eau, ouvertures de lignes de chemin de fer, ouvertures de routes)
 - o transports d'explosifs et de poudre
- Affaires générales

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :

AEN:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
- (ancienne) commune concernée,
- date (supposée) de l'autorisation.

CHST-ULg:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale).
- date (supposée) de l'autorisation.
- adresse et références cadastrales.





Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810-1947) - Province de Hainaut

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1 AUTORISATIONS I.1.a. Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810 – 1947)
CONTENU INFORMATIF	Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	Vers 1800 à 1830 : Archives de l'État à Mons. De 1830 à 1930 : Archives de l'État à Mons : uniquement quelques dossiers dans les archives des communes. Les fonds de la Députation permanente de la Province ont été détruits. 1930-1948 : SPW, Département des Permis et Autorisations, Direction de Mons (quelques dossiers)
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	AEM: Archives de l'État Dépôt de Mons Laurent HONNORE, Directeur Avenue des Bassins, 66 7000 Mons 065/40.04.60 Laurent.Honnore@arch.be http://www.arch.be/ DPA Mons Bernard BEQUET, Directeur Place du Béguinage, 16 7000 Mons 065/32.82.01

AEM: les autorisations concédées entre 1800 et 1830 sont inventoriées. Ces inventaires sont disponibles en consultation sur place ou à l'achat. Les recherches se font par noms de lieux et de personnes.

NIEBES (Pierre-Jean), *Inventaire des archives de la préfecture du département de Jemappes 1800-1814*, Bruxelles, 2008.

NIEBES (Pierre-Jean), Inventaires des archives de l'Intendance du département de Jemappes 1814-1815 et du gouvernement de la province de Hainaut durant la période hollandaise 1815-1830, Bruxelles, 2008.

Pour la période 1830-1930 : il n'existe plus aucun fonds de la Députation permanente ; les archives communales dans les communes ou déposées aux Archives de l'État à Mons peuvent contenir quelques dossiers ; les recherches se font via les inventaires des archives communales.

Archives communales. Inventaires, t. 1, fasc. 1, Bruxelles, 1959. Archives communales. Inventaires, t. 1, fasc. 2, Bruxelles, 1962.

Archives communales. Inventaires, t. 2, Bruxelles, 1972. Archives communales. Inventaires, t. 3, Bruxelles, 1978.

DPA Mons : les dossiers sont inventoriés. Cet inventaire est à usage interne. Les recherches se font par : année, localité, nom d'entreprise, période d'activité.

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :

AEM et DPA Mons:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
- (ancienne) commune concernée,
- date (supposée) de l'autorisation.





Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810-1947) – Province de Brabant wallon

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1 AUTORISATIONS I.1.a. Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810 – 1947)
CONTENU INFORMATIF	Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	1819-1948 : Archives de l'État
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	AEB: Archives de l'État – Dépôt de Bruxelles (Anderlecht) Harald Deceulaer, chef de service Quai Demets, 7 1070 Anderlecht 02/524.61.15 Harald.Deceulaer@arch.be http://www.arch.be/ CHST-ULg: Place Delcour, 17 4020 Liège 04/366.94.79 chst@ulg.ac.be http://web.philo.ulg.ac.be/chst/

Les dossiers sont inventoriés pour la période de 1819 à 1954 (1965). Cet inventaire papier est disponible en consultation sur place ou à l'achat. Les recherches se font par : localité, secteur d'activité, nom d'entreprise, date, période d'activité.

MARÉCHAL (G.), Provinciebestuur Brabant. Griffie (1827-1965). Gouvernement provincial du Brabant. Greffe (1827-1965), 2001, (T65), p. 15-23.

POLART (M.-T.), Provinciaal Bestuur Brabant. Gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen, 1819-1954. Gouvernement provincial du Brabant. Établissements dangereux, insalubres ou incommodes, 1819-1954, 2001, (T 17).

Provinciaal bestuur Brabant. Reeks C. Gouvernement provincial du Brabant. Série C, 2001, (T 40).

TIHON C., Provinciaal bestuur Brabant. Archief neergelegd in 1921-1923. Gouvernement provincial du Brabant. Archives déposées en 1921-1923. "Tihon 2", 2001, (T48), notamment les numéros 633-651, 655-657.

CHST-ULg: pour la période allant de de 1819 à 1931⁴, un inventaire de l'ensemble des dossiers d'autorisations conservés aux AEB a été réalisé par le CHST-ULg dans la cadre d'une convention avec la DG03. Cet outil pratique peut se substituer aux inventaires existants, cités ci-dessus.

Pour l'identification d'autorisations datant de cette période, les experts sont invités à contacter le CHST puis les Archives de l'État - source authentique de l'information - où s'effectue la consultation des documents.

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :

AEB:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
- (ancienne) commune concernée,
- date (supposée) de l'autorisation.

CHST-ULg:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),

- date (supposée) de l'autorisation,
- adresse et/ou références cadastrales.

_

⁴ L'inventaire du CHST-ULg a été finalisé et validé en 2013. Il recense 416 dossiers d'autorisations octroyées entre 1846 et 1941 dans le cadre de la législation EID.





Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810-1947) – Cantons de l'Est

CATEGORIE	I I. ARCHIVES I.1 AUTORISATIONS I.1.a. Autorisations d'établissements insalubres et dangereux (1810 – 1947)
CONTENU	Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	1815-1945 : Archives de l'État
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	SAE: Archives de l'État – Dépôt d'Eupen (Staatarchiv in Eupen – SAE) Els Herrebout, chef de service Kaperberg, 2-4 4700 Eupen 087/55.43.77 Els.Herrebout@arch.be http://www.arch.be/ AEL Archives de l'État – Dépôt de Liège Anne JACQUEMIN, Chef de service Rue du Chéra, 79 4000 Liège 04/252.03.93 Anne.Jacquemin@arch.be http://www.arch.be/ CHST-ULg: Place Delcour, 17 4020 Liège 04/366.94.79 chst@ulg.ac.be http://web.philo.ulg.ac.be/chst/

SAE: Les dossiers des fonds communaux (1815 à 1945) et les dossiers des fonds des deux cercles prussiens (1815-1920, 1940-1944) sont inventoriés. Une partie de l'inventaire est consultable via le site http://www.arch.be/. Les recherches se font par : localité, secteur d'activité, nom d'entreprise, date, période d'activité.

AEL : Un fonds complémentaire d'autorisation concernant les communes des Cantons de l'Est est également conservé aux Archives de l'État à Liège. Il couvre la période de 1920 à 1930.

CHST-ULg: pour la période allant de 1920 à 1930⁵, un inventaire de l'ensemble des dossiers d'autorisations conservés aux AEL a été réalisé par le CHST-ULg dans la cadre d'une convention avec la DG03.

Pour l'identification d'autorisations datant de cette période, les experts sont invités à contacter le CHST puis les Archives de l'État - source authentique de l'information - où s'effectue la consultation des documents.

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :

SAE et AEL:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
- (ancienne) commune concernée,
- date (supposée) de l'autorisation.

CHST-ULg:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),

- date (supposée) de l'autorisation,
- adresse et/ou références cadastrales.

_

⁵ L'inventaire du CHST-ULg a été finalisé et validé en 2013. Il recense 302 dossiers d'autorisations octroyées entre 1920 et 1930 dans le cadre de la législation EID.





Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général pour la Protection du Travail (1947-2002) – Province de Liège

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1 AUTORISATIONS I.1.b. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général pour la Protection du Travail (1947-2002)
CONTENU INFORMATIF	Dénomination des activités et références à la nomenclature de classement (RGPT). Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	1947-1980 : Archives de l'État 1980-2002 : Archives provinciales
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	AEL Archives de l'État – Dépôt de Liège Anne JACQUEMIN, Chef de service Rue du Chéra, 79 4000 Liège 04/252.03.93 Anne.Jacquemin@arch.be http://www.arch.be/ Archives provinciales ⁶ Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale marianne.lonhay@provincedeliege.be Laetitia DELVOIE, archiviste en chef laetitia.delvoie@provincedeliege.be 04/237.28.49

⁶ Demande officielle à formuler auprès du greffe de la Province ainsi qu'à l'Archiviste en chef.

27

AEL: Pour l'identification d'autorisations datant de la période 1947-1980, les experts sont invités à contacter les archives provinciales, qui gère l'inventaire des autorisations, puis les Archives de l'État - source authentique de l'information - où s'effectue la consultation des documents.

Archives Provinciales : Pour l'identification d'autorisations datant de la période 1980-2002, les experts sont invités à contacter les archives provinciales, qui gèrent l'inventaire des autorisations et conservent les dossiers.

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :

Archives provinciales et AEL:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
- (ancienne) commune concernée, date (supposée) de l'autorisation.

Illustration

currece 1 DC LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE NAMUR 005624 de Recu le 13 JAN. NAMUR Présents : Messieurs Gouverneur-Président, Hendrick, Bonzi, Assart, Frison, Massart, Delvaux, Députés et Férir, Greffier provincial. 7me Division J. S. WARNON Vu la requête par laquelle la S.A. Donnay, rue de Frasnes, 13 N° B.40.000 à Couvin COMMUNE de sollicite l'autorisation axemind'adjoindre à cette adresse, à des installations autorisées les 20.9.57 = 22.2.1968 = 24.6.71 = COUVIN 30.11.72 et 13.5.76, une nouvelle scierie de bois comprenent : 1. une scie à grumes avec amenage automatique ettransport des **Etablissements** dosses, actionnée par un moteur électrique de 75 kW et six classés comme dangereux, moteurs électriques de 2 à 7 kW; insalubres ou 2. une scie à quartier avec transporteurs mobiles des bois débités, actionnée par un moteur électrique de 22 kW et incommodes. plusieurs moteurs électriques de 1 à 5 kW; 3. une scie à plateau et plusieurs transporteurs de manutention des pièces débitées actionnées par un moteur électrique de 22 kW et plusieurs moteurs de 1 à 5 kW; 4. une installation d'aspiration des copeaux et des sciures actionnée per des moteurs électriques de 5 à 45 kW; 5. plusieurs affûteuses actionnées par des moteurs électriques de 1/2 à 1 kW; un compresseur d'air actionné par un moteur électrique de 18, 5 kW; 7. un transformateur statique de 400 kVA. Vu la loi du 5 mai 1888: Vu le Règlement général pour la protection dú travail; Vu les pièces établissant que la demande a reçu la publicité voulue ; Vu le procès-verbal de l'enquête de commodo et incommodo duquel il

résulte que l'installation projetée n° a pas rencontré

d' oppositions;

du 7/10/1981: Vu l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins de COUVIN, en date

Vu l'avis de Monsieur le Directeur provincial de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ; en date du 3/11/1981;

Vu l'avis de Monsieur l'Ingénieur en Chef-Directeur à l'Administration de la Sécurité du Travail; (cossier GP - 212/F du 16/12/1981);

Considérant que l'observation des prescriptions du Règlement général pour la protection du travail et des conditions imposées ci-après est de nature à obvier aux dangers et inconvénients inhérents aux installations en cause,

Oui le rapport de M. Bonzi, membre de la Députation Permanente.

ARRETE

SWEET SE SOLECTION OF SELECT

the set subtite from the first to a.

AN ON AN ANALYSIS OF THE STATE OF THE STATE

Mark to a control of and management in the control

Last Harris at Etherman it is

I'm to have all seek was

sa'r eigelysa'r ai i run Jor ei r

Article Premier. - L'autorisation sollicitée,

The Transfer

... H. 27 7.11 2

est accordée aux conditions suivantes et ci-annexées et moyennant l'observation des prescriptions du Règlement général pour la protection du travail;

- Conditions concernant les ateliers de traveil du bois et les dépôts de bois (annexe 1)
- 2. Conditions concernant les réservoirs à air comprimé de plus de 300 1 de capacité (annexe 2)

30

L'établissement sera mis en activité dans le délai de 2 ans à partir de la date de la présente autorisation.

L'exploitant reste responsable envers les tiers des pertes, dommages ou dégâts que l'établissement pourrait occasionner.

Art. 3. — La présente autorisation est accordée pour l'essai) à partir de la date du présent arrêté. ans, (à

La présente autorisation est accordée pour un terme expirant en même temps que celui fixé par l'arrêté de la Députation Permanente du , soit le 20 septembre 1987.

Art. 4. — Une expédition du présent arrêté, accompagnée d'un exemplaire du plan des installations, sera adressée à Monsieur l'Ingénieur en Chef-Directeur à l'Administration de la Sécurité du Travail. Semblable expédition sera adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune siège de l'exploitation qui fera parvenir immédiatement à l'intéressé une copie intégrale de l'arrêté, munie d'un timbre fiscal de 90 Frs et un exemplaire du plan.

L'arrêté sera affiché in extenso pendant 10 jours à la maison communale et au siège de l'exploitation projetée. Cet affichage devra s'effectuer dans les cinque él lion un jours francs de la réception par l'Administration communale de la décision interestimente de la décision interestimente. venue. Toutefois, un avis affiché dans les mêmes conditions pourra remplacer l'affichage in extenso. Cet avis signalera la décision intervenue, en attirant l'attention du public sur le fait que le texte intégral de l'arrêté et les conditions imposées peuvent être consultés à l'Administration communale.

La décision sera, en outre, portée sans délai à la connaissance des administrations publiques intéressées.

Art. 5. — Un recours auprès du Roi est ouvert à tous les intéressés contre la présente décision. Il doit être introduit par lettre recommandée expédiée dans un délai de dix jours à dater du premier jour de l'affichage de la décision.

Si le recours émane du demandeur, il sera accompagné du récépissé du versement ou de l'avis de débit de virement d'une somme de 1.500 francs au compte de chèques postaux du département ministériel compétent.

- Art. 6. Toute extension ou transformation de l'établissement, lorsque celle-ci entraîne l'application d'une nouvelle rubrique de la liste des établissements classés ou est de nature à aggraver les dangers, l'insalubrité ou l'incommodité inhérents à l'exploitation, fera l'objet d'une demande en autorisation introduite auprès de Monsieur le Gouverneur de la Province.
- Art. 7. Une nouvelle autorisation sera nécessaire pour les établissements ou parties d'établissements qui n'auraient pas été mis en activité dans le délai fixé par l'arrêté d'autorisation, qui auraient chômé pendant au moins deux années consécutives ou qui auraient été détruits ou mis temporairement hors d'usage pour une cause quelconque résultant de l'exploitation.
- Art. 8. Après avoir satisfait aux conditions du présent arrêté, l'impétrant est tenu de porter à la connaissance du fonctionnaire technique compétent (Ingé-fixée pour la mise en exploitation de l'établissement.

L. Her th

du 7/10/1981; Vu l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins de COUVIN, en date

Vu l'avis de Monsieur le Directeur provincial de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire; en date du 3/11/1981;

Vu l'avis de Monsieur l'Ingénieur en Chef-Directeur à l'Administration de la Sécurité du Travail; (dossier GP - 212/F du 16/12/1981);

Considérant que l'observation des prescriptions du Règlement général pour la protection du travail et des conditions imposées ci-après est de nature à obvier aux dangers et inconvénients inhérents aux installations en cause,

Oui le rapport de M. Bonzi, membre de la Députation Permanente,

ARRETE :

-44 1 4

Life Committee of the state of the

. 1 6340 -- 12

s de la differencia de la

STATE OF STATE AND STATE THE STATE OF S

of hilling tracks. A first

Article Premier. - L'autorisation sollicitée,

est accordée aux conditions suivantes et ci-annexées et moyennant l'observation des prescriptions du Règlement général pour la protection du travail ;

- Conditions concernant les ateliers de travail du bois et les dépôts de bois (annexe 1)
- 2. Conditions concernant les réservoirs à air comprimé de plus de 300 l de capacité (annexe 2)





Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général pour la Protection du Travail (1947-2002) – Province de Luxembourg

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1. AUTORISATIONS I.1.b. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général pour la Protection du Travail (1947-2002)
CONTENU INFORMATIF	Dénomination des activités et références à la nomenclature de classement (RGPT). Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	1947-1993 : Archives de l'État 1960-1980 : SPW, Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur- Luxembourg (quelques dossiers ⁷) 1980-2006 : SPW, Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur- Luxembourg
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	AEA: Archives de l'État / Dépôt d'Arlon Michel TRIGALET, Directeur Parc des Expositions, 9 6700 Arlon 063/22.06.13 Michel.Trigalet@ulg.ac.be http://www.arch.be/ DPA Namur-Luxembourg Daniel VANDERWEGEN, Directeur Avenue Reine Astrid, 39 5000 Namur 081/71.53.41 CHST-ULg Place Delcour, 17 4020 Liège 04/366.94.79 chst@ulg.ac.be http://web.philo.ulg.ac.be/chst/

_

⁷ En raison du déménagement du service en 2004 et de la nécessité de disposer de la place nécessaire pour les dossiers PE/PU, il a été décidé par les responsables de l'époque d'opérer un tri dans les archives RGPT visant à ne pas conserver les autorisations d'exploiter (classe 2 et classe 1) dont la date d'échéance était dépassée. Il en résulte que les archives ne disposent quasi plus de documents antérieurs à 1980.

AEA : les dossiers sont inventoriés pour la période de 1830 à 1993. Cet inventaire papier est disponible en consultation sur place. Les recherches se font par : localité, date, période de l'activité.

G.P.: établissements insalubres et dangereux, non publié, 2009.

Autres-inventaires:

BOURGUIGNON (Marcel), Inventaire des dossiers concernant les usines et ateliers déposés par l'Administration provinciale du Luxembourg (1831-1954), Bruxelles, 1964. DENONCIN (Magali), PIRLOT (Vincent), Inventaire des archives de l'administration provinciale du Luxembourg: Série des établissements dangereux, insalubres ou incommodes: mines, minières et carrières (1817) 1830-1990, Bruxelles, 2007.

DPA: les dossiers sont classés par anciennes communes et par ordre alphabétique d'exploitant. Un encodage informatique des données de base n'existe que pour les dossiers postérieurs à 1996. Toutefois, aucun document d'autorisation ou plan n'est conservé sous format informatique, ce qui impose la seule recherche manuelle.

CHST-ULg: pour la période allant de 1830 à 1994⁸, un inventaire des dossiers d'autorisations conservés aux AEA est en cours de réalisation par le CHST-ULg dans la cadre d'une convention avec la DG03. Cet outil pratique est destiné à terme à se substituer aux inventaires existants, cités ci-dessus.

Pour l'identification d'autorisations datant de cette période, les experts sont invités à contacter le CHST puis les Archives de l'État - source authentique de l'information - où s'effectue la consultation des documents.

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :

AEA:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
- (ancienne) commune concernée,
- date (supposée) de l'autorisation.

DPA Namur-Luxembourg:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
- (ancienne) commune concernée,
- date (supposée) de l'autorisation.

CHST-ULg:

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
- date (supposée) de l'autorisation,
- adresse et/ou références cadastrales.

⁸ La réalisation de cet inventaire est actuellement en stand-by. Il devrait à terme couvrir la période 1830-1994. Il recense aujourd'hui 10009 dossiers représentant environ les deux tiers du fonds d'archives..





Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général pour la Protection du Travail (1947-2002) – Province de Namur

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1. AUTORISATIONS I.1.b. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général pour la Protection du Travail (1947-2002)
CONTENU	Dénomination des activités et références à la nomenclature de classement (RGPT, RGPE). Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	1960-1980 : SPW, Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur- Luxembourg (quelques dossiers ⁹) 1980-2006 : SPW, Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur- Luxembourg
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	DPA Namur-Luxembourg Daniel VANDERWEGEN, Directeur Avenue Reine Astrid, 39 5000 Namur 081/71.53.41
DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE	Les dossiers sont classés par anciennes communes et par ordre alphabétique d'exploitant. Un encodage informatique des données de base n'existe que pour les dossiers postérieurs à 1996. Toutefois, aucun document d'autorisation ou plan n'est conservé sous format informatique, ce qui impose la seule recherche manuelle.
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes : DPA Namur-Luxembourg : - identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale), - (ancienne) commune concernée, - date (supposée) de l'autorisation.

_

⁹ En raison du déménagement du service en 2004 et de la nécessité de disposer de la place nécessaire pour les dossiers PE/PU, il a été décidé par les responsables de l'époque d'opérer un tri dans les archives RGPT visant à ne pas conserver les autorisations d'exploiter (classe 2 et classe 1) dont la date d'échéance était dépassée. Il en résulte que les archives ne disposent quasi plus de documents antérieurs à 1980.





Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général pour la Protection du Travail (1947-2002) – Province du Hainaut

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1. AUTORISATIONS I.1.b. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général pour la Protection du Travail (1947-2002)
CONTENU INFORMATIF	Dénomination des activités et références à la nomenclature de classement (RGPT). Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	1947-2006 : SPW, Département des Permis et Autorisations, Direction de Mons 1980-2006 : SPW, Département des Permis et Autorisations, Direction de Charleroi
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	DPA Mons Bernard BEQUET, Directeur Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons 065/32.82.01 DPA Charleroi Elio CALO, Directeur Rue de l'écluse, 22 à 6000 Charleroi 071/65.47.65
DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE	DPA Charleroi : uniquement pour les arrondissements de Charleroi, Thuin et le zoning de Feluy. Les dossiers sont inventoriés. Cet inventaire est à usage interne. Les recherches se font par : localité, nom d'entreprise. DPA Mons : pour les autres arrondissements de la province de Hainaut. Les dossiers sont inventoriés. Cet inventaire est à usage interne. Les recherches se font par : localité, nom d'entreprise.
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes : DPA Mons/Charleroi : - identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale), - (ancienne) commune concernée, - date (supposée) de l'autorisation.





Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général pour la Protection du Travail (1947-2002) – Province du Brabant wallon

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1. AUTORISATIONS I.1.b. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général pour la Protection du Travail (1947-2002)
CONTENU INFORMATIF	Dénomination des activités et références à la nomenclature de classement (RGPT). Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	1947-1954 (1965) : Archives de l'État 1980-2006 : SPW, Département des Permis et Autorisations, Direction de Charleroi
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 I.Q. sémantique : 4 ou 5
CONTACT	AEB: Archives de l'État – Dépôt de Bruxelles (Anderlecht) Chef de service: Harald Deceulaer Quai Demets, 7 1070 Anderlecht 02/524.61.15 Harald.Deceulaer@arch.be http://www.arch.be/ DPA Charleroi Elio CALO, Directeur Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi 071/65.47.65

DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE

AEB: les dossiers sont inventoriés pour la période de 1819 à 1954 (1965). Cet inventaire papier est disponible en consultation sur place ou à l'achat. Les recherches se font par : localité, secteur d'activité, nom d'entreprise, date, période d'activité.

MARÉCHAL (G.), Provinciebestuur Brabant. Griffie (1827-1965). Gouvernement provincial du Brabant. Greffe (1827-1965), 2001, (T65), p. 15-23.

POLART (M.-T.), Provinciaal Bestuur Brabant. Gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen, 1819-1954. Gouvernement provincial du Brabant. Établissements dangereux, insalubres ou incommodes, 1819-1954, 2001, (T 17).

Provinciaal bestuur Brabant. Reeks C. Gouvernement provincial du Brabant. Série C, 2001, (T 40).

DPA Charleroi : les dossiers sont inventoriés. Cet inventaire est à usage interne. Les recherches se font par : localité, nom d'entreprise.

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :

AEB et DPA Charleroi :

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
- commune concernée,
- date (supposée) de l'autorisation.





Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général du Permis d'Environnement – Province de Liège

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1. AUTORISATIONS I.1.c. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général du Permis d'Environnent et du Permis Unique (2002)
CONTENU INFORMATIF	Dénomination des activités et références à la nomenclature de classement (RGPE). Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (plan officiel est détenu par la commune).
PERIODE COUVERTE	2002
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 5 I.Q. sémantique : 5
CONTACT	Administration communale concernée par l'établissement DPA Liège 10 Marianne Petitjean, Directrice Montagne Sainte-Walburge, 2 (bât. 2) 4000 Liège 04/224.57.30
DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE	Les dossiers sont inventoriés. Cet inventaire est à usage interne. Les recherches se font par : localité, code NACE, nom d'entreprise.
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes : Commune ou DPA Liège - identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale), - commune concernée, - date (supposée) de l'autorisation.

 $^{\rm 10}$ Dans le cas de permis délivrés dans les conditions visées à l'article 127 du CWATUPE

_



COMMUNE DE VIELSALM

Permis d'environnement

Demande n° PE 05/04

Réf.: DPA: D3100/82032/RGPED/2004/20/PB - PE

SEANCE du 20 mai 2005

Présents: R. Lemaire, Echevin-Président;

D. Cottin-Offergeld, O. Mathieu, S. Heyden, Echevins;

A.-C. Paquay, Secrétaire communale

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu la demande introduite en date du 20 décembre 2004 par laquelle l'ASBL «LES HAUTES ARDENNES», ci-après dénommée l'exploitant, sollicite un permis d'environnement pour régulariser l'exploitation d'un centre de conditionnement de pastilles de chlore et un centre de tri des déchets non compostables, rue Cahay, 20à 6690 VIELSALM, sur la parcelle cadastrée ou l'ayant été 1ère Divivsion, section E, n° 700h;

Vu le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine ;

Vu la loi du 28 décembre 1964 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique ;

Vu la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit ;

Vu le décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne;

Vu le décret du 7 octobre 1985 sur la protection des eaux de surface contre la pollution;

Vu le décret du 30 avril 1990 sur la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables;

Vu le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets ;

Vu le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la flore et la faune sauvages;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement;

Vu le permis délivré par la Députation permanente du conseil provincial du Luxembourg, en date du 09 septembre 1999, expirant le 09 septembre 2019 pour l'exploitation, à la même adresse, une boissellerie, une caisserie, une scierie, une paletterie, un atelier mécanique, un séchoir, des compresseurs d'air, un atelier d'affûtage, une cabine haute tension, un atelier de conditionnement, une déchiqueteuse de 630 KVA, un dépôt de 60.000 litres de mazout dont 46.000 litres en réservoirs métalliques enfouis, 3 x 3000 litres en réservoirs métalliques et 2 x 2500 litres en réservoirs métalliques aériens, des silos, des chariots élévateurs, des aires de dépôts de bois et produits finis ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier ;

Vu le procès-verbal de la séance de clôture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 février 2005 au 03 mars 2005 sur le territoire de la commune de VIELSALM, duquel il résulte que la demande n'a rencontré aucune opposition ni observation écrite ou orale ;

Vu l'avis favorable sous condition de la DGATLP-SERVICES EXTÉRIEURS-DIRECTION D'ARLON, daté du 09 mars 2005, dont copie en annexe 1 ;

Vu l'avis favorable conditionnel de la DGRNE-DIVISION DE L'EAU, daté du 18 février 2005, dont copie en annexe 2;

Vu l'avis favorable de la DNF-DIRECTION DE MARCHE-EN-FAMENNE, daté du 11 mars 2005, dont copie en annexe 3;

Vu l'avis favorable de l'OFFICE WALLON DES DECHETS, daté du 17 février 2005, dont copie en annexe 4 ;

Vu la demande d'avis au SERVICE RÉGIONAL D'INTERVENTION, restée sans réponse à la date du rapport de synthèse – avis réputé favorable ;

Vu le projet de décision - Réf. Division de la Prévention et des Autorisations : D3100/82032/RGPED/2004/20/PB - transmis hors délai par la fonctionnaire technique à notre Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Considérant que la demande a été introduite dans les formes prescrites ;

Considérant que la demande de permis d'environnement a été déposée à l'administration communale le 20 décembre 2004, transmise par celle-ci au fonctionnaire technique par envoi postal du 20 décembre 2004 et enregistrée dans le service de ce fonctionnaire en date du 21 décembre 2004;

Considérant que la demande a été jugée incomplète par le fonctionnaire technique par courrier du 05 janvier 2005; que les documents manquants ont été envoyés par le demandeur au fonctionnaire technique le 26 janvier 2005; dans le délai légal;

Considérant que la demande a été jugée complète et recevable en date du 08 février 2005 par courrier du fonctionnaire technique et que notification en a été faite à l'exploitant par lettre recommandée à la poste le 09 février 2005;

Considérant que, en application de l'article 32, § 2, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, une prolongation de délai de 30 jours a été notifiée à l'exploitant et au Collège des Bourgmestre et Echevins par courrier du fonctionnaire technique en date du 31 mars 2005 ;

Considérant qu'il résulte des éléments du dossier déposé par le demandeur et de l'instruction

administrative que la demande vise à exploiter d'un centre de conditionnement de pastilles de chlore et un centre de tri des déchets non compostables comportant:

- [1: 1 balance à conditionner les poudres, 1 kW
- 12: 4 presses, 5 kW au total
- 13:2 mélangeurs, 3 kW au total
- 14: 2 scelleuses, 7 kW au total
- 15: 1 système d'aspiration, 11 kW
- 16: 1 compresseur avec sécheur d'air, 3 kW
- 17: 1 aspiration avec filtrage d'air, 11 kW
- 18: 3 compteuses, 1 kW
- D1: dichlorocyanurate de sodium, 500 t/an
- D2: bicarbonate de sodium, 60 t/an
- D3: acide adipique, 60 t/an
- D4: glycolate de sodium, 1,5 t/an
- D5 : cellulose microcristalline 7 t/an
- D6: déchets non recyclables 1 t/an
 - D7: déchets recyclables 10 t/an

Considérant que les installations et/ou activités concernées sont classées comme suit par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002, arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées :

Nº 26.82.01.01.A, Classe 3.

Broyage et conditionnement de minéraux non métalliques, lorsque la puissance installée des machines est égale ou supérieure à 10 kW et inférieure à 20 kW, dans toutes les zones sauf en zone dhabitat

Nº 45.92.01, Classe 3

Stockage temporaire de déchets à l'exception des stockages de déchets faisant l'objet d'un tri ou d'une séparation minimum entre les déchets dangereux, non dangereux et inertes. Dans tous les cas, les déchets contenant de l'amiante doivent être séparés des déchets précités

Considérant que, sur base de l'article 5 de l'arrêté de l'arrêté du 04 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées, "les installations et activités répertoriées en classe 3 dans la liste qui figurent en annexe I du présent arrêté, pour lesquelles le Gouvernement n'a pas encore édicté de conditions intégrales conformément à l'article 3, alinéa 2, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, sont classées en classe 2"; que l'introduction de la demande de permis est antérieure à l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 avril 2005 modifiant l'arrêté du 04 juillet 2002 susmentionné, lequel abroge ledit article 5;

Considérant que le permis délivré par la Députation permanente du conseil provincial du

Luxembourg, en date du 09 septembre 1999, expirant le 09 septembre 2019 autorise l'exploitation d'activités liées au travail du bois; que la présente demande concerne des activités et des installations situées dans une partie distincte de celles réservées au travail du bois; que la demande de permis ne vise pas à étendre un établissement existant mais la régularisation d'un nouvel établissement; qu'il ne peut être fait usage de l'article 51 du Décret relatif au permis d'environnement;

Considérant que l'autorité statuant sur une demande de permis d'environnement est tenue de respecter les prescriptions des plans d'aménagement à valeur réglementaire en vigueur ;

Considérant qu'en l'espèce, vérifier le respect de telles prescriptions revient à s'interroger sur la possibilité qu'un permis d'urbanisme soit délivré pour l'établissement considéré dans la zone dans laquelle sont inscrites les parcelles sur lesquelles il est établi;

Considérant que l'établissement est situé en zone de services publics et en zone d'extraction; que, dans la mesure où l'exploitation s'exécute dans "des bâtiments existants autorisés", le fonctionnaire délégué estime que l'activité projetée est compatible avec les prescriptions des plans d'aménagements et des règlements d'urbanisme en vigueur;

Considérant que l'établissement procède à la fabrication et au conditionnement pastilles de chlore, utilisées principalement comme désinfectant de l'eau de bassins de natation, à partir de Dihydrate de dichloro-s-striazinetrione de sodium ;

Considérant que l'utilisation du chlore même sous une forme solide comporte certains risques; que des mesures sont prises pour limiter les risques d'accident pour l'homme et l'environnement, notamment:

- les travailleurs portent en permanence un masque anti-poussière, un tablier et des gants ;
- il est interdit d'utiliser de l'eau lors de l'entretien des sols ;
- en fin de cycle, il est procédé à un nettoyage des machines pour éviter l'accumulation des poussières de chlore;
- les réactifs sont stockés dans des compartiments séparés ;
- les locaux sont chauffés en permanence y compris les halls de stockage afin d'éviter l'humidification des produits ;
- une équipe de première intervention est mise en place ;

Considérant que le nettoyage des sols est réalisé à l'aide d'une brosse; que les poussières sont récupérées, stockées en fûts et enlevées par le fournisseur ;

Considérant que l'activité de tri porte sur des canettes métalliques, des bouteilles plastiques ainsi que des papiers et cartons pour une quantité approximative de 180.000 l/an; que cette activité se déroule dans un bâtiment (B2 sur le plan d'implantation), de sorte que cette activité n'est pas visée par l'article 84 du code wallon;

Considérant que l'établissement ne rejette pas d'eaux usées industrielles; que, contrairement à ce qu'indique donc la Division de l'Eau, il n'y a pas lieu de solliciter l'avis de l'Intercommunale compétente;

Considérant que la Division de l'Eau souhaite imposer un séparateur de graisses et d'huiles pour les eaux usées domestiques ; qu'en l'espèce, il n'est pas justifié d'imposer cette exigence

particulière qui engendrerait un traitement non équitable vis-à-vis des autres citoyens ;

Considérant, en outre, que la révision de l'autorisation dont question au point 2° des conditions émises par la Division de l'Eau s'écarte du cadre légal relatif au permis d'environnement; que la révision de l'autorisation doit s'envisager sur base de l'article 65 du Décret;

Considérant, pour le surplus, que le strict respect des conditions générales et sectorielles en vigueur et des conditions particulières énumérées ci-après est de nature à réduire dans une mesure suffisante les inconvénients pouvant résulter de l'exploitation de l'établissement ;

Considérant qu'en ce qui concerne les inconvénients non visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, il y a lieu d'observer que la permission administrative accordée dans le cadre dudit décret est indépendante des autorisations spéciales éventuellement requises en vertu d'autres obligations légales ou réglementaires et du respect des règlements généraux et communaux en vigueur ;

Considérant que ladite permission administrative ne préjudicie pas aux droits des tiers, lesquels peuvent recourir aux juridictions civiles ordinaires,

ARRETE

Article 1. Le permis d'environnement sollicité en date du 20 décembre 2004 par l'ASBL «LES HAUTES ARDENNES», pour régulariser l'exploitation d'un centre de conditionnement de pastilles de chlore et un centre de tri des déchets non compostables, rue Cahay, 20à 6690 VIELSALM, sur la parcelle cadastrée ou l'ayant été 1^{ère} Divivsion, section E, n° 700h est ACCORDÉ pour un terme venant à échéance le 15 mai 2025.

Article 2. L'exploitation de l'établissement est soumise aux conditions suivantes :

- les dispositions de l'arrêté du gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement;
- les dispositions de l'arrêté de l'exécutif régional Wallon du 09 avril 1992 relatif aux déchets dangereux;
- les conditions particulières suivantes:
 - l'exploitant consulte, sans délai, le Service d'incendie territorialement compétent et met en place les mesures que ledit Service pourrait lui imposer;
 - l'exploitant respecte scrupuleusement les consignes de sécurité liées aux substances qu'il utilise;
 - les travailleurs portent en permanence un masque anti-poussière, un tablier et des gants;
 - il est interdit d'utiliser de l'eau lors de l'entretien des sols ;
 - en fin de cycle, il est procédé à un nettoyage des machines pour éviter l'accumulation des poussières de chlore;

- les réactifs sont stockés dans des compartiments séparés et étanches ;
- les locaux sont chauffés en permanence y compris les halls de stockage afin d'éviter l'humidification des produits;
- une équipe de première intervention est mise en place ;
- dans le cas où l'établissement procèderait à des rejets d'eau industrielle, une nouvelle demande de permis est requise, conformément à la rubrique 90.10 du permis d'environnement;
- les déchets sont évacués suivant la législation en vigueur ;

Article 3. Le présent permis est exécutoire selon les dispositions de l'article 46 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Article 4. Le délai de mise en œuvre du présent arrêté est fixé à deux ans à partir du lendemain du jour où le présent arrêté devient exécutoire.

Article 5. Le présent permis est frappé de caducité s'il n'est pas mis en œuvre avant l'expiration du délai fixé à l'article précédent ou lorsque l'établissement autorisé n'est pas exploité durant deux années consécutives.

Article 6. L'exploitant est tenu:

- 1° de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter, réduire ou remédier aux dangers, nuisances et inconvénients de l'établissement;
- 2° de signaler immédiatement à l'autorité compétente tout cas d'accident ou d'incident de nature à porter préjudice aux intérêts visés à l'article 2 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement;
- de fournir toute l'assistance nécessaire pour permettre aux fonctionnaires et agents compétents de mener à bien leur actions visées à l'article 61, §1^{cr}, 3^{ième}, 4^{ième} et 5^{ième}, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement;
- 4° de conserver, sur les lieux même de l'établissement où à tout endroit convenu avec l'autorité compétente, l'ensemble des permis ou déclarations en vigueur, toutes décisions prescrivant des conditions complémentaires d'exploitation, ainsi que le registre des modifications intervenues et la liste des incidents et accidents visés au 2°;
- 5° de conserver également aux mêmes lieux, tous les rapports, certificats et procès verbaux émanant d'organisme de contrôle, de visiteurs ou d'experts, et ayant trait à la sécurité ou la salubrité publique;
- 6° d'informer l'autorité compétente et le fonctionnaire technique de toute cessation d'activité au moins 10 jours avant cette opération sauf cas de force majeur ;
- 7° de remettre le site, en fin d'exploitation, dans un état satisfaisant au regard de la protection de l'homme et de l'environnement;
- 8° de porter à la connaissance de l'autorité compétente, du collège des bourgmestre et échevins et du fonctionnaire technique, au moins 15 jours à l'avance, la date fixée pour la mise en œuvre du permis.

Article 7. L'exploitant est tenu de notifier à l'autorité compétente son intention de céder

l'exploitation de son établissement, en tout ou en partie, à une tierce personne. Le cessionnaire est tenu de signer conjointement la notification, en confirmant par écrit avoir pris connaissance du permis, poursuivre la même activité et accepter les conditions fixées dans le présent permis.

Article 8. Sans préjudice des poursuites pouvant être exercées en vertu du Code pénal, les contraventions au présent arrêté seront constatées et punies conformément au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

En outre, le présent permis ne préjudicie pas aux droits des tiers.

Article 9. Un recours auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme est ouvert à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt, ainsi qu'au fonctionnaire technique.

Sous peine d'irrecevabilité, le recours doit être adressé par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception ou remis contre récépissé au fonctionnaire technique compétent sur recours (Ministère de la Région wallonne c/o Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 NAMUR) dans un délai de vingt jours :

- 1° à dater de la réception de la décision pour le demandeur et le fonctionnaire technique;
- 2° à dater du premier jour de l'affichage de la décision pour les personnes non visées au 1°. Si la décision est affichée dans plusieurs communes, le délai est prolongé jusqu'au vingtième jour suivant le premier jour de l'affichage dans la commune qui y a procédé la dernière, ou jusqu'au trentième jour en cas de permis unique.

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée, sauf s'il est introduit par le fonctionnaire technique.

<u>Le recours est introduit</u> selon les dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, et, notamment, <u>en utilisant exclusivement le formulaire repris à l'annexe XI de l'arrêté précité</u>.

Un droit de dossier de 25,00 euros est à verser sur le compte 091-2150215-45 de la Division de la Prévention et des Autorisations, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 NAMUR (Jambes).

Article 10. Dans les 10 jours de la prise de décision, celle-ci est portée à la connaissance du public, par voie d'affichage d'un avis.

Le contenu de cet avis et les modalités de l'affichage sont définis par l'article 38 du décret. La durée de cet affichage est d'au moins dix jours.

Article 11. La décision est notifiée :

- 1. En expédition conforme et par envoi recommandé:
 - à l'ASBL Les Hautes Ardennes, Cahay 20 à 6690 Vielsalm;
 - au fonctionnaire technique du Ministère de la Région wallonne rue Nanon 98 à 5000 Namur.
- En copie libre et par pli ordinaire:

- DGATLP-SERVICES EXTÉRIEURS-DIRECTION D'ARLON, Rue Saint-Jean 1 à 6700 Arlon;
- DGRNE-DIVISION DE L'EAU, Avenue Prince de Liège 15 à 5100 Jambes;
- DNF-DIRECTION DE MARCHE-EN-FAMENNE pub, Rue du Carmel 1 à 6900 Marche-en-Famenne-Waha;
- OFFICE WALLON DES DECHETS MRW, avenue Prince de Liège 15 à 5100 Jambes-Namur;
- SERVICE RÉGIONAL D'INTERVENTION VIELSALM, rue des Chasseurs Ardennais 45 à 6690 Vielsalm;
- à la DGRNE-DPE Services extérieurs-Direction de Namur, Rue Nanon 98 à 5000 Namur.

En annexe 5: le plan d'implantation

Fait à Vielsalm, le 20 mai 2005

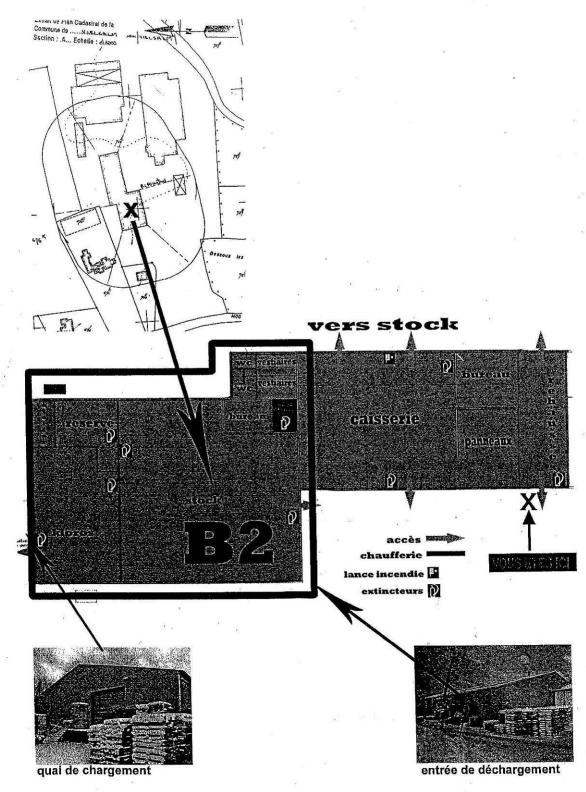
Par le Collège,

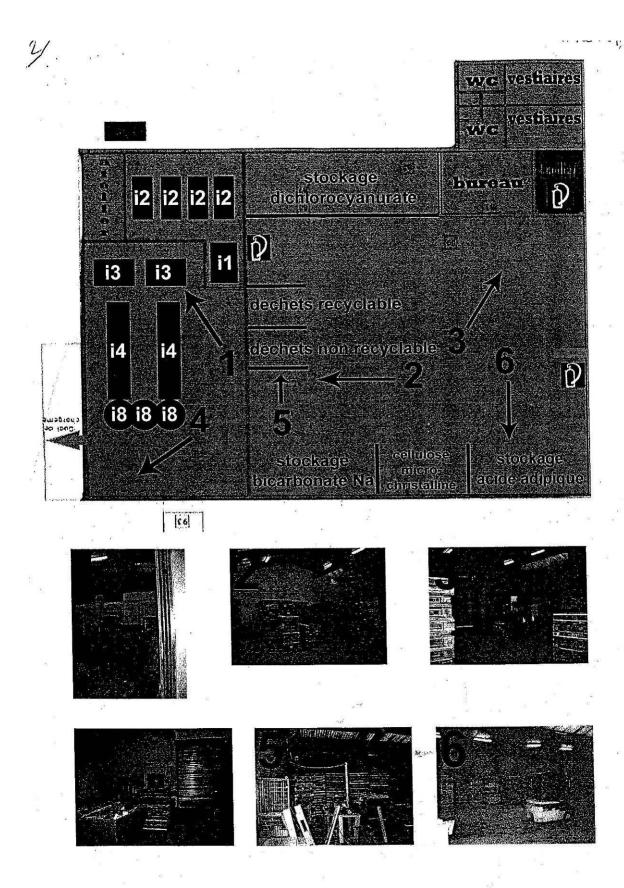
La Secrétaire communale,

Pour le Bourgmestre empêché, L'Echevin,

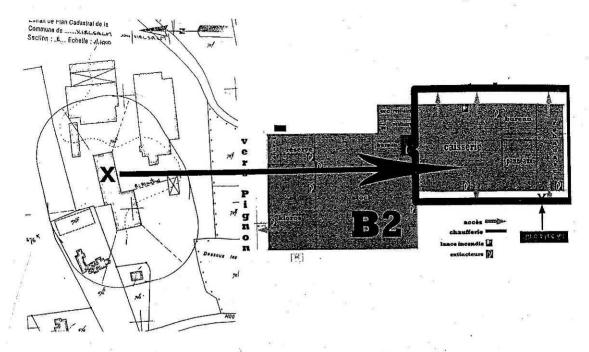
R. LEMAIRE

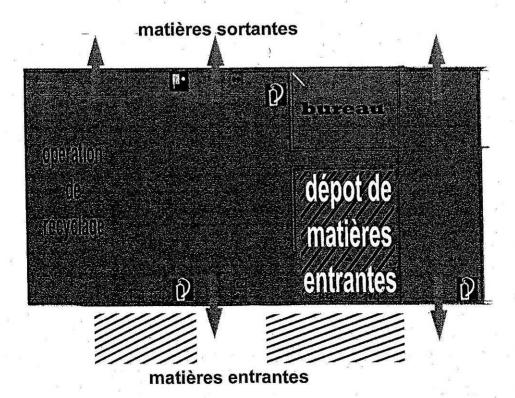
Plan-Situation-Bâtiment-Cahay 20





Plan-Situation-Bâtiment-Cahay 20









Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général du Permis d'Environnement – Province de Luxembourg

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1. AUTORISATIONS I.1.c. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général du Permis d'Environnement (2002)
CONTENU INFORMATIF	Dénomination des activités et références à la nomenclature de classement (RGPE). Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	2002
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 5 I.Q. sémantique : 5
CONTACT	Administration communale concernée par l'établissement DPA Namur-Luxembourg ¹¹ Daniel VANDERWEGEN, Directeur Avenue Reine Astrid, 39 5000 Namur 081/71.53.41
DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE	Les dossiers sont inventoriés. Cet inventaire est à usage interne. Les recherches se font par : année, localité, nom d'entreprise, période d'activité.
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes : Commune ou DPA Namur-Luxembourg - identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale), - commune concernée, - date (supposée) de l'autorisation.

 $^{11}\mathrm{Dans}$ le cas de permis délivrés dans les conditions visées à l'article 127 du CWATUPE

51





Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général du Permis d'Environnement – Province de Namur

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1. AUTORISATIONS I.1.c. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général du Permis d'Environnement (2002)
CONTENU INFORMATIF	Dénomination des activités et références à la nomenclature de classement (RGPT, RGPE). Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).
PERIODE COUVERTE	2002
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 5 I.Q. sémantique : 5
CONTACT	Administrations communales concernées par l'établissement DPA Namur-Luxembourg ¹² Daniel VANDERWEGEN, Directeur Avenue Reine Astrid, 39 5000 Namur 081/71.53.41
DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE	Les dossiers sont inventoriés. Cet inventaire est à usage interne. Les recherches se font par : année, localité, nom d'entreprise, période d'activité.
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes : Commune ou DPA Namur-Luxembourg - identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale), - commune concernée, - date (supposée) de l'autorisation.

¹²Dans le cas de permis délivrés dans les conditions visées à l'article 127 du CWATUPE.

52





Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général du Permis d'Environnement – Province du Hainaut

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1. AUTORISATIONS I.1.c. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général du Permis d'Environnement (2002)	
CONTENU INFORMATIF	Dénomination des activités et références à la nomenclature de classement (RGPE). Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).	
PERIODE COUVERTE	2002	
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 5 I.Q. sémantique : 5	
CONTACT	Administrations communales concernées par l'établissement	
	DPA Mons ¹³ Bernard BEQUET, Directeur Place du Béguinage, 16 7000 Mons 065/32.82.01	
	DPA Charleroi ¹⁴ Elio CALO, Directeur Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi 071/65.47.65	
DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE	Les dossiers sont inventoriés. Cet inventaire est à usage interne. Les recherches se font par : année, localité, nom d'entreprise, période d'activité.	
	DPA Charleroi : uniquement pour les arrondissements de Charleroi, Thuin et le zoning de Feluy.	
	DPA Mons : pour les autres arrondissements de la province de Hainaut	

Dans le cas de permis délivrés dans les conditions visées à l'article 127 du CWATUPE.
 Dans le cas de permis délivrés dans les conditions visées à l'article 127 du CWATUPE.

MODALITÉS DE DEMANDE DE **CONSULTATION**

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :

Commune ou DPA Mons / Charleroi

- identité du détenteur de l'autorisation (nom complet et raison sociale),
 commune concernée,
- date (supposée) de l'autorisation.





Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général du Permis d'Environnement – Province de Brabant

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.1. AUTORISATIONS I.1.c. Autorisations d'établissements sous la législation du Règlement Général du Permis d'Environnement – Province de Brabant (2002)	
CONTENU INFORMATIF	Dénomination des activités et références à la nomenclature de classement (RGPE). Dénomination du demandeur. Localisation des activités (adresse, références cadastrales). Listing des installations, des dépôts. Conditions d'exploitation générales ou particulières. Plan de l'installation (pas systématique).	
PERIODE COUVERTE	2002	
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 5 I.Q. sémantique : 5	
CONTACT	Administrations communales concernées par l'établissement	
	DPA Charleroi ¹⁵ Elio CALO, Directeur Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi 071/65.47.65	
DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE	Les dossiers sont inventoriés. Cet inventaire est à usage interne. Les recherches se font par : année, localité, nom d'entreprise, période d'activité.	
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes :	
CONSULTATION		

¹⁵ Dans le cas de permis délivrés dans les conditions visées à l'article 127 du CWATUPE.

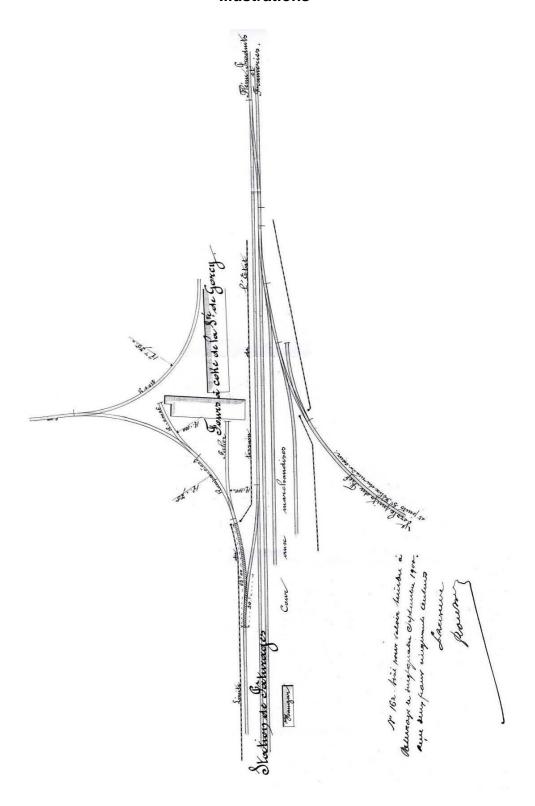


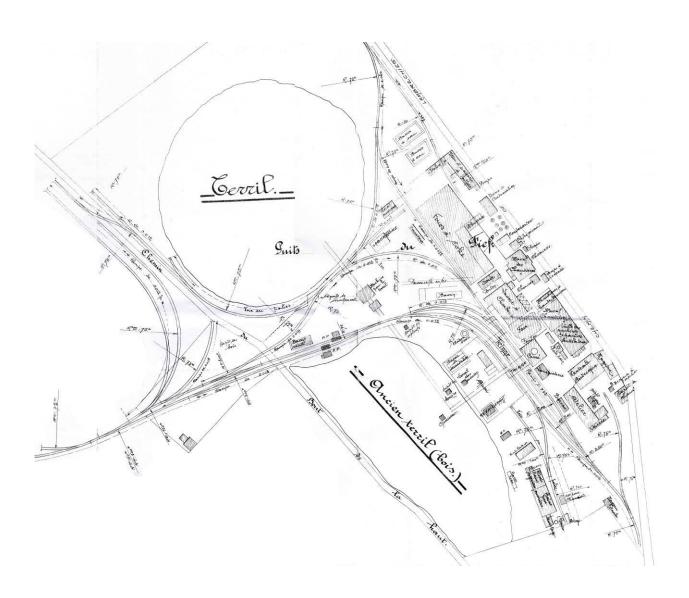


Fonds des raccordements industriels au chemin de fer (SNCB)

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.2. ARCHIVES SNCB I.2.a. Fonds des raccordements industriels
CONTENU INFORMATIF	Plan du raccordement industriel d'un site au chemin de fer Plan des installations (site industriel) du raccordé (non systématique) Informations diverses sur l'état du raccordement, sa nature, son entretien : correspondance entre le raccordé et le gestionnaire du réseau, contrats de location du raccordement, etc.
PERIODE COUVERTE	Depuis +/-1890 jusqu'à nos jours.
POTENTIEL ANALYTIQUE	Pour l'ensemble des sites industriels bénéficiant d'un raccordement ferroviaire, possibilité de localisation des unités et sous-unités.
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3 à 5 (en fonction de la présence ou non d'un plan des installations) I.Q. sémantique : 3 ou 4 (la précision de l'information sur les plans est aléatoire)
CONTACT	Daniel Mostraet pour le District Sud-Ouest Mons (provinces de Hainaut et l'ouest du Brabant Wallon) Email : daniel.mostraet@b-rail.be Pierre Sergent pour le District Sud-Est Liège (provinces de Liège, Namur, Luxembourg et l'est du Brabant Wallon) Email : pierre.sergent@b-rail.be
DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE	Un inventaire existe mais est à usage interne uniquement. Les recherches s'effectuent par gare ou nom du raccordé.
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes : - identité de l'entreprise raccordée (ou à défaut de la gare d'où provient le raccordement) - commune concernée

Illustrations





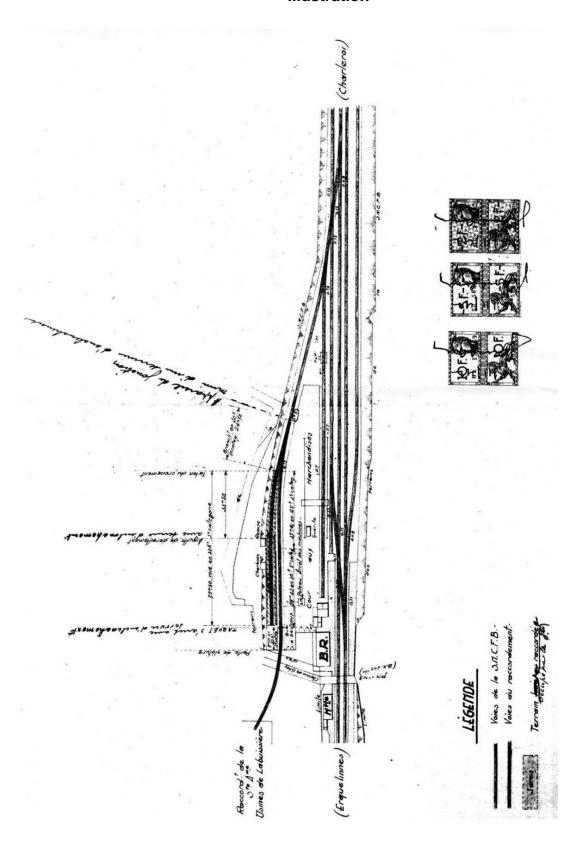




Fonds des plans de gare

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.2. ARCHIVES SNCB I.2.b. Fonds des plans de gare
CONTENU INFORMATIF	Plan des installations ferroviaires (propriété SNCB) avec description précise des diverses unités. À la création de la SNCB : recensement de chaque élément de gare en gare sous forme de listing.
PERIODE COUVERTE	L'ensemble des plans a été dressé en 1926.
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 5 (plan détaillé des installations, pas d'échelle fixe) I.Q. sémantique : 5 (détails des unités et sous-unités)
CONTACT	Daniel Mostraet pour le District Sud-Ouest Mons (provinces de Hainaut et l'ouest du Brabant Wallon) Email : daniel.mostraet@b-rail.be
	Pierre Sergent pour le District Sud-Est Liège (provinces de Liège, Namur, Luxembourg et l'est du Brabant Wallon) Email : pierre.sergent@b-rail.be
DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE	Un inventaire existe mais est à usage interne uniquement. Certains dossiers n'existent plus (entre autres ceux concernant la ligne Bruxelles-Luxembourg).
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes : - identité du site SNCB / gare concernée,
	- commune concernée

Illustration







Fonds des Dommages de Guerre

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.3. FONDS DES DOMMAGES DE GUERRE
CONTENU	Dossiers de déclaration de sinistres. Dossiers photographiques comparatifs (avant-après). Listing des installations endommagées. Plan des installations (non systématique).
CHRONOLOGIE	Les fonds concernent les dommages de guerre de la Seconde Guerre mondiale. Les dossiers sont introduits entre 1939 et 1947-48 (certains dossiers administratifs de suivi peuvent dater des années 80).
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 3-5 (en fonction de la présence d'un plan) I.Q. sémantique : 4-5 (en fonction de la précision de la documentation)
CONTACT	Monsieur François ANTOINE, Chef de travaux Archives de l'État à Bruxelles I (Anderlecht) Quai Demets 7, 1070 Bruxelles 02/274.15.00 François.Antoine@arch.be http://www.arch.be/ Rem. Le fonds est conservé au Dépôt Cuvelier (AGR2) (rue du houblon, 28 à 1000 Bruxelles).
DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE	Les dossiers sont constitués par les anciennes archives de l'Administration des Dommages de guerre (SPF Intérieur, depuis 2002). Ils ont été transférés aux Archives de l'État à Anderlecht (10km / 22 au total). On trouve deux parties : fonds central et séries provinciales (fonds central : Namur, Luxembourg, Liège ; séries provinciales : Namur, Luxembourg, Liège, Brabant et Hainaut). Plusieurs inventaires relatifs à ces fonds sont téléchargeables sur le site http://www.arch.be
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires de ressources sont les suivantes : - identité du demandeur (nom de la personne ou de la société qui a déposé une demande d'indemnisation) - (ancienne) commune concernée et éventuellement adresse de l'époque

Illustrations

COMMISSAPIAT CENTRAL	A LA RESTAURATION DU PAYS
COMMISSARIAT GENERAL	A LA KESTAGRE AUX BIENS
SERVICE DES DOMMAG	ES DE GUERRE AUX BIENS
INTERCA	LAIRE A d'évaluation (Agrés du 16 mars 1945)
pour l'introduction des demandes de	constatation et d'évaluation (Aerisi du 15 mars 2016)
A établir en triple exemplaire	N° du dossier A inscrire par le Commissuire provincial
	DILIEDO BATIC
BIENS IMMO	BILIERO BATIO
Constructions de tous geares (habitations, farmes unines, etc.) (cours, terrains, jardins, arbres fruitiers, n	avec leurs dépendances immédiates et leurs accessoires usuels surs ou cloisons de clôture, plantations d'agrément, etc.)
to partia DENSI	FIGNEMENTS GÉNERAUX.
(A fournir par tous les sinistrés,	que la destruction soit partielle ou totale.)
I. PROPRIETAIRE de l'immeuble sinistré, dans le cas où	CHARBONNAGES
PhopRiETAIRE de l'immeuble sinistre, dans le cas de la demande est introduite par le représentant légal, l'emphytéote, le superficiaire, l'usufruitier, etc. a) Nom (en caractères d'imprimerie) et prénoms (souligner	d)
a) Nom (en caracteres a imprimero, et prenon le prénom usuel).	h ROMSEE
b) Domicile	b)
II. ENSEMBLE DU BIEN SINISTRE (2) TEL QU'IL ETAIT AVANT LE SINISTRE.	
a) Nature (habitation, maison de commerce, usine,	d) .CHARBONNAGE (Siège de JOSE)
ferme, etc.). b) Situation (commune, rue, numéro, lieudit, etc.)	b) XHENDELESSE, Xhawirs
c) Désignation cadastrale	c) Section A
d) Superficie totale :	d) 3. Ha.52 a. 29 ca
1° D'après le cadastre	2°
e) Superficie totale occupée par le ou les bâtiments que comptait le bien sinistré (2).	e)
f) Description sommaire de l'ensemble du bien sinistré	() Charbonnage
(à la manière des affiches pour ventes publiques).	
g) Age approximatif : 1° Du bătiment sînistré	g)
2º Des autres bâtiments	2*
f.) Etal d'entretien (avec justifications, si possible)	h)en.bon.état
Vetusté générale. (Exemple : légère, sérieuse, eccusée,	8
très accusée, etc.).	
III. ORIGINE DES DROITS DE PROPRIETE.	
 s) Mode d'acquisition (achat de gré à gré, achat en vente publique, échange, donation, partage, héritage, rétro- cession, etc.) 	a)
b) Date de l'acte d'acquisition et nom du notaire ou de l'autorité ayant instrumenté (produire, en triple exemplaire, un certificat justificatif délivré par le Receveur de l'enregistrement ou des successions) (3).	b) voir cartificat de propriété annexé
(1) L'usage des internalaires n'est pas obligatoire; il est ex Les pensonnes qui jugeralent récessaire de remplacer les int de leur cas devrent reproduire avec exactitude les noméros, rui (2) Jess mots « acasemile du Alem aninteré » ou « bien sinistr leur juxageoutles, constituient, avent le sinistre, l'inimeuble extre di Hollen, constituient, avent le sinistre, l'inimeuble	pendant vivement, recommandé aux sinistrés, eccalaires — en tout ou en partie — par des ansexes établies suivant l'extgence régués et inituités de ces intervalaires de s'établies intervalaires de s'établies intervalaires de s'établies intervalaires de s'établies avec années des Genseins àbits ou anne, usé, par leur groupement ou qui a été endommagé. Ex : maison d'habitation avec années, cour, jurdie, lemande de crédit, il n'est pas nécessaire d'en produire un nouveau.

e) Prix ou estimation que mentionne l'acte d'acquisition (frais non compris). d) Si l'acquisition a porté sur un terrain nu (année et cout de construction du ou des bâtiments que comportait le bien sinistré).	
d) Si Pacquisition a porté sur un terrain nu (année et cont de construction du ou des bâtiments que com-	
a de transformation après acqui	
(annee the discontinuit, etc., f)	
f) En cas d'emphytéose, de superricle, à l'active de les préciser l'origine de ces droits, leur étendue et les préciser l'origine de ces droits, leur étendue et les conditions dans lesquelles ils sont exercés. (Exemple : usufruit du conjoint survivant, bail emphytéotique conclu le, etc.)	
v. LE SINISTRE. a) Au début des hostilités (mai l	940.)
a) Date	ements
c) Eventuellement, nationalité de l'armée qui a causé le c) cables électr	iques,
sinistre.	
d) La destruction est-ene partent for la destruction	
est « partielle » quand le montant des dégâts est inférieur aux deux tiers de la valeur de l'ensemble de la construction sinistrée, fondations exclues.	
La destruction est dite « totale » quand le montant des dégâts est égal ou supérieur à ces	
deux tiers. Toutes estimations intéressant des constructions doivent être faites au 31 août 1939.	
e) Y a-t-il eu destruction (déprédation) ou pillage? e)	
f) Dans l'affirmative, plainte a-t-elle été déposée? (Produire le certificat délivré par le parquet.)	
, LE CONSTAT.	
a) Eventuellement, nom, prénom, adresse, profession et diplôme de l'expert ayant instrumenté pour le	
compte du sinistre.	110
Si le sinistré a eu recours aux services d'un expert, indiquer le montant des honoraires et débours réclamés.	-
c) Eventuellement, indiquer le comité local qui serait déjà c)	
intervenu.	
VI. ASSURANCES. Produire, en triple exemplaire, une copie de la ou des polices d'assurances, certifiée conforme et délivrée par l'assureur du blen sinistré.	
VII. SITUATION HYPOTHECAIRE (1).	
Privilèges : Mentionner les privilèges grevant le bien sinistré.	
Hypothèques :	
Rang NOM ET ADRESSE Date Taux Montant Solde dù de Taux jaitial à la date	assulance and la vie
Rang Du de l'inscrip- CREANCIER l'inscrip- tion d'intérêt créance dommage	a-t-elle été contrac ec)cur surcié
	du prêt?
16	The state of the s
2*	
3*	-
40	
VIII. AUTRES BIENS FONCIERS.	-
a) Avez-vous, en Belgique, d'autres biens fonciers? a)	
cincte. b)	
c) Quelle on était la valeur approximative totale au c)	
and is valeur approximation and	******
9 mai 1940? (1) Il est loisible aux intéressés de joindre un extrait délivré par le conservateur des hypothèques.	

Intercalaire A. annexe 1.

IV. LE SINISTRE .-

- b .- Causes, circonstances et nature .-
 - Dégâts provenant de bombardements.
 Des obus venant du fort de Fléron ont causé des dégats aux installations du siège des Xhawirs.
 - 2) Dégâts résultant de la rupture des canalisations électriques.

 Le siège de José ne possède pas de centrale électrique et doit recevoir de l'extérieur son alimentation en force motrice.

 Celle-ci lui est fournie :
 - l° par une ligne aérienne de l'Intercommunale Belge d'Electricité alimentant le puits des Xhawirs.
 - 2° par une ligne souterraine, appartenant à la Sté de WERISter, partant d'une sous-station de LINALUX et aboutissant au puits des Halles.

Le 10 mai 40, à 11 h,5 l'armée belge fait sauter la route Fléron-Herve à l'endroit du passage des câbles souterrains de LINALUX alimentant le puits des Halles. Le même jour à 13h,35 la ligne aérienne de l'Intercommunale est mise hors service par les bombardements.

Les résultats directs de cette privation de force motrice furent les suivants :

- 1- La salle des pompes du puits des Khawirs à 242 m. fut noyée les eaux gagnèrent le puits des Halles par la galerie de communication entre les deux puits et se déversèrent au niveau d'exploitation de 366 m. et dans les travaux exploités en défoncement (vallées de 409 et 450 m.) sous 366 m.
- 2- L'eau formant joint hydraulique dans la galerie de 242 m. isola complètement les exploitations du puits d'aérage, situé aux Khawirs, et celles-ci furent envahies par l'acide carbonique, rendant impossible l'accès des pompes à 366 m. et dans les vallées dépendant du puitsdes Halles.

 Les vallées furent donc noyées, les chevaux se trouvant aux étages de 242 m. et 366 m. furent asphyxiés et l'accès du puits fut rendu impossible, l'acide carbonique remphissant tous les vides depuis le fond jusqu'au niveau du sol.

Cette situation comporte :

- a Les dommages causés à la propriété souterraine de la Sté; la réparation des dits dommages a nécessité des travaux d'assainissement, de dénoyage et de remise en état des chantiers, qui seront repris vi-après.
- b Les dommages causés à l'équipement d'exploitation de la mine : perte de chevaux, réparation du matériel élec trique etc...., ces dommages seront détaillés à l'inter calaire C.

La remise en état du siège de José s'est opérécen trois périodes :

1º) du 10 mai au 22 juin 1940.

Travaux de réparations aux installations électriques, localisation des dégats aux travaux souterrains, essai d'assainissement du puits des Halles envahi par l'acide carbonique.

2°) du 22 juin au 18 juillet 1940.

- a-Travaux d'assainissement du puits des Halles, de dénoyage d'une galerie inondée à 242 m. Remise en état de la Station d'exhaure à 242 m. au puits des Xhawirs. h-Remise en état d'un chantier au dessus du niveau de 366 m.
- <u>c-</u> Travaux divers en rapport avec les précédents, tels que : remonte à la surface des chevaux morts.
 <u>d-</u> Dénoyage des travaux en défoncement sous le niveau de 366 m.

3°) Après le 18 juillet 1940.

Continuation du dénoyage des travaux en défoncement sous le niveau de 366 m. Remise en état progressive de ces travaux.

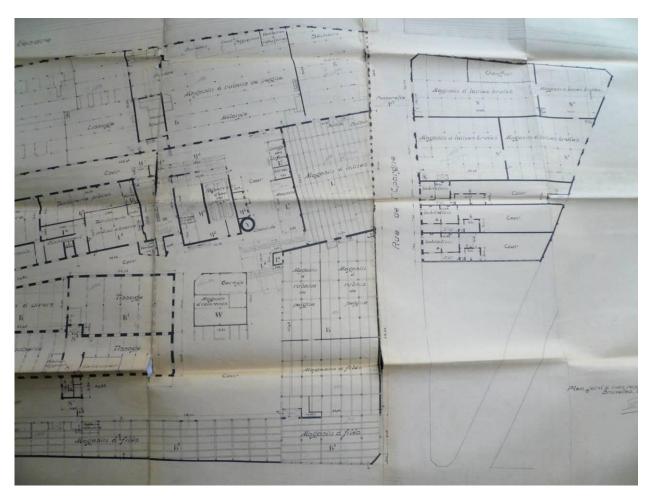
INTERCALAIRE A. annexe.2.
ESTIMATION DES DOMENGES.
SOURCE CONTROL OF SOURCE SOURC
A. Dégâts occasionnés aux installations du siège de José ((bombardement du fort de Fléron).
tour d'extraction
B.Dommages causés au siège de José en suite de la rupture des canalisations électriques.
1 frais de réparation des câbles électriques souterrains
coût de la réparation provisoire effectuée en mai 1940 et juin 1940 par la Sté U.C.E.LINALUX . 10.426,79
Réparation définitive effectuée en septembre et octobre 1941 par le personnel de MERISTER
a main d'oeuvre
b 200 m. de câble armé 3 x 25 à 15.000 Volts 16.616,40
Mise sous tension par la Sté LINALUX - facture
du 31.10.1941 (n° 19.840)
30.770,64
2 main d'oeuvre affectée à la remise en état des ex- ploitations - frais de surveillance id.
a du 10 mai au 22 juin 1940 (localisation des dégats essais d'assainissement du puits des Halles).
salaires payés + 24% (charges sociales et autres) 5.975,60
b du 22 juin au 18 juillet 1940. assainissement du puits et dénoyage des Khawirs51.646,74
remonte chevauxmorts 873,64
montage d'un transformateur 3000/1000 V. à la surface
d'ateliers (adaptation de pompes) 2.455,00
facture station secours de Montagnée (750,00 + 3,5 % t.t.)
A manandam an oos an

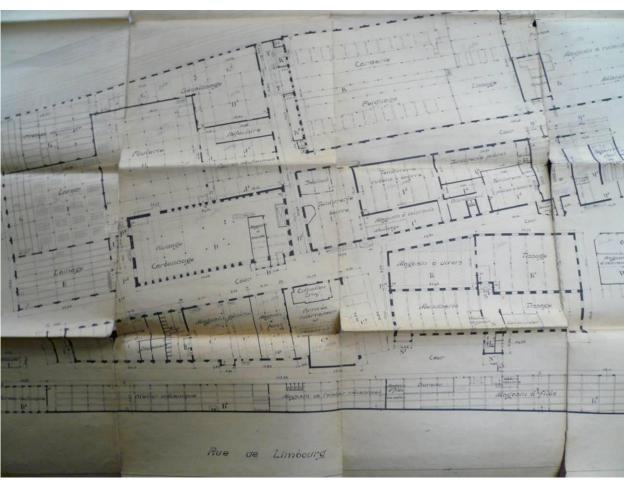
à reporter 62.094,63

	Report	.094,63
e déno	oyage et remise en état des travaux et ins- lations des exploitations de défoncement	
sous	366 m.	013.95
qu'è	byage proprement to the proprement of the propre	1.020,20
ment	366-409 m	.682,93
ment	ise en état de l'exploitation en défonce-	5.260,29
mam !	ise en état des installations et appareils et iques	
d Frai	is généraux et divers.	
a,-	frais de maîtrise pendant 68 jours n'inac- tdvåté (nous comptons 1/2 des salaires pour tenir compte de ce que le personnel a sur- veillé d'autres travaux : travaux aux Xhawirs vente de charbons.	
	Mr. BONNET, Directeur des Travaux (pr mémoire)	*****
	Chef de surface, électricien (en partie) Chefs mineurs (jour et nuit) et garde	9.632,45
	frais de surveillance et frais généraux pour dénoyage et remise en état des travaux et installations des exploitations en défoncement sous 366 m. La totalité des salaires a été comptée pendant la période d'inactivité complète. La moitié des salaires a été comptée pendant la période de remise en route progressive et jusqu'à rétablissement de la situation normale	
C	frais de mise à terril des pierres des é- boulements des chantiers noyés	2.905.07
	40	4.591,84
	e matières et matériel	
	venant des approvisionnements de la Sté	
10)	matériaux	949 86
	Maconnerie et beton à 409 et 450 m.	248,80 4.192,35
5.)	fers	
	fers en barres, fers profilés, colonnes, tôles câbles en acier, pointes, rivets, boulons, outils, divers	8,671,50
3°)	bois	OR STATE OF THE PARTY OF
	Dosses chêne, planches ordinaires	
	huiles et graisses Huiles ordinaires, graisses, benzine, pétrole	1.238,30
5°	Chauffage: briquettes	300,00 r 199,25
	au Blogo do Rossial	4,337,80

I I I Report 74.337,80
b provenant de l'extérieur
3/12/1940 : 2 câbles armés
3000 V. 240 m. long
4 consommation d'énergie électrique afférente à la 79.217,40
a pour la période du 18 mai au 18 juillet 1940 toute l'activité du siège de José a, pendant cette période où toute l'exploitation était arrâtée, été affectée à la réparation du dom- mage
b consommation afférente à l'exhaure de 216.434 m3 qui aurait dû être normalement effectuée pendant cette période
pendant dette per loute à la venue d'eau dans
la galerie de 242 M
d frais de l'énergie consommée pour le dénoyage (air comprimé et électricité) des exploita- tions en défoncement sous 366 m
e frais de l'énergie consommée après le dénoyage jusqu'à reprise normale de l'exploitation 11.668,90
228,279,20

RECAPITULATION
A. Dégats occasionnés aux installations du siège de José (bombardement du fort de Fléron)
B. Dommages causés au siège de José en suite de la rup- ture des canalisations électriques :
1frais de réparation des câbles électriques souters rains haute tension - Maireux-José
2main d'ocuvre affectée à la remise en état des ex- ploitations - frais de surveillance id
3frais de matières et matériel
4consommation d'énergie électrique afférente à la réparation des dommages
800,490,43
,-
Nous affirmons sur l'honneur que la présente demande est sincère et véritable. Nous reconnaissons avoir connaissance des sanctions auxquelles nous expose toute déclaration fausse ou tout emploi de manoeuvres frauduleuses pour la justification ou l'estimation des dégats. Pour la Sé Anonyme de Wérister
Chat Commande La Diracteur-Gorant,
stand Emmiley















Archives d'entreprises

CATEGORIE

I. ARCHIVES
I.4. ARCHIVES D'ENTREPRISES
I.4.a. Dans les dépôts des Archives de l'État

Remarque : la diversité, en termes de contenu et de taille, des fonds concernés ne permet pas la rédaction d'une fiche de synthèse pour cette ressource documentaire.

Pour les entreprises qui ont déposé leurs archives aux Archives de l'État, nous avons sélectionné les fonds inventoriés ou ayant fait l'objet d'un bordereau de versement voire d'une liste sommaire. Il est à noter que le dépôt d'archives d'entreprises n'est pas obligatoire en Belgique.

Les inventaires sont pour la plupart à consulter sur place. Néanmoins, de plus en plus d'inventaires sont accessibles directement via la site internet des archives : http://www.arch.be. Certaines archives peuvent contenir une documentation utile à propos de l'histoire d'un site industriel (plans d'installation, permis et autorisations, liste d'outillage, etc.).

Archives de l'État – Dépôt d'Arlon (AEA)

1. Inventaire de référence

HANNICK (P.), Archives de l'État à Arlon. État des fonds et collections, Bruxelles, 1996.

2. Archives

Imprimerie Poncin (Arlon) 1864-1910. 11 numéros.

Jacques Gérard, marchand (Neufchâteau) 1771-1821.

Jean-Joseph Gérard-Gofflot, marchand et tanneur à Neufchâteau et successeurs (Neufchâteau) 1807-1884.

Archives de l'État – Dépôt d'Eupen (Staatarchiv in Eupen – SAE)

1. ARCHIVES

Kammgarnwerke AG Eupen 1903-1941. 59 numéros.

Molkerei Bütgenbach 1932-1941. 2 numéros.

Molkerei Engelsdorf 1931-1940. 1 numéro.

Molkerei Nidrum 1934-1941. 1 numéro.

Molkerei Mirfeld 1934-1943. 10 numéros.

Firma Wilhelm Peters und Co, (Textilfabrik) 1838-1972. 1516 numéros. (se trouve aux Archives de l'État à Liège)

Kabel- und Gummiwerke Eupen 1937-1942. 1 numéro.

Sohllederfabrik Detochet 1816-1825. 1 numéro.

Tuchfabriken Rehrmann-Fey, Hüffer und Mohrkramer, Ackens Grand-Ry und Mayer 1727-1891. 109 numéros.

Archives de l'État – Dépôt de Liège (AEL)

1. Inventaire de référence :

DUMONT (B.), Guide des fonds et collections des Archives de l'État à Liège, 3 vol., Bruxelles, 2012.

DELVAUX (A.-C.), Guide des archives de la sidérurgie liégeoise, Bruxelles, 2012.

2. ARCHIVES

A. Charbonnages

Charbonnages d'Abhooz et Bonne-Foi Hareng (Herstal) 1887-1950. 261 numéros.

Charbonnages d'Argenteau (Trembleur) 1928-1932. 3 numéros.

Fosse de Bois de Mons (Jemeppe-sur-Meuse) 1655-1701. 1 numéro.

Charbonnage du Bonnier (Grâce-Berleur) 1828-1955. 75 numéros.

Charbonnage du Bois d'Avroy (Sclessin) 1827-1962. 213 numéros.

Charbonnages de Bonne Espérance, Batterie et Violette (Liège et Herstal) 1780-1964. 1219 numéros.

Charbonnage Collard (Seraing) 1823-1960. 453 numéros.

Charbonnages de l'Espérance et Bonne Fortune (Montegnée) 1879-1973, 398 numéros.

Charbonnages de Gosson-Kessales (Tilleur) 1826-1955. 877 numéros.

Charbonnages de la Grande Bacnure (Liège) 1786-1967. 449 numéros.

Fosse des Innocents (Liège) 1750-1757. 2 numéros.

Société charbonnière d'Ivoz-Ramet (Ivoz-Ramet) 1826-1865. 7 numéros.

Charbonnages réunis de La Minerie (Battice) 1646-1958. 416 numéros.

Charbonnages de Patience et Beaujonc réunis (Glain-lez-Liège) 1799-1867, 44 numéros.

SA des Quatre-Jean (Retinne et Queue-du-Bois) 1866-1925. 8 numéros.

Charbonnage des Six Bonniers (Seraing) 1809-1957. 211 numéros.

SA générale de Sondages et Travaux miniers (Liège) 1904-1917. 11 numéros.

Fosse de la Vigne (Liège) 1773-1774. 1 numéro.

Papiers Henri Delrée (directeur divisionnaire à l'Administration des Mines) 1659-1972. 56 et 135 numéros.

B. Entreprises métallurgiques

SA d'Angleur-Athus (Tilleur) 1828-1946. 618 numéros.

SA des Laminoirs de l'Ourthe (Sauheid) 1873-1957. 130 numéros.

SA Cuivre et Zinc (Liège) 1850-1975. 149 numéros.

Société Cockerill Sambre Groupe Arcelor (Seraing) 1806-2005. 2902 numéros.

SA métallurgique d'Espérance-Longdoz (Liège) (1806) 1836-1970 (1971). 2435 numéros.

SA d'Ougrée-Marihaye (Ougrée) (An VIII) 1835-1955 (1974). 1818 numéros.

Ferblatil. Compagnie des Fers blancs et Tôles à froid (Tilleur) 1948-1955. 3 numéros.

Société Phenix Works (Flémalle-Haute) (1909) 1912-1989. 33 numéros.

Compagnie générale des Conduites d'Eau (Liège) 1865-1965. 245 numéros.

Tolmatil. Compagnie belge des Tôles magnétiques (Tilleur) 1957-1961. 9 numéros.

SA des Tôleries Delloye-Matthieu (Huy) 1922-2004. 61 numéros.

SA des Tôlerie Dufrenoy-Delloye et Compagnie (Huy) 1827-1952. 635 numéros.

Antoine-Dufrenoy-Delloye 1858-1887. 26 numéros.

François Joseph Dautrebande et Ferdinand Delloye 1832-1848. 1 numéro.

Nouvelle SA des Forges et Laminoirs à tôles de Régissa (Marchin) 1876-1933, 305 numéros.

SA des Fonderies N. Porta (Huy) 1955-1963. 32 numéros.

SA de la Providence (Marchienne-au-Pont) 1859-1966. 249 numéros.

SA Sambre-Escaut (Fontaine-l'Évêque) 1908-1957. 5 numéros.

C. Industrie textile

Damseaux-Renoz (Verviers) 1772-1860. 24 numéros.

Jean-Nicolas David (Francomont) 1466-1864. 5231 numéros.

JJ Flagontier et Flagontier de Thier 1857-1884. 52 numéros.

Peltzer (Verviers) 1665-1911. 130 numéros.

Simonis (Verviers) 1621-1915. 43 numéros.

D. Entreprises diverses en province de Liège

Banque Sauvage-Vercour (Liège) 1711-1836, 194 numéros.

Carrières Chartier, Peeters et cie à Trou du Mont (Poulseur) 1925-1966. 419 numéros.

Cristalleries du Val-Saint-Lambert (Seraing) 1879-1951. 388 numéros.

Imprimerie Desoer (Liège) 1928-1953. 17 numéros.

SA Maison Beer, construction mécanique (Jemeppe-sur-Meuse) 1937-1958. 3 numéros.

SNC C. Delloye et G. Dufrenoy 1911-1913. 1 numéro.

Verreries nouvelles d'Aigremont 1909-1962. 851 et 182 numéros.

E. Entreprises allemandes mises sous séquestre après la guerre 1914-1918 :

- Usines de produits chimiques et engrais O. Goebel (Flémalle-Haute) 1873-1918. 345 numéros.
- Rudolf Koppel, agent commercial

1902-1914. 226 numéros.

- Orenstein et Koppel, matériel ferroviaire à Val-Saint-Lambert
- 1911-1921. 22 numéros.
- P. Barth

1914-1918, 2 numéros.

F. Autres petits fonds d'entreprises

Devaux, inventeur de machines textiles (Verviers) 1853. 1 numéro.

Fonderie Jamme et Lepaffe (Liège) 2 numéros.

Fonderie Jamme et Plumier (Liège) 1 numéro.

Grisard (laminoir) (Chaudfontaine) 1822-1825. 1 numéro.

SA des Émailleries et Ateliers de Varsovie puis Labor (Huy) 1895-1955. 68 numéros.

Laminoirs du Monceau (Esneux-Tilff) 1880-1961. 13 numéros.

SA des Laminoirs de l'Ourthe (Embourg) 1568-1957. 130 numéros

Fonderie Réquilé J.G. et Pecqueur L.M. (Liège) 3 numéros.

SA de Saint-Léonard (Liège) 1836-1864. 2 numéros.

Atelier de Trempe et de Cémentation Thiernagant (Herstal) 1930-1967. 86 numéros.

Ucométal. Union commerciale belge de Métallurgie (Bruxelles) 1913-1952. 11 numéros.

Entreprise Libert 1810-1863. 1461 numéros.

Archives de l'État - Dépôt de Louvain-la-Neuve (AELLN)

1. INVENTAIRE DE RÉFÉRENCE :

GODINAS (J.), HENIN (C.), DE MOREAU DE GERBEHAYE (Claude), Archives de l'État à Louvain-la-Neuve : Guide des fonds et collections, 2 vol., Bruxelles, 2009.

2. ARCHIVES

Société anonyme des Forges de Clabecq (Clabecq) 1752-1997, 6945 numéros.

Société anonyme Emile Henricot (Court-Saint-Etienne) 1901-1987. 228 numéros.

Comptoir Agricole (Quenast) 1947-1978. 18 numéros.

Société anonyme de la Maison des Prévoyants de Quenast (Quenast) 1930-1992. 1699 numéros.

Archives de l'État - Dépôt de Namur (AEN)

1. INVENTAIRE DE RÉFÉRENCE :

BODART (E.), Guide des fonds et collections des Archives de l'État à Namur. II, Bruxelles, 2004.

2. ARCHIVES

A. Charbonnages

Société anonyme des Charbonnages du Bois Communal (Fleurus) 1896-1927. 3 numéros.

Société anonyme des Charbonnages Elisabeth (Velaine-sur-Sambre) 1903-1961. 8 numéros.

Société anonyme des Charbonnages du Grand Mambourg Sablonnière dite Pays de Liège (Montignies-sur-Sambre) 1807-1928. 6 numéros.

Société anonyme du Charbonnage du château à La Plante, puis charbonnages réunis de Sambre et Meuse (Namur) 1783-1958.

Charbonnage de Wanfercée-Baulet (Wanfercée-Baulet) 1806-1838, Plans, 1 numéro.

B. Autres entreprises

Maison Fallon S.P.R.L. à Namur (Namur) 1812-1972. 207 numéros + 16 liasses.

Archives de l'État – Dépôt de Mons (AEM)

1. INVENTAIRE DE RÉFÉRENCE :

HONNORÉ (L.), Guide des fonds et collections des Archives de l'État à Mons, 2 vol., Bruxelles, 2006

2. ARCHIVES

A. Charbonnages

Charbonnage du Mambourg (Charleroi)

Bordereau de versement, 1932-1977, 2 numéros.

Charbonnage du Trieu Kaisin (Chatelineau)

Bordereau de versement. 1873-1933. 13 numéros.

Charbonnages de Ciply (Ciply)

XIXe-XXe s. 1 numéro. Voir Archives de la commune de Noirchain.

Société anonyme des Hauts Fourneaux, Usines et Charbonnages de Marcinelle et Couillet (Couillet)

1874-1904. 44 numéros.

Charbonnage de la Remise du Roton (Farciennes)

1840-1851, 1 numéro.

Société anonyme des Charbonnages du Couchant du Flénu (Flénu)

1880-1919. 1 numéro.

Société anonyme des Produits du Flénu (Flénu)

1899-1932. 1 numéro.

Société anonyme des Charbonnages du Nord de Gilly (Fleurus)

1892-1944. 1 numéro.

Société anonyme Cockerill « Division des Charbonnages belges et Hornu et Wasmes » (Frameries)

1782-1960. 366 numéros.

(s.d. Plans.)

Société anonyme des Charbonnages du Nord du Flénu (Ghlin)

1899-1923. 1 numéro.

Société des Houillères unies du bassin de Charleroi (Gilly)

Bordereau de versement. 1868-1933. 2 numéros.

Charbonnages du Hainaut (Hautrage)

1901-1954. 67 numéros.

Société civile des Usines et Mines de houille du Grand-Hornu (Hornu)

1747-1959. 4199 numéros.

(XIXe-XXe s. Plans.)

Société anonyme des Charbonnages du Bois-du-Luc (Houdeng-Aimeries)

1698-1936. 521 numéros.

Bordereau de versement. 1685-1915. 39 numéros.

Charbonnages du Centre (Jumet)

Bordereau de versement. 1944-1948. 1 numéro.

Société anonyme des Charbonnages de Maurage (Maurage)

1827-1954. 217 numéros.

1930-1947. 38 numéros.

Charbonnage de Bonne-Espérance (Montignies-sur-Sambre)

1808-1887. 107 numéros.

Société anonyme des Charbonnages de Mariemont-Bascoup (Morlanwelz)

1788-1955, 946 numéros.

1804-1971, 2543 numéros.

Charbonnages du Rieu du Cœur et de la Boule réunis (Quaregnon)

1924-1954. 33 numéros.

Société anonyme des Charbonnages de la Louvière et Sars-Longchamps (Saint-Vaast)

1807-1959. 934 numéros.

1747-1926. 71 numéros.

Société anonyme des Charbonnages, Hauts Fourneaux et Usines de Strépy-Bracquegnies (Strépy-Bracquegnies)

1839-1937. 458 numéros.

1921-1954. 52 numéros.

Bordereau de versement. XVIIIe-XXe s. 8 mètres.

B. Autres entreprises

Société anonyme Établissements Robert Delbrassine (Dampremy)

Bordereau de versement. 1994-2004. 3,50 mètres.

Entreprises métallurgiques Dupont (Haine-Saint-Pierre)

Bordereau de versement (pour une partie). 1889-1977. 6 mètres.

Maison Abrassart (Mons)

Bordereau de versement. 1889-1962. 10 mètres.

Sociétés de gaz et d'électricité de Mons et de sa région (Mons)

1824-1938. 127 numéros.

Société anonyme Faïencerie de Thulin (Thulin)

1846-2002. 28 numéros.

Archives de l'État - Dépôt de Tournai (AET)

1. INVENTAIRE DE RÉFÉRENCE

DESMAELE (B.), Guide général des fonds et collections des Archives de l'État à Tournai, Bruxelles, 1999.

2. ARCHIVES

Charbonnage de Bernissart (Harchies) 1870-1964. 611 numéros.

Manufacture royale des tapis (Tournai) 1828-1869. 143 numéros.

Cimenteries F. Duthoit 1891-1953. 100 numéros.

S.A. du Canal de l'Espierre (Tournai) 1841-1955. 103 numéros.

Firme J. Vinois-Moreau (textile) (Ellezelles) 1937-1958. 23 numéros.



Guide de Références pour l'Etude d'Orientation (version 02) – Inventaire descriptif des ressources documentaires mobilisables pour la constitution du dossier documentaire



Archives d'entreprises

CATEGORIE I I. ARCHIVES I.4. ARCHIVES D'ENTREPRISES I.4.b. Dans les centres de documentation spécialisés

Nous pouvons également trouver des archives d'entreprises, de la documentation technique, de la documentation iconographique et cartographique dans les bibliothèques universitaires, les centres de documentation et les musées.

Sauvegarde des Archives Industrielles du Couchant de Mons (SAICOM)

Coordonnées de référence

Kevin Troch SAICOM asbl – Centre d'archives privées Rue Saint-Patrice, 2 B 7110 Houdeng-Aimeries (La Louvière) 064/84.20.48 saicom@skynet.be www.saicom.be

Liste des fonds d'archives

CHARBONNAGES

- S.A. des Charbonnages du Hainaut
- S.A. des Charbonnages du Levant et des Produits du Flénu
- S.A. des Charbonnages du Rieu du Cœur et de La Boule réunis (Quaregnon)
- S.A. des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons
- S.A. John Cockerill
- S.A. des Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul
- S.A. des Charbonnages de Bernissart
- S.A. des Charbonnages du Gouffre
- S.A. des Charbonnages, Hauts-Fourneaux et Usines de Strépy-Bracquegnies
- S.A. des Charbonnages de Mariemont-Bascoup
- S.A. des Charbonnages du Centre
- S.A. des Charbonnages du Petit-Try
- Société des Charbonnages de Tamines
- Charbonnages du Roton et d'Aiseau-Presles

Groupement des Sociétés charbonnières du bassin du Couchant de Mons sous le patronage de la Société Générale de Belgique

S.A. Charbel et Chargros (région bruxelloise)

INSTITUTIONS

Association Houillère du Couchant de Mons

Caisse Commune d'Assurance des Charbonnages du Couchant de Mons

Caisse de Compensation des Allocations Familiales des Charbonnages du Couchant de

Mons et du Foyer de l'Ouvrier Borain

Caisse de Prévoyance du Couchant de Mons

Caisse de Prévoyance du Centre

Caisse Commune d'Assurance des Charbonnages de Charleroi

Centrale électrique de Pont-de-Loup

Institut National des Industries Extractives (Frameries-Pâturages)

S.P.R.L. Fours Industriels Braun (région de Mons)

Faculté Polytechnique de Mons (rapports de stages d'étudiants en entreprises, période

1930-1960)

Institut de Recherches Economiques du Hainaut

De Groot-Tallon (négoce de vin, Mons)

BIBLIOTHÈQUE: générale et technique, cartes et plans, iconographie

Université Libre de Bruxelles. Service des Archives

Coordonnées de référence

Service des archives (Campus du Solbosch, accès NB, bâtiment A) ULB CP170 Avenue F.D. Roosevelt, 50 1050 Bruxelles 02/650.24.43 archives@ulb.ac.be

Liste des fonds d'archives

Établissements Dumont de Chassart (agro-alimentaire). Groupe GIB (grande distribution).

Ecomusée du Bois-du-Luc

Coordonnées de référence

Isabelle Sirjacobs, archiviste 2b rue Saint-Patrice 7110 Houdeng-Aimeries archiviste @ecomuseeboisduluc.be www.ecomuseeboisduluc.be

Liste des fonds d'archives

CHARBONNAGES

S.A. des Charbonnages du Bois-du-Luc (Houdeng-Aimeries, Trivières, Havré)

S.A. des Charbonnages de La Louvière et Sars-Longchamps (Saint-Vaast)

S.A. des Charbonnages de Ressaix, Leval, Péronnes, Sainte-Aldegonde et Genk (Ressaix, Péronnes, Leval, Sainte-Aldegonde)

S.A. des Charbonnages de Maurage (Maurage)

S.A. du Charbonnage du Boubier (Châtelet)

S.A. des Charbonnages du Bois du Cazier (Marcinelle)

Association Charbonnière de Charleroi (Bassin de Charleroi)

SIDERURGIE ET CONSTRUCTION METALLIQUE

S.A. Baume & Marpent (Haine-Saint-Pierre, Morlanwelz)

S.A. Ateliers de Constructions de Familleureux (Familleureux) = fonds photographique uniquement.

S.A. Ateliers de La Louvière-Bouvy (Saint-Vaast)

S.A. La Brugeoise, Nicaise et Delcuve (La Louvière)

S.A. Forges, Usines et Fonderies (Haine-Saint-Pierre)

Usines, Boulonneries & Fonderies (La Louvière)

S.A. Hauts Fourneaux & Fonderies (La Louvière)

S.A. Usines Gustave Boël (La Louvière)

S.A. Les Ateliers Mécaniques (Morlanwelz)

Famille et Entreprises Dupont (Fayt-lez-Manage)

S.A. Ateliers J. Hanrez (Monceau-sur-Sambre) = fonds photographique uniquement.

S.A. Ateliers de Construction et Chaudronnerie de l'Est (Marchienne-au-Pont) = fonds lié à celui des Ateliers de La Louvière-Bouvy

VERRERIES ET GOBELETERIES

S.A. Verreries et Gobeleteries Nouvelles (Manage)

FAIENCERIE

Faïenceries de Keramis, Boch Frères (La Louvière)

ELECTRICITE

Centrale Electrique de Péronnes (Péronnes)

Intercom (Charleroi)

Société de Gaz & d'Electricité du Hainaut (Hainaut)

DIVERS

Kwatta (Bois d'Haine)

Félix Duval (Bois d'Haine)

Moulins Dambot (La Louvière)

S.A. Distribution d'eau de la Troupette (Bois d'Haine)

Carrières du Clypot (Soignies)

Caisse de Prévoyance du Centre (Bassin du Centre)

Commission arbitrale (accidents de travail) (La Louvière)

Crédit ouvrier de Morlanwelz (Morlanwelz)

Union libérale (Morlanwelz)

Ciments d'Obourg (Obourg)

Forges de Clabecg (Clabecg)

Entreprises « Gravez » (Cuesmes)

BIBLIOTHÈQUE : histoire industrielle, histoire des techniques, histoire locale

Grand Curtius

Coordonnées de référence

Pauline Bovy, Conservatrice adjointe à la Direction Féronstrée, 136 4000 Liège 04/221.68.17-18-19 infograndcurtius @liege.be www.grandcurtiusliege.be

Liste des fonds d'archives

Fonds Dehin, dinantiers-orfèvres établis à Liège, rue du Coq depuis le 19^e siècle jusqu'au milieu du 20^e.

Fonds Osterrath, maîtres-verriers, spécialisés dans la production de vitraux (de +/- 1880 à +/- 1960) établis rue de l'Evêché à Liège.

<u>CLADIC - Centre liégeois d'archives et de documentation de l'industrie charbonnière</u>

Le CLADIC est un service de l'asbl Blegny-Mine. Il s'agit d'un centre de documentation et d'archives spécialisé dans le domaine minier.

Coordonnées de référence

CLADIC
Rue Lambert Marlet, 17
4670 Blegny
Tél. 04 237 98 18
Fax 04 387 58 50
cladic @blegnymine.be
www.cladic.be
www.bibliocladic.be (catalogue en ligne)

Liste des fonds d'archives

ARCHIVES DE CHARBONNAGES ET APPARENTÉS

Abhooz

Arbre Saint Michel

Argenteau

Bois d'Avroy

Bonnier

Centrale de sauvetage des charbonnages du bassin de Liège

Gosson-Kessales

Grande Bacnure

Hasard

Kempense steenkolenmijnen

Maurage

Patience et Beaujonc

Wérister

ARCHIVES DE PARTICULIERS (CHERCHEURS, ANCIENS INGÉNIEURS)

Claude Christophe (archéologie industrielle) Claude Gaier (auteur de l'ouvrage "8 siècles de houillerie liégeoise") Michel Mainjot (ingénieur au Corps des mines retraité) Pierre et Jean Stassen (ingénieurs)

BIBLIOTHÈQUE

Générale et technique, elle est composée de 4000 documents couvrant une période allant du XVIIIe au XXIe siècles.)

ICONOTHÈQUE

Quelques milliers de documents aux supports très divers : plaques de verre, photographies couleurs et noir et blanc, négatifs, diapositives, cartes postales, plans et cartes.)

Centre de Documentation sur la Laine (C.D.L.), Aqualaine asbl

Coordonnées de référence

Jocelyne Lemaire, responsable C.D.L.
rue de la Chapelle, 30
4800 Verviers
Tél. 087.30.79.24
Fax 087.31.20.95
domaine @blegnymine.be
jocelyne.lemaire @aqualaine.be

Liste des fonds d'archives

Bastagne Florent, fabricant d'étoffes, rue des Fabriques, 66-68, Verviers.

Bastagne-Batta Florent, draperies et nouveautés, rue Spintay, 103, Verviers.

Bettonville, fabricant d'étoffes, rue de la Chapelle, 30, Verviers.

La Chapellerie belge, rue Coronmeuse, Verviers.

Conditionnement Public des Matières Textiles, rue de Limbourg, 63, Verviers.

De Damseaux-Renoz Joseph, manufacture de draps, Nasproué, Andrimont.

Delmotte Philippe Louis et François Joseph, négociants en draperie, place du Marché, Verviers.

Demoulin Victor, fabricant d'accessoires de tissage, rue de Pisseroule et rue Neuve, 91,

De Thier, rue de la Chapelle, 24 à 32, Hodimont.

Duesberg-Bosson, fabricant de machines textiles, rue du Viaduc, et rue du Tissage, Verviers.

La Lainière, peignage et filature de laines, rue du Pont, 64, Verviers.

Lejeune J. et M., fabrique d'étoffes, rue des Auris, 1, Dison.

Lemaire, filature de laine cardée, fabricant de tissus, rue de Verviers, 128, Ensival.

Neuville Pierre-Denis, négociant en laines, Hodimont.

Noël Lucien, laines et déchets, rue du Manège, 14, Verviers.

Ransy Victor – Simar Clément, filature de laine cardée, rue Neuve, 26, Pepinster.

Société Royale de Philanthropie, fabricant de chaussettes, Verviers.

La Vesdre, peignage et filature, Renoupré, Andrimont,



Guide de Références pour l'Etude d'Orientation (version 02) – Inventaire descriptif des ressources documentaires mobilisables pour la constitution du dossier documentaire



Archives d'entreprises

COPPEJANS-DESMEDT (H.), LUYCKX (Ch.), VAN OVERSTRAETEN (D.), WELLENS (R.), 1998. Guide des archives d'entreprises accessible au public en Belgique. Bruxelles, 661 p.



Guide de Références pour l'Etude d'Orientation (version 02) – Inventaire descriptif des ressources documentaires mobilisables pour la constitution du dossier documentaire



Archives communales

CATEGORIE	I. ARCHIVES I.5. ARCHIVES COMMUNALES I.5.a. Dans les dépôts des Archives de l'État	
	1.3.a. Dans les depots des Archives de l'Etat	

Remarque : la diversité, en termes de contenu et de taille, des fonds concernés ne permet pas la rédaction d'une fiche de synthèse pour cette ressource documentaire.

Certaines communes, encouragées par un décret de 1977, ont versé leurs fonds d'archives aux Archives de l'État. Dans ces fonds communaux, on peut trouver des permis d'urbanisme, des autorisations d'exploiter¹⁶, des documents cadastraux historiques, des plans.

Pour chaque dépôt des Archives de l'État, sont mentionnées les communes ayant versé leur fonds et pour lesquelles un inventaire est disponible. Les dépôts que font les communes sont partiels et non systématiques.

Les inventaires sont pour la plupart à consulter sur place (voir aussi le site www.arch.be).

Archives de l'État – Dépôt de Liège (AEL)

1. Inventaires de référence :

- DUMONT (B.), Guide des fonds et collections des Archives de l'Etat à Liège, Bruxelles, 2015.

- DISCRY (F.,) Inventaire des archives de la ville de Huy, s.l., s.d.
- BARTHELEMY (H.), Archives de la commune de Moha. Index analytique, s.l., 1893.
- Inventaire des archives des communes des arrondissements de Liège et de Verviers, 2e éd., Liège, 1998, 2 vol.
- Inventaire des archives communales de l'arrondissement de Huy (précédemment conservées aux Archives de l'État à Huy), s.l., s.d.

¹⁶ Une autorisation indisponible dans les archives inventoriées au point I.1. peut, dans certains cas, être retrouvée grâce aux fonds communaux.

2. FONDS COMMUNAUX DISPONIBLES:

Baelen

1659-1927.

Abée Bas-Oha 1843-1905. 1652-1928. Bassenge Abolens 1723-1856. 1811-1910. Acosse Bertrée 1813-1922. 1816-1925. Aineffe **Bettincourt** 1712-1919. 1810-1920. Beyne-Heusay Amay Fin XVe s.-1964. 1659-1922. Ambresin Bilstain 1742-1943. An IV-1942. **Ampsin** Blehen 1650-1941. 1809-1923. **Andrimont Bleret** 1659-1923. An IX-1923. Angleur Bodegnée 1793-1908. 1796-1799. Antheit **Boirs** 1659-1948. 1832-1920. Ans et Glain Bois et Borsu 1815-1896. 1833-1926. Arbrefontaine Bombaye Fin XVIIIe s.-1920. 1834-1920. Aubel **Boncelles** 1758-1799. 1697-1919. **Avennes** Bovenistier 1812-1910. 1892-1920. Avernas-le-Bauduin **Braives** 1805-1955. 1825-1919. Aveneux Burdinne 1846-1910. 1847-1894. Aywaille Celles 1806-1900. 1573-1905.

Cerexhe-Heuseux

1729-1913.

Ernonheid Chapon-Seraing 1833-1920. 1808-1877. Charneux Esneux 1755-1898. 1521-1942. Chênée Evegnée 1856-1890. 1681-1926. Chevron Fairon 1808-1994. 1809-1918. Chokier Fallais An IX-1920. An V-1926. Clermont sous Huy Feneur 1806-1911. 1776-1922. Clermont-sur Berwinne Ferrières 1644-1900. 1807-1942. Comblain-au-Pont Fexhe-le-Haut-Clocher An IX-1926. 1812-1959. Couthuin Fexhe-Slins 1791-1920. 1834-1915. Fize-Fontaine Cras-Avernas 1747-1929. 1834-1866. Crehen Fize-le-Marsal 1917-1936. 1806-1920. Flémalle-Grande Crisnée 1704-1932. 1597-1913. Dalhem Flémalle-Haute 1516-1921. 1803-1909. Fléron Dison An VII-1889. Voir Soumagne, Bienfaisance, nos 69-74. Donceel Flône 1847-1926. 1806-1920. Eben-Emael Forêt 1759-1832. 1611-1952. Ellemelle Fraipont 1750-1922. 1618-1954. Engis Fraiture 1830-1877. 1811-1905. Ensival Francorchamps 1701-1933. 1750-1842.

Freloux Héron 1806-1920. 1834-1900. Fumal Herstal 1848-1911. 1705-1916. Gemmenich Herstappe 1847-1866. 1695-1824. Glain Heure-le-Romain Voir Ans et Glain. 1810-1920. Glons Hodimont XVIIe s.-1892. Archives transférées aux Archives de la ville de Verviers. Goé 1724-1925. Hody 1868-1884. Grâce-Montegnée 1816. Hollogne-aux-Pierres 1823-1911. Grand-Axhe 1847-1920. Hombourg 1831-1919. Grand-Rechain 1571-1904. Horion-Hozémont An X-1934. Grandville 1812-1885. Housse 1670-1937. Grand-Hallet 1855. Huccorgne 1819. Hamoir An VII-1943. Huy Voir : DISCRY F., Inventaire des archives de la ville de Huy, s.l., s.d. Haneffe 1648-1919. Jalhay Hannêche 1733-1945. 1818-1918. Jehay Hannut An II-1898. 1812-1910. Jeneffe An XII-1899. Harzé s.d., 1912. Kemexhe Henri-Chapelle 1845-1917. 1669-1913. La Gleize

Hermalle-sous-Argenteau

1833-1871.

Hermalle-sous-Huy

XVIIe s.-XIXe s.

1759-1957.

Lamine

1687-1930.

Lanaye Milmort 1800-1933. 1843-1880. Landenne Moha 1779-1920. 1702-1903. Voir aussi : BARTHELEMY H., Archives de la Lantin commune de Moha. Index analytique, s.l., 1893. 1810-1890. Mons-lez-Liège Lantremange 1800-1918. 1847-1910. Montzen La Reid 1646-1921. 1666-1945. Moresnet Latinne 1600-1943. 1809-1925. Moxhe 1794-1921. Lavoir 1803-1920. Mortroux Lens-Saint-Remy 1606-1930. 1806-1947. Nandrin Les Awirs 1828-1863. 1808-1908. Nessonvaux 1584-1930. Limbourg 1622-1945. Neufchâteau Limont 1572-1923. 1810-1939. Neuville-sous-Huy 1814-1954. Lincent 1802-1919. Noville Loncin 1813-1956. An V-1881. Odeur Lorcé 1840-1907. 1766-1908. Oleye Louveigné 1588-1920. 1681-1932. Olne Marneffe 1722-1944. 1641-1910. Ombret-Rawsa Meeffe 1834-1950. XVIIIe s.-1910. Oteppe Membach 1816-1906. 1779-1924. Othée Merdorp 1628-1927. An VI-1911.

Ougrée Seraing-le-Château An XIII-1843. An IX-1919. Soheit-Tinlot Oupeye 1775-1930. An XIII-1926. Outrelouxhe Soumagne XVIIe s.-1924. 1918-1933. Petit-Hallet **Sprimont** 1669-1935. 1663-1945. Petit-Rechain Stavelot 1698-1921. 1566-1944. Plainevaux Stoumont 1814-1937. 1769-1932. Polleur Strée 1770-1936. 1817-1902. Poucet Tavier 1828-1921. 1782-1923. Racour Thimister 1820-1951. 1651-1834. Ramelot Thisnes 1814-1934. 1823-1911. Ramet Thys 1780-1931. 1807-1936. Tilff Rocourt 1721-1932. 1786-1920. Rosoux-Crenwick Tihange 1781-1971. 1821-1945. Rotheux-Rimière Tilleur 1733-1880. 1815-1897. Saint-André Vaux et Borset 1735-1920. 1793-1910. Verlaine Sart 1782-1921. XVIIe s.-1923. Seilles Verviers An IX-1907. 1323-1904. Seny Viemme 1761-1917. 1713-1925. Vierset-Barse Seraing 1646-1948. An IV-1904.

Vieux-Waleffe Waremme 1847-1884. 1353-1908. Ville-en-Hesbaye Waret l'Evêque 1806-1962. 1815-1916. Warnant-Dreye Villers-l'Evêque 1536-1861. 1790-1942. Villers-le-Bouillet Warsage 1815-1936. 1770-1920. Villers-le-Peuplier Warzée An XI-1936. 1626-1903. Villers-le-Temple Wasseiges 1823-1914. An VI-1881. Vinalmont Welkenraedt 1816-1856. 1813-1924. Werbomont Vivegnis 1833-1919. 1808-1875. Voroux-Goreux Wihogne 1817-1953. 1834-1927.

 1817-1953.
 1834-1927.

 Vottem
 Xhendelesse

 1833-1919.
 1807-1844.

 Vyle-Tharoul
 Xhendremael

 1674-1923.
 1801-1880.

 Wandre
 Xhoris

 1605-1893.
 An IX-1923.

Wansin Yernée-Fraineux 1813-1948. 1888.

Wanze 1788-1916.

Archives de l'État – Dépôt d'Arlon (AEA)

1. INVENTAIRES DE RÉFÉRENCE :

Hannick (P.), Archives de l'État à Arlon : État des fonds et collections (1995), Bruxelles, 1996.

PETIT (R.), Inventaire des archives communales déposées aux Archives de l'État à Arlon en 1960, t. I, Bruxelles, 1961.

PETIT (R.), Inventaire des archives communales déposées aux Archives de l'État à Arlon en 1960, t. II, Bruxelles, 1961.

HANNICK (P.), Inventaire des archives communales déposées aux Archives de l'État à Arlon en 1960, t. III, Manuscrit.

HANNICK (P.), Inventaire des archives de la ville de Neufchâteau, Bruxelles, 1975.

2. FONDS COMMUNAUX DISPONIBLES:

Anloy Guirsch 1610-1869. 36 articles. 1808-1914. 12 articles.

Arlon Habay-la-Neuve 1792-1962. ± 250 articles. 1806-1882. 4 articles.

Assenois Habay-la-Vieille 1843-1938. 1 article. An IX-1856. 1 article.

Attert Habergy 1806-1893. 21 articles. 1834-1845. 1 article.

Bellevaux Halma 1856-1936. 80 articles. 1895-1944. 55 articles.

Bleid Hamipré
An IV-1965. 38 articles. 1829-1947. 6 articles.

Cugnon Heinsch An IX-1824. 1 article. 1808-1957. 25 articles.

Dohan Herbeumont 1859-1947. 230 articles. 1837-1972. 15 articles.

Etalle Hollange 1813-1857. 30 articles. 1823-1834.

Fays-les-Veneurs Hondelange
An IX-1835. 1 article. 1823-1854. 6 articles.

Fontenoille Jamoigne
An IV-an IX. 1 article. An IX-1846. 1 article.

Framont Léglise 1862-1910. 12 articles. An XIII-1842. 1 article.

Longlier
An IX-1857. 18 articles.

Mabompré 1837-1890. 12 articles.

Meix-le-Tige 1795-1869. 1 article.

Mellier 1810-1975. 30 articles.

Muno 1814-1846. 1 article.

Musson 1811-1927. 53 articles.

Mussy-la-Ville 1688-1791.

Neufchâteau 1641-1948. 641 articles.

Opont An V- 1864. 3 articles

Paliseul An V-an XII. 1 article.

Porcheresse 1823-1824. 1 article.

Rochehaut 1808-1948. 251 articles.

Rulles 1794-1954. 135 articles.

Saint-Léger An V-1841. 2 articles. Saint-Vincent 1904-1939. 8 articles.

Sainte-Marie-sur-Semois 1797-1940. 87 articles.

Sensenruth 1772-1937. 166 articles.

Sibret An X-1866. 1 article.

Signeulx 1312-1823. 3 articles.

Termes 1793-1864, 39 articles.

Thiaumont 1836-1843. 1 article.

Toernich An XII-1972. 23 articles.

Torgny An IX-1825. 2 articles.

Tournay 1819-1830. 12 articles.

Ucimont 1841-1929.

Villers-sur-Semois 1809-1842. 1 article.

Virton 1698-1946. 12 articles.

Archives de l'État - Dépôt de Saint-Hubert (AESH)

1. Inventaires de référence :

SCHOLTES (T.), Archives de l'État à Saint-Hubert : Guide des fonds et collections (édition 2007), Bruxelles, 2008.

2. FONDS COMMUNAUX DISPONIBLES:

Anloy 1717-1869. 29 articles.

Aye An 9-1936. 641 articles.

Barvaux 1821-1930. 760 articles.

Berismenil 1809-1818. 8 articles.

Bomal XIXe s. 26 articles

Dochamps
An 9-1951. 1435 articles.

Durbuy 1817-1924. 87 articles.

Forrières 1822-1832. 5 articles.

> Gouvy 1914. 1 article.

Grupont XIXe s-1967. 66 articles.

Halleux 1813-1873. 51 articles.

Halma 1895-1944. 55 articles.

Hargimont 1810-1895. 10 articles.

Hives An 4-1918. 10 articles.

Hodister 1807-1936. 751 articles.

Houffalize 1817-1839, 4 articles.

Humain An 2-1940. 595 articles.

Lesterny 1822-1833. 12 articles.

Limerlé 1914-1918. 1 article.

Mabompré 1837-1898. 11 articles.

Marenne 1844-1858. 12 articles.

Mormont 1822-1920. 16 articles.

Nassogne An 3-1938. 313 articles.

Odeigne 1815-1930. 537 articles.

On 1815-1932. 161 articles.

Porcheresse 1823-1824. 1 article.

Rendeux-Bas An 13-1823. 21 articles.

Rendeux An 11-1981. 808 articles.

Samrée 1844-1930. 538 articles.

Soy 1816-1902. 11 articles. Vellereux 1808-1823. 1 article.

Vesqueville 1826-1912. 2 articles.

Waha 1843-1951. 160 articles.

Wibrin 1810-1824. 1 article

Archives de l'État - Dépôt de Namur (AEN)

1. INVENTAIRES DE RÉFÉRENCE :

BODART (E.), GUIDE DES FONDS ET COLLECTIONS DES ARCHIVES DE L'ÉTAT A NAMUR. II, BRUXELLES, 2004.

2. FONDS COMMUNAUX DISPONIBLES:

Achêne 1816-1850. 1 article.

Aische-en-Refail 1836-1918. 11 articles.

Ambly 1855-1884. 2 articles.

Andenne 1816-1959. 38 articles.

Anhée 1804-1926. 22 articles.

Annevoie-Rouillon 1796-1959. 157 articles.

Anseremme 1833-1933. 79 articles.

Assesse 1831-1939, 68 articles.

Aublain 1793-1913. 11 articles.

Auvelais 1959-1961 1 article.

Baillonville 1813-1930. 25 articles.

Baronville 1788-1937. 28 articles Barvaux-Condroz 1823-1948. 46 articles.

Beauraing 1815-1950. 55 articles.

Beuzet 1794-1941, 46 articles.

Bierwart 1808-1814. 2 articles.

Bièvre 1829-1920. 13 articles.

Bioul 1797-1930. 120 articles.

Blaimont 1825-1957. 8 articles.

Bolinne-Harlue 1808-1933. 61 articles.

Boneffe 1907-1909. 1 article.

Boninne 1794-1929. 26 articles

Bossière 1796-1951. 43 articles.

Bothey 1807-1951. 65 articles.

Boussu-en-Fagne 1800-1839. 5 articles.

Bouvignes 1779-1930. 213 articles.

Bovesse 1810-1939. 181 articles.

Braibant 1795-1931. 42 articles.

Branchon 1837-1913. 1 article.

Buissonville 1801-1831, 2 articles.

Bure 1834-1930. 18 articles.

Cerfontaine 1793-1918. 90 articles.

Champion 1808-1957. 173 articles.

Chevetogne 1805-1933. 26 articles.

Ciergnon 1799-1947, 149 articles.

Conneux 1802-1947. 98 articles.

Corenne 1806-1930, 109 articles.

Corroy-le-Château 1796-1899. 14 articles.

Cortil-Wodon 1811-1943. 43 articles.

Couvin 1793-1834. 3 articles.

Dave 1804-1961. 204 articles.

Dhuy 1850-1958. 1 article.

Dinant 1866-1915. 4 articles. Dorinne An XIII- 1938. 42 articles.

Dréhance 1796-1959. 93 articles.

Emines 1812-1939. 56 articles.

Emptinne An XII-1927. 81 articles.

Eprave 1831-1832. 1 article.

Ernage 1795-1950. 186 articles.

Erpent An XI-1963. 3 articles.

Evrehailles 1795-1930. 48 articles.

Fagnolle 1806-1836. 1 article.

Falaën 1823. 1 article.

Falisolle 1794-1930. 45 articles.

Felenne Inventaire partiel. XIXe-XXe s.

Feschaux 1793-1932. 63 articles.

Flavion 1805-1948. 45 articles.

Flawinne 1801-1930. 267 articles.

Florée 1806-1956. 443 articles.

Floreffe 1794-1866. 1 article.

Florennes 1793-1935. 118 articles.

Floriffoux 1827-1942. 17 articles.

Focant 1833-1950. 43 articles.

Forville 1837-1918, 13 articles.

Fosses-la-Ville 1792-1934. 328 articles.

Foy-Notre-Dame 1795-1944. 78 articles.

Franc-Waret 1800-1932. 117 articles.

Frasnes
An II-1808, 2 articles.

Froidfontaine 1870-1930. 10 articles.

Fronville Inventaire partiel. XIXe-XXe s.

Furfooz 1798-1961. 92 articles.

Gedinne 1820-1923. 9 articles.

Gelbressée 1804-1936, 91 articles.

Gembloux 1793-1958. 78 articles.

Godinne 1843-1930. 28 articles.

Grand-Leez. 1805-1867. 3 articles.

Grand-Manil An XII-1930. 60 articles.

Haltinne XIXe s. 1 article.

Han-sur-Lesse 1818-1934. 40 articles.

Hanret 1844. 1 article.

Haut-Fays 1871. 1 article.

Haut-le-Wastia 1821 1940. 62 articles.

Havelange 1798-1930. 37 articles.

Heer 1797-1839. 1 article.

Hemptinne [Fernelmont] 1801-1930. 16 articles.

Hemptinne [Florennes] 1836-1891. 10 articles.

Heure 1809-1858. 7 articles.

Hingeon 1808-1809. 1 article.

Hogne 1799-1933. 62 articles.

Honnay 1836. 1 article.

Houx 1831-1842. 3 articles.

Houyet 1795-1932. 74 articles.

Jambes 1797-1966. 18 articles.

Jemelle 1833. 1 article.

Jemeppe-sur-Sambre 1838-1966. 20 articles.

Jeneffe 1833-1930. 11 articles.

Keumiée 1833-1920. 3 articles.

Lavaux-Sainte-Anne 1816-1883. 2 articles.

Le Mesnil An II-1867. 7 articles.

Leuze 1834-XXe s. 2 articles.

Ligny Ans V-VI. 1 article.

Lives-sur-Meuse 1826-1962. 15 articles.

Longchamps 1797-1927. 11 articles.

Lonzée 1810-1938. 220 articles.

Loyers 1791-1945. 49 articles.

Maizeret
An XIII-1930, 29 articles.

Malvoisin 1862-1923. 5 articles.

Marche-les-Dames 1806-1959. 114 articles.

Matagne-la-Grande Ans VI-VIII. 1 article.

Mazée 1808-1941. 10 articles.

Mazy 1813-1955. 55 articles.

Mehaigne 1796-1930. 62 articles.

Merlemont 1807-1811, 2 articles.

Mesnil-Saint-Blaise 1819-1928. 15 articles.

Meux 1820-1903. 11 articles.

Miécret 1804-1930. 25 articles.

Mohiville 1870. 1 article.

Mont 1865-1905. 1 article.

Mont-Gauthier Inventaire partiel. XIXe-XXe s.

Mornimont 1805-1953. 49 articles.

Moustier-sur-Sambre 1820-1930, 43 articles.

Mozet 1810. 1 article.

Namêche 1814-1916. 83 articles.

Namur Inventaire partiel. 1795-1978. environ 754 articles.

Naninne Voir les archives de la commune de Dave.

> Nettinne 1831-1927. 7 articles.

Noiseux 1830-1930. 40 articles.

Noville-les-Bois 1812-1919. 14 articles.

Onoz Inventaire partiel. 1795-1951. 21 articles + 2 liasses non classées.

Orchimont An VII. 1 article.

Oret 1800. 1 article.

Perwez 1861. 1 article.

Pesche 1793-1823. 3 articles.

Pessoux 1808-1837. 1 article.

Petigny 1800-1849. 1 article.

Philippeville 1841-1842. 1 article.

Pontillas 1826-1828. 1 article. Resteigne 1825-1948. 24 articles.

Rhisnes 1828-1945, 60 articles.

Rienne 1794-1933. 75 articles.

Rivière 1807-1965. 41 articles.

Rochefort An IX-1946. 260 articles.

Romerée 1804-XXe s. 2 articles.

Rosée 1834-1915. 4 articles.

Saint-Aubin 1797-1933. 228 articles.

Saint-Denis 1795-1947. 24 articles.

Saint-Marc 1810-1932. 159 articles.

Saint-Servais XIXe s. 2 articles.

Sart-Custinne 1886. 1 article.

Sart-Eustache 1812-1942. 91 articles.

Sauvenière 1801-1930. 23 articles.

Scy Inventaire partiel. XIXe-XXe.

Serinchamps 1793-1935. 78 articles.

Serville 1795-1919. 25 articles.

Sinsin 1832-1946. 7 articles.

Sombreffe 1814-1824. 1 article. Somme-Leuze 1834-1950. 15 articles.

Sorée 1797-1806. 1 article.

Sorinne-la-Longue Voir les archives de la commune d'Assesse.

> Soulme 1808-1819. 1 article.

Soumoy 1794-1931. 294 articles.

Sovet 1805-1933. 28 articles.

Soye 1799-XIXe s. 2 articles.

Spontin 1814-1884. 3 articles.

Spy 1794-1954. 182 articles.

Suarlée 1762-1930. 98 articles.

Tamines 1806-1819. 1 article.

Taviers
Inventaire partiel. An IV-XXe s.

Temploux 1794-1952. 152 articles.

Thon-Samson 1861-1871. 2 articles.

Thy-le-Château 1802-1803. 1 article.

Tillier 1808-1930. 35 articles.

Vaucelles 1817-1822. 1 article.

Vencimont 1805-1894. 2 articles.

Vezin 1808-1919. 17 articles. Villers-sur-Lesse 1808-1930. 74 articles.

Vitrival 1821-1930. 98 articles.

Vogenée 1894-1919. 2 articles.

Vonêche 1816-1939. 29 articles.

Waillet 1792-1949. 78 articles.

Walcourt Inventaire partiel. An IV-1838. 5 articles.

Wancennes 1821-1932. 109 articles.

Wanlin 1809-1938. 63 articles.

Waret-la-Chaussée 1794-1945. 100 articles.

Wavreille Inventaire partiel. XIXe-XXe s.

Wépion 1952-1954. 1 article.

> Wierde An IV. 1 article.

Willerzie 1885-1889. 1 article.

Winenne 1820-1930, 25 articles.

Yvoir 1813-1941. 35 articles.

Archives de l'État - Dépôt de Mons (AEM)

1. INVENTAIRES DE RÉFÉRENCE :

HONNORÉ (Laurent), Guide des fonds et collections des Archives de l'État à Mons, 2 vol., Bruxelles, 2006.

2. FONDS COMMUNAUX DISPONIBLES:

Aiseau (Aiseau-Presles) 1832-1950. 33 articles.

Arquennes (Seneffe) 1818-1932. 38 articles. XVIIIe s.-1930. 185 articles.

Asquillies (Quévy) 1795-1940. 305 articles.

Aulnois (Quévy) 1824-1925. 27 articles.

Barbençon (Beaumont) 1790-1931. 57 articles.

Bassilly (Silly) 1806-1945. 26 articles. Bauffe (Lens) 1800-1954. 268 articles.

Biesme-sous-Thuin (Thuin) 1818-1920. 17 articles.

Blaregnies (Quévy) XIXe s.-1945. 26 articles.

Boussoit (La Louvière) 1795-1933, 212 articles.

Boussu 1792-1951. 277 articles.

Braine-le-Comte 1836-1866. 3 articles.

Buzet (Pont-à-Celles)
1816-1923. 22 articles.
1880-1976. 27 articles.
Voir aussi Commune de Pont-à-Celles.

Cambron-Casteau (Brugelette) 1794-1936. 742 articles.

Carnières (Morlanwelz) 1824-1901. 14 articles.

Casteau (Soignies) XIXe-XXe s. 110 articles.

Charleroi 1836-1936, 51 articles.

Chièvres 1795-1938. 854 articles.

Ciply (Mons) 1818-1976. 24 articles.

Couillet (Charleroi) 1795-1853. 4 articles.

Courcelles 1808-1872. 5 articles.

Cuesmes (Mons) 1795-1971, 2702 articles.

Dampremy (Charleroi) 1843-1940. 103 articles. 1804-1921. 377 articles.

Donstiennes (Thuin) 1805-1917. 14 articles.

Elouges (Dour) 1800-1858. 14 articles.

Erbaut (Jurbise)
1822-1925. 13 articles.
Bordereau de versement. XIXe-XXe s. 71
articles.

Erbisœul (Jurbise) 1817-1920. 22 articles. Bordereau de versement. XIXe-XXe s. 55 articles.

Farciennes 1795-1913. 304 articles.

Flénu (Mons) 1914-1968. 8 articles.

Fleurus 1793-1930. 114 articles.

Fontaine-l'Evêque 1795-1950. 196 articles.

Fontaine-Valmont (Merbes-le-Château) Voir Commune de Merbes-le-Château.

Forchies-la-Marche (Fontaine-l'Evêque) 1795-1926. 18 articles.

Forges (Chimay) 1803-1804. 1 article.

Fouleng (Silly) XIXe s.-1923. 32 articles.

Froid-Chapelle 1792-1910. 591 articles.

Gages (Brugelette) 1824-1900. 9 articles.

Genly (Quévy) 1825-1925, 27 articles.

Gerpinnes 1795-XXe s. 24 articles.

Ghlin (Mons) 1800-1971. 33 articles.

Gilly (Charleroi) 1795-1880. 53 articles. 1800-1950. 147 articles. 1839. 1 article.

Godarville (Chapelle-lez-Herlaimont) XIXe-XXe s. 8 articles.

Gondregnies (Silly)
XIXe-XXe s. Matrices cadastrales et croquis
d'arpentage.

Gottignies (Le Rœulx) 1795-1897. 7 articles.

Gougnies (Gerpinnes) 1805-1933. 31 articles.

Harmignies (Mons) 1810-1976, 115 articles. Harveng (Mons) 1795-1976. 129 articles.

Havré (Mons) 1791-1976. 249 articles.

Hennuyères (Braine-le-Comte) 1802-1924. 77 articles.

Henripont (Braine-le-Comte) 1815-1848. 10 articles.

Herchies (Jurbise) 1795-1924. 262 articles.

Horrues (Soignies) 1796-1887. 102 articles.

Hoves (Silly) 1792-1932. 262 articles.

Hyon (Mons) 1792-1971. 1465 articles.

Jamioulx (Ham-sur-Heure-Nalinnes) 1798-1829. 3 articles.

Jemappes (Mons) 1793-1915. 675 articles. 1793-1976. 949 articles.

Joncret (Gerpinnes) 1810-1917. 33 articles.

Jurbise XIXe s.-1947. 19 articles. Bordereau de versement. XIXe-XXe s. 172 articles.

Labuissière (Merbes-le-Château) Voir Commune de Merbes-le-Château.

Lambusart (Fleurus) 1836-1915. 4 articles.

Landelies (Montigny-le-Tilleul) 1811-1944. 20 articles.

Leers-et-Fosteau (Thuin) 1827-1923. 76 articles.

Lens 1817-1954. 56 articles.

Le Rœulx 1795-1929. 299 articles. Liberchies (Pont-à-Celles) 1831-1970. 42 articles. Voir aussi Commune de Pont-à-Celles.

Lombise (Lens) 1804-1936. 37 articles.

Loverval (Gerpinnes) 1823-1910. 5 articles.

Luttre (Pont-à-Celles) 1846-1976. 70 articles. Voir aussi Commune de Pont-à-Celles.

> Maisières (Mons) 1868-1976. 13 articles.

Marbaix (Ham-sur-Heure-Nalinnes) 1792-1916. 53 articles.

Masnuy-Saint-Pierre (Jurbise) 1793-XXe s. 70 articles.

Maurage (La Louvière) 1805-1832. 5 articles.

Merbes-le-Château 1825-1891. 3 articles.

Merbes-Sainte-Marie (Merbes-le-Château) 1802-1945. 41 articles. Voir aussi Commune de Merbes-le-Château.

> Mesvin (Mons) 1894-1976. 13 articles.

> > Mons

1794-XIXe s. 116 articles.
1800-1977 (Bordereau de versement, 19511977). 161 articles
1816-1961. 364 articles.
Bordereau de versement. XIXe-XXe s. 231
articles.
XIXe-XXe s. 2338 articles.

Montbliart (Sivry-Rance) 1792-1960. 42 articles.

XIXe XXe s.

Montigny-le-Tilleul 1792-1949. 79 articles.

Montignies-lez-Lens (Lens) 1826-1921. 7 articles.

Naast (Soignies) 1795-1904. 46 articles.

Neufvilles (Soignies) 1828-1950. 76 articles.

Nimy (Mons) 1869-1971. 40 articles.

Nimy-Maisières (Mons) 1797-1868. 12 articles.

Noirchain (Frameries) XIXe-XXe s. 31 articles.

Nouvelles (Mons) 1818-1976, 15 articles.

Obaix (Pont-à-Celles) 1825-1976. 49 articles. Voir aussi Commune de Pont-à-Celles.

> Obourg (Mons) 1836-1971. 20 articles.

Petit-Rœulx-lez-Braine (Braine-le-Comte) 1804-1884. 5 articles.

Petit-Rœulx-lez-Nivelles (Seneffe) 1816-1934. 27 articles.

Piéton (Chapelle-lez-Herlaimont) XIXe s.-1920. 10 articles.

Pont-à-Celles 1844-1976. 201 articles.

Pont-de-Loup (Aiseau-Presles) XIXe s.-1925. 152 articles.

Presles (Aiseau-Presles) 1823-1950. 17 articles.

Ragnies (Thuin) 1793-1929. 319 articles.

Rance (Sivry-Rance) 1795-1946. 100 articles.

Renlies (Beaumont) 1789-1903. 8 articles.

Roisin (Honnelles) 1795-XIXe s. 12 articles. Ronquières (Braine-le-Comte) 1809-1942. 218 articles.

Saint-Denis (Mons) 1795-1964, 44 articles.

Saint-Symphorien (Mons) 1795-1976. 152 articles.

Saint-Vaast (La Louvière) 1806-1814. 9 articles.

Salles (Chimay) 1795-1806. 2 articles.

Seneffe 1795-1944, 179 articles.

Sirault (Saint-Ghislain) 1794-1952. 221 articles. 1800-1812. 4 articles.

Soignies 1795-1944. 337 articles.

Solre-sur-Sambre (Erquelinnes) 1821-1906. 5 articles.

Spiennes (Mons) 1930-1976. 7 articles.

Steenkerque (Braine-le-Comte) 1795-1901. 10 articles.

Strée (Beaumont) 1795-1935. 85 articles.

Thieusies (Soignies) 1807-1871. 18 articles.

Thiméon (Pont-à-Celles) 1815-1976. 51 articles. Voir aussi Commune de Pont-à-Celles.

Thirimont (Beaumont) 1797-1916, 38 articles.

Thoricourt (Silly) 1803-1961, 76 articles.

Thuillies (Thuin) 1795-1898. 15 articles.

Thuin 1794-1890. 392 articles. 1602-1869. 43 articles. *Thulin* (Hensies) 1795-1948. 332 articles.

Vergnies (Froidchapelle) 1795-1924. 8 articles.

Viesville (Pont-à-Celles) 1795-1866. 13 articles. 1796-1850. 14 articles. 1853-1976. 88 articles. Voir aussi Commune de Pont-à-Celles.

Villers-Perwin (Les Bons Villers) 1789-1923. 216 articles. Villers-Poterie (Gerpinnes) 1795-1930. 56 articles.

Villers-Saint-Ghislain (Mons) 1795-1976. 39 articles.

Warquignies (Colfontaine)
Bordereau de versement. 1797-1838. 5 articles.

Wasmes (Colfontaine) 1796-1925. 583 articles.

Wihéries (Dour) 1826-1931. 26 articles

Archives de l'État - Dépôt de Tournai (AET)

1. FONDS COMMUNAUX DISPONIBLES:

Anseroeul 1806-1928. 5 articles.

Arc-Ainières 1795-1936. 73 articles.

Baugnies 1836-1912. 10 articles.

Blaton 1795-1946. 464 articles.

Blicquy 1795-1930. 633 articles.

Braffe 1795-1941. 247 articles.

Bury 1828-1931. 15 articles.

Chapelle-à-Oie 1795-1963. 80 articles.

Chercq 1836-1912. 4 articles.

Cordes 1637-1955. 1865 articles.

Dergneau 1740-1938. 50 articles. Deux-Acren 1813-1928. 19 articles.

Ellignies-Sainte-Anne 1605-1928. 47 articles.

Ere 1817-1935. 10 articles.

Esplechin 1795-1941. 667 articles.

Esquelmes 1619-1920. 55 articles.

Fontenoy 1815-1952. 1420 articles.

Forest-lez-Anvaing 1818-1962. 23 articles.

Frasnes-lez-Buissenal 1750-1949. 54 articles.

Froidmont 1634-1951. 57 articles.

Froyennes 1367-XXe s. 200 articles.

Gallaix 1795-1927. 39 articles. Grandmetz 1796-1941. 62 articles.

Guignies 1793-1880. 30 articles.

Hacquegnies 1813-1913. 23 articles.

Hollain 1814-1905. 126 articles.

Howardries 1806-1922. 0,3 m.

Jollain-Merlin 1842-XXe s. 16 articles.

Kain 1792-1945. 211 articles.

Lahamaide 1804-1928. 59 articles.

Laplaigne 1820-1919. 50 articles.

Lessines 1373-1943. 1550 articles.

Marquain 1824-1929. 3 articles.

Maubray 1823-1919. 53 articles.

Maulde 1826-1874. 7 articles.

Melles XIXe - XXe s. 5 articles.

Montroeul-au-Bois 1817-1941. 16 articles.

Mourcourt 1796-1920. 159 articles.

Obigies 1838-1949. 54 articles.

Orcq 1796-1937. 200 articles.

Orroir 1794-1943. 382 articles. Papignies 1808-1913. 15 articles.

Pecq 1796-1929. 76 articles.

Péronnes 1798-1976. 865 articles.

Pommeroeul 1796-1949. 1334 articles.

Popuelles 1737-1939. 175 articles.

Quevaucamps 1803-1938. 68 articles.

Ramegnies-lez-Thumaide 1700-1920. 362 articles.

Roucourt 1836-1933. 11 articles.

Rumes 1795-1920. 71 articles.

Saint-Léger 1793-1920. 90 articles.

Taintignies 1841-1878. 3 articles.

Templeuve 1815-1932. 47 articles.

Thieulain 1796-1906. 306 articles.

Thumaide 1796-1936. 598 articles.

Tourpes 1429-1928. 180 articles.

Vaulx 1796-1919. 142 articles.

Velaines XVIIe s.-XIXe s. 1 m.

Vezon 1658-1897. 210 articles.

Ville-Pommeroeul 1618-1930. 2489 articles.

Wadelincourt 1795-1970. 0,5 m.

Warneton 1792-1871, 2125 articles.

Wattripont 1727-1899. 15 articles.

Wez-Velvain 1680-1932. 32 articles.

Wodecq 1812-1903, 37 articles.

Archives de l'État – Dépôt de Louvain-la-Neuve (AELLN)

1. INVENTAIRES DE RÉFÉRENCE :

GODINAS (J.), HENIN (C.), DE MOREAU DE GERBEHAYE (C.), Archives de l'État à Louvain-la-Neuve : Guide des fonds et collections, 2 vol., Bruxelles, 2009.

2. FONDS COMMUNAUX:

Archennes 1796-1833.

Autre-Eglise 1796-1947. 192 articles

Baisy-Thy 1819-1932. 38 articles.

Baulers XVIIIe s.-1920. 5 m.

Bierghes 1807-1930. 2 m.

Blanmont 1886-1925.

Bomal 1820-1948. 1,9 m.

Bonlez 1813-1938. 0,7 m.

Bossut-Gottechain 1808-1927. 0,3 m.

Chastre-Dame-Alerne 1892-1925.

Chastre-Villeroux-Blanmont An XII-1937. 3 m. Clabecq An X-1929. 1,4 m.

Corbais An XI-1930. 4,7 m.

Cortil-Noirmont 1814-1931. 0,75 m.

Court-Saint-Etienne 1816-1930. 7 m.

Couture-Saint-Germain 1847-1867. 0,2 m.

Dion-le-Mont 1788-1930. 3,4 m.

Dongelberg 1792-1796.

Folx-les-Caves 1824-1933. 1,3 m.

Geest-Gérompont-Petit-Rosière 1814-1939. 2,7 m.

> Genappe An IV-1934. 9,5 m.

Genval 1815-1948. 3,4 m.

Glimes XIXe-XXe s.-7,45 m.

Grez-Doiceau 1830-1920. 2,7 m. + 12,7 m.

> Hamme-Mille 1795-1959. 1,2 m.

> *Hévillers* 1796-1926. 1,4 m.

Houtain-le-Val 1796-1820.

Huppaye 1825-1932. 1,4 m.

Ittre An V-1930. 3,7 m.

Jandrain-Jandrenouille An XIII-1931. 1,8 m.

Jauche 1810-1933. 1,6 m.

Jauchelette 1847-1880. 0,1 m.

> Jodoigne An IV-1902. 1796-1839.

Jodoigne-Souveraine 1847-1880. 0,2 m.

La Hulpe 1793-1933. 2,7 m.

Lasne-Chapelle-Saint-Lambert 1809-1937. 2,1 m.

Lathuy 1825-1930. 0,7 m.

Longueville 1816, 1817-1932. 2 m.

Maransart 1821-1930. 0,8 m.

Marbais 1810-1948. 2,6 m.

Marilles An XIV-1938. 2 m.

Mélin 1836-1952. 0,9 m.

Monstreux An XII-1931. 1,8 m.

Mont-Saint-André 1826-1937. 1,6 m.

Mont-Saint-Guibert 1802-1936. 2,4 m. XIXe s.-1837.

Neerheylissem 1776-1920. 3,6 m.

Nethen 1807-1933. 1,6 m.

Nivelles 1792-1870. 8,1 m.

Nodebais 1812-1835. 2,7 m.

Ohain 1807-1930. 5,6 m.

Opheylissem 1806-1930. 0,80 m.

Ottignies 1817-1931. 1,6 m.

Piétrain 1813-1925. 3 m.

Plancenoit 1812-1936. 0,5 m.

Quenast An IX-1920. 3 m.

Ramillies-Offus 1837-1932. 0,7 m.

Rixensart 1825-1930. 4,1 m.

Saintes 1806-1930. 9 m. Saint-Jean-Geest 1816-1936. 1,7 m.

Vieux-Genappe 1805-1952. 4,5 m.

Saint-Remy-Geest 1857-1880. 0,1 m.

Wavre 1795-1817.

Tilly 1847-1954. 1,1 m.

Waterloo 1818-1819

Tourinnes-la-Grosse 1830-1923. 0,9 m.

Ways An X-1928. 1,7 m.

Archives de l'État - Dépôt d'Eupen (AEE)

(Amt = Union de communes décrétée par les allemands -1940-1944)

1. FONDS COMMUNAUX DISPONIBLES:

Amt Büllingen. 1942-1944. 1 Nr. Hergenrath 1801-1935. 33 Nr.

Amt Herbesthal 1940-1944. 7 Nr. Kelmis (Neutral-Moresnet) 1816-1933. 179 Nr.

Amt Kettenis 1940-1944. 339 Nr. Kettenis 1615-1976. 552 Nr.

Amt Recht 1943. 3 Nr. Lontzen 1760-1889. 285 Nr.

Amt Sankt Vith 1941-1942. 1 Nr.

Neu-Moresnet 1816-1945. 360 Nr.

Amt Weismes 1935-1944. 5 Nr.

Raeren 1794-1939. 249 Nr.

Burg-Reuland 1806-1921, 155 Nr.

Schönberg 1947. 1 Nr.

Bütgenbach 1806-1941. 160 Nr.

Walhorn 1799-1925. 187 Nr.

Elsenborn 1806-1936. 226 Nr.

Eupen 1792-1944. 1400 Nr. Eynatten 1789-1939. 132 Nr.

Hauset 1789-1931, 94 Nr.





Archives communales

Les fonds communaux d'archives conservés au sein des Administrations communales n'ont pas été inventoriés dans le cadre de cet inventaire. Au besoin, l'expert peut y recourir.





Autres archives d'administrations

	I. ARCHIVES I.6. AUTRES ARCHIVES D'ADMINISTRATIONS
--	--

I.6.a. Administration des Mines

Ces archives renseignent non seulement sur les mines mais aussi les entreprises qui se sont développées aux alentours. Elles peuvent contenir des plans d'installations, des permis et autorisations.

Service géologique de Wallonie

Direction des Risques Industriels, Géologiques et Miniers (DRIGM) du Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE) de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DG03) du Service public de Wallonie possède de nombreux documents relatifs à l'exploitation du sous-sol en Wallonie, tels que plans, dossiers de concessions, des puits ou des carrières souterraines.

Les personnes de contacts ainsi que les modalités de recherche et de consultation de ces documents sont reprises de manière détaillée sur la page web du service :

http://geologie.wallonie.be/site/geoprod/soussol/consult contr/ssol contacts/ssol districts

Archives générales du Royaume à Bruxelles (AGR)

- Inventaire au 31 décembre 1959 des archives de l'administration des Mines conservées aux Archives générales du Royaume, Bruxelles, 1959.
- Inventaire des archives de l'administration des Mines. Première série (« Ancien fonds), 2^e éd., Bruxelles, 1995.
- Inventaire des archives de l'administration des Mines. Troisième et quatrième séries, Bruxelles, 1955.
- Inventaire des archives de la Première Inspection générale des Mines : Mons (1831-1937), Bruxelles, 1995.
- Inventaire des archives de la Deuxième Inspection générale des Mines : Liège (1831-1933), Bruxelles, 1995.

Archives de l'État - Dépôt de Liège (AEL)

- Inventaire des archives des 7e, 8e et 9e arrondissements des Mines de Liège, Liège, 1973.
- Inventaire des cartons constitués par des éléments émanant des 7e, 8e et 9e arrondissements des Mines et contenant des tableaux statistiques (partiellement brûlés),

s.l., s.d.

- Inventaire des registres de l'administration des Mines conservés aux AÉL, s.l., s.d.
- HANSOTTE (G.), Inventaire des papiers Henri Delrée, Liège, 1998.
- Inventaire des archives de la Division de Liège, s.l., s.d.

Archives de l'État – Dépôt de Namur (AEN)

Archives de la Direction de l'arrondissement de Namur de l'Administration des mines, Bruxelles, 2011.

Versement de 1948 : 1801-1933, 224 numéros. Versement de 1998 : 1810-1996, 1867 numéros.

Archives de l'État - Dépôt de Mons (AEM)

- Ministère des Affaires Economiques, Ancienne administration des Mines de Charleroi, Série « Dossiers », Bordereau de versement. 1810-1999.
- Administration de l'Urbanisme

Fonds de l'Administration de l'Urbanisme

Aux AE de Mons, ce fonds contient des dossiers « établissements dangereux, insalubres ou incommodes » entre 1957-1969 (1957-1959, classement numérique ; 1960-1969, classement géographique).

 Commissariat d'Arrondissement
 Les archives du Commissariat d'arrondissement (renseigné à Arlon) (intermédiaire entre commune et députation permanente) pourraient être une piste pour trouver des permis et autorisations manquants.

I.6.b. Administration des Travaux Publics

JACQUEMIN (A.), Inventaire des archives du Waterstaat et de l'administration des Ponts et Chaussées. Direction de Liège (1815-1955), Bruxelles, 2012.

I.6.c. Direction de l'assainissement des sols (DAS - DGO3)

Les missions de la Direction de l'Assainissement des Sols de la DGO3 consistent à :

- collaborer à la conception et à la mise en œuvre des dispositions décrétales et règlementaires en matière d'assainissement des sols et de réhabilitation des dépotoirs, notamment celles découlant du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols;
- gérer les procédures de réhabilitation des dépotoirs et d'assainissement des sols ;
- collaborer avec le Département des Permis et des Autorisations et le DPS pour la remise des avis sollicités en matière de permis d'environnement et de permis unique pour ce qui concerne les volets liés à la gestion des sols et à la problématique « stockage d'hydrocarbures ».

Cette direction possède de nombreux dossiers et études relatives à des stations-services, dépotoirs et anciennes décharges, plans de réhabilitation et études plus récentes.

Toute demande peut être réalisée auprès de Madame Bénédicte Dusart, Directrice : benedicte.dusart@spw.wallonie.be

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page web de cette Direction : http://dps.environnement.wallonie.be/home.html

I.6.d. Direction de l'Aménagement Opération (DAO – DGO4)

La direction de l'Aménagement opérationnel de la DGO4 gère les différentes politiques dites « de rénovation » ou « de réaménagement » et tend à dégager une politique globale à travers, d'une part, des interventions de restructuration du tissu urbain et, d'autre part, des opérations sur les sites abandonnés par tout type d'activité.

L'action de la direction porte sur 17 :

- la rénovation urbaine,
- la revitalisation urbaine,
- les zones d'initiatives privilégiées (ZIP) de type 3,
- le réaménagement (travaux de réhabilitation, d'assainissement, de rénovation, de construction ou de reconstruction) des sites à réaménager¹⁸ (SAR),
- les sites de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE),
- la valorisation des terrils

Dans ce contexte, la Direction de l'Aménagement Opérationnel possède un ensemble de dossiers pour les sites sur lesquels elle a été amenée à agir.

Une partie de ces études est centralisée et accessible directement à la <u>DGO4 (DAO)</u>. Ils concernent plus de 3000 sites et peuvent être utiles pour aider à la reconstitution du passé historique du site.

- Plus de 600 dossiers contiennent des études historiques, ainsi qu'au minimum des investigations de sol, voire des études d'orientation ou de caractérisation (plus de 600 études) réalisées par l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) ou par SPAQuE, à la demande de la DAO (entre 1982 et aujourd'hui).
- Plus de 900 dossiers de « SAR de droit », c'est-à-dire disposant d'un ou de deux arrêtés de reconnaissance SAR, contenant notamment une fiche signalétique, un périmètre et des annexes dont l'importance est variable d'un dossier à l'autre ; citons la présence, pour une trentaine de dossiers, d'un rapport d'incidence environnementale contenant des informations relatives à la problématique des sols.
- Quelque 520 dossiers des anciens sites charbonniers datant de 1968 à 1982. Les fiches contenues dans ces dossiers sont accompagnées de plans annotés décrivant l'état du site à l'époque de leurs visites
- Plus de 500 dossiers ayant fait l'objet d'arrêtés de subventions, et de travaux dans le cadre des sites à réaménager. A noter que parmi ceux-ci, les dossiers de travaux de près de 300 sites, pour lesquels les travaux sont terminés, ne sont plus centralisés à la DAO, mais actuellement archivés au Service des archives régionales du SPW (cf. Fiche 17 décrivant ce Service).
- La DAO dispose également de fiches d'inventaires SAR pouvant apporter des informations sur les aspects historiques de ces sites.

Divers inventaires existent par ailleurs :

 pour les « SAR de droit » (SAR ayant une reconnaissance légale) sur l'application WebGIS WalOnMap de la DGO4 :

=> http://geoportail.wallonie.be/walonmap => jeu de données « Sites à réaménager SAR »

¹⁷ http://spw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/index.php/site/directions/dao

¹⁸ Un site à réaménager est un bien immobilier ou ensemble de biens immobiliers qui a été ou était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel (au moment de son recensement, qui a pu avoir lieu entre 1968 et aujourd'hui) est contraire au bon aménagement des lieux, ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé, et qui doit donc être assaini, réhabilité, rénové ou reconstruit. La notion de site à réaménager a remplacé l'ancienne notion de site d'activité économique désaffecté (SAED).

- pour les autres dossiers de SAR ou anciens SAR (SAR de fait issus d'un inventaire) : dans un inventaire actuellement interne de la DAO¹⁹.
- les études ISSeP subventionnées par la DAO font l'objet d'un inventaire interne géré à la DAO
- les études historiques subventionnées par la DAO font également l'objet d'un inventaire interne géré à la DAO

Personne de contact à la DGO4 (DAO : Direction de l'Aménagement Opérationnel) :

Monsieur Christophe RASUMNY

Rue des Brigades d'Irlande, 1-3 à 5100 Jambes

Tél.: 081/332412 Fax: 081/332413

Email: christophe.rasumny@spw.wallonie.be

Disponibilité : le mardi matin

Sources complémentaires

http://www.spaque.be

http://www.walsols.be

http://web.philo.ulg.ac.be/chst/histoire-des-sites-industriels-et-de-leur-environnement/

_

¹⁹ Cet inventaire sera à terme intégré dans le jeu de données « Sites à réaménager (SAR) » et disponible dans l'application WalOnMap

II. IMPRIMES

- Littérature scientifique et technique
 Etudes existantes





Littérature scientifique et technique

	II. IMPRIMES II.1. Littérature scientifique et technique
--	--

Remarque : la diversité, en termes de contenu et de taille, des fonds concernés ne permet pas la rédaction d'une fiche de synthèse pour cette ressource documentaire.

II.1.a. Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques

Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques, Université de Liège Geneviève Xhayet, Directrice Place Delcour, 17 4020 Liège 04/366.94.79 g.xhayet@ulg.ac.be http://web.philo.ulg.ac.be/chst/

Collection d'ouvrages en histoire des techniques (classée mais non inventoriée).

Collection d'anciens livres techniques et industriels (classée mais non inventoriée).

Collection de revues anciennes, notamment des revues d'entreprises (inventoriée).

Collection d'anciens cours (inventoriée).

Collection d'annuaires professionnels (non inventoriée).

Bibliothèque d'histoire locale (en partie inventoriée).

Archives d'ingénieurs (non inventoriées).

Archives de l'International Iron and Steel Institute.

Le CHST possède : une collection d'histoire des entreprises et une collection de catalogues industriels. Un grand nombre d'entreprises y sont représentées : Air liquide, Val Saint-Lambert, Vieille-Montagne, Fabrique Nationale, Espérance-Longdoz, Ougrée-Marihaye, Compagnie Générale des Conduites d'Eau, Cockerill, etc. Ces collections sont partiellement inventoriées. Les documents sont rangés au nom de l'entreprise.

On y trouve également une iconothèque de gravures, photos, plaques de verre, vidéos, films. Quelques entreprises y sont représentées: Franki, Espérance-Longdoz, Presses Raskin, Vieille-Montagne, Air Liquide, Fabrique Nationale, Cockerill, Belgacom, Compagnie Générale des Conduites d'Eau, Prayon, Petrofina, ... Cette iconothèque est partiellement inventoriée.

II.1.b. Service des archives régionales du SPW

Pierre De Spiegeler, Premier Attaché archiviste

Rue du Moulin de Meuse, 4 5000 Beez 081/23.75.50 pierre.despiegeler@spw.wallonie.be archives@spw.wallonie.be

Le service des Archives régionales dépend de la Direction de la Documentation et des Archives régionales du Service public de Wallonie, dont le Directeur est M. Jean-Pol Hiernaux.

Jean-Pol Hiernaux Rue Van Opré, 95 5100 Jambes 081/32.37.24 Jeanpol.hiernaux@spw.wallonie.be

Philippe Gemis 081/23.75.52 philippe.gemis@spw.wallonie.be

La bibliothèque est composée de 3 grandes parties :

- Bibliothèque d'histoire des techniques et de cartographie : collection de livres et cartes de toutes époques.

Elle possède également des CD-ROM avec des cartes anciennes, le fonds cartographique NOTHOMB de Berlin, le fonds cartographique de l'Institut cartographique militaire de Vincennes etc.

Ces différents fonds concernent tous la Belgique ; il s'agit en fait de cartes de la Belgique réalisée par des pays étrangers. On a ainsi un exceptionnel plan masse des cultures de la Belgique.

Les inventaires de ces documents sont disponibles sur Excel (malheureusement, ces documents ne peuvent être diffusés).

Elle possède également une collection importante de journaux anciens (dont les inventaires ont été publiés dans les annales de la société archéologique de Namur : 1829 à 1918 et 1918 à 1981), notamment Vers l'Avenir de la Région de Namur.

- Archives de la DGATLP-DAO sur les opérations de rénovations urbaines et des rénovations des SAR
- Bibliothèque des travaux publics.

Le fonds se trouve actuellement rue Van Opré et est conditionné en partie sur palettes. Il compte plus de 30000 ouvrages dont 10000 accessibles (les 20000 restants sont sur les palettes).

FONDS

Ferraris

Ouvrage sur l'industrie charbonnière de FLENU

Journaux Vers l'Avenir

Plans POPP et matrices

Cartes d'occupation du sol

Cartes des travaux publics au 1/5000

Cartes marchandes de Ferraris (échelle 5000 toises, 150 planches)

Cartes Chanlaire Capitaine (série complète)

IGN diverses (séries incomplètes)

Cartes allemandes de la Belgique (cartes militaires)

Cartes britanniques de la Belgique (cartes militaires)

Cartes de Vandermaelen 1ère édition

Cartes de Pays étrangers : Pays-Bas, Allemagne, Albanie, Maroc, etc.

FONDS PRIVES

Nombreux plans cadastraux (pas les primitifs) achetés à un architecte => Wavre, Dinant

ICONOGRAPHIE

Album photos d'un aviateur : villes, monuments, usines de la région liégeoise (FN, Trooz, Prayon, Engis, Robertville, Seraing, etc.)

II.1.c. Académie royale de Belgique / Bibliothèque – Collection Dexia (ex Bibliothèque du Crédit communal)

Leonor Poncin
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique
Rue Ducale, 1
1000 Bruxelles
leonore.poncin@cfwb.be
www.academieroyale.be

Monographies sur les communes de Belgique, périodiques des sociétés d'histoire et d'archéologie, publications du Crédit communal et de Dexia, collection de cartes postales et de cartes porcelaine, collection de plans Popp.

Sujets : histoire nationale, régionale et locale, généalogie, architecture, urbanisme, art et archéologie.

- bibliothèques universitaires et communales
- centres de documentation spécialisés (voir archives d'entreprises)





Études existantes

Remarque : la diversité, en termes de contenu et de taille, des fonds concernés ne permet pas la rédaction d'une fiche de synthèse pour cette ressource documentaire.

Description

Études de différentes natures (historiques, environnementales, patrimoniales, urbanistiques, etc.) ayant porté sur l'ensemble ou une partie du terrain étudié.

La pertinence des données varient en fonction de :

- la vocation de l'étude
- le contexte législatif dans lequel elle a été réalisée
- le périmètre d'étude couvert.

III. DOCUMENTATION PATRIMONIALE

- 1. Atlas cadastral d'Avanzo
- 2. Atlas cadastral de Popp
- 3. Documentation SPF-Finances AGDP



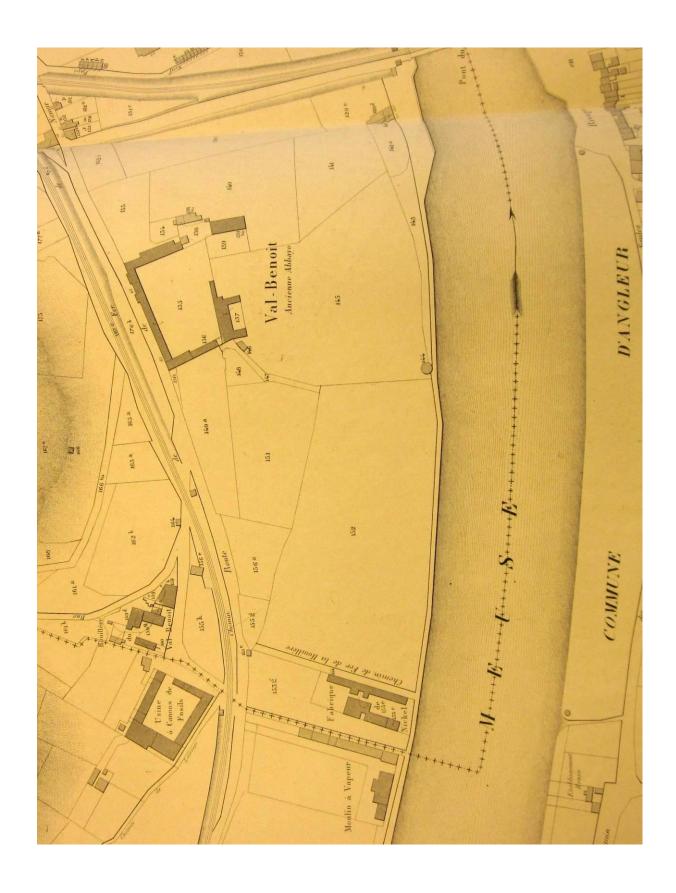


Atlas cadastral d'Avanzo (1861)

CATEGORIE	III. DOCUMENTATION PATRIMONIALE III.1. Atlas cadastral d'Avanzo (1861)
TERRITOIRE	Liège (ville)
CONTENUINFORMATIF	Atlas cadastral parcellaire du plan communal géométrique de la ville de Liège et de ses environs : tableau indicatif et matrice cadastrale indiquant les numéros des parcelles, et la contenance de chacune, ainsi que la contenance totale de la commune, les noms, les prénoms et le domicile des propriétaires, la nature, la classe des propriétés, le tarif des évaluations nettes de chaque nature et de chaque classe de propriétés foncières. Cet atlas cadastral mentionne avec précision beaucoup d'activités industrielles (charbonnages, fabriques, usines chimiques, gazomètres, réservoirs, etc.). Il est publié à Liège en 1849, réédité en 1851 et en 1861 (au 1/2.500).
DISPONIBILITE	Bibliothèque Royale de Belgique (KBR) à Bruxelles
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 4 I.Q. sémantique : 5
CONTACT	Bibliothèque Royale de Belgique (KBR) Cartes et Plans 4 Boulevard de l'Empereur 1000 Bruxelles Nathalie Liart 02/519.57.40

Illustrations

ATLAS CADASTRAL PARCELLAIRE na PLAN Communal Géométrique DE LA VILLE DE LIEGE ET DE SES ENVIRONS. Sublie avec l'approbation de M. M. les Ministres des Cravaux Bublics et des Finances. TABLEAU INDICATIF ET MATRICE CADASTRALE Indiquant les Numéros des parcelles, et la contenance de chacune, ainsi que la contenance totale de la Commune, les noms, les prénoms, et le domicile des Propriétaires, la nature, la classe des propriétés, le Tarif des Evaluations nettes de chaque nature et de chaque classe le Propriétés foncières. EDITEUR A LIEGE. Drins WAYMED Cour des Mineurs, Nº 3 1861. Deposé







Atlas cadastral de Popp (1842 - 1879)

CATEGORIE	IV.DOCUMENTATION PATRIMONIALE III.2. Atlas cadastral de Popp (1842-1879)
TERRITOIRE	Province de Hainaut, du Brabant wallon, de Liège (excepté les cantons de l'Est)
CONTENUINFORMATIF	Atlas cadastral parcellaire de la Belgique. Plans parcellaires au 1000e, 1250e, 2500e, 5000e. Les plans des provinces de Namur et de Luxembourg n'ont jamais été dressés (sauf pour les communes qui auraient été transférées d'une province à l'autre). Pour chaque commune: plan parcellaire en une ou plusieurs feuilles et matrice cadastrale. Localisation de nombreux sites d'activités industrielles (ateliers, abattoirs, brasseries, moulins, moulins hydrauliques, lavoirs, fours, raffineries de sel, papeteries, fours à coak [sic.], fourneaux, carrières, filatures, etc.). Numéros de section et de parcelle, noms des rues et lieux-dits, sentiers, cours d'eau. Le plan est accompagné de son livret qui reprend quelques statistiques, le listing des parcelles avec lien vers son propriétaire, le listing des propriétaires avec descriptions de leurs propriétés respectives.
DISPONIBILITE	SPW, Service des archives
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 4 I.Q. sémantique : 5
CONTACT	Service Public de Wallonie Direction générale transversale "Personnel et Affaires générales" Département des Affaires générales Direction de la Documentation et des Archives régionales Service des Archives Rue du Moulin de Meuse 4 5000 Beez (Namur) 081/23.75.52
MODALITES DEMANDE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires sont les suivantes : - (ancienne) commune concernée

Illustration

							_		_									
RENVOI		60	k###	REV	ENU	RENVOI		E E	93700 35		ENU	REN	107		CE	200	REV	
AUX PLANS	RE ÉTÉ	ENANC.	INI	DE CI	HUDAI	AUX PLANS	RE.	CONTENANC DE CHAQUE PARCELLE	ENT	DE CI	LAQUE		PLANS			CLASSEMENT	PARC	AQUE
GABASTRAUX	Ton San	ENAN	ENE	PARC	ELLE	CABASTRAUX	NATURE DES PRIÉ	N S N A	EWI	-	ELLE	CADAS	STRAUX	NATURE DES	ENAN	SEM	-	ELLE
g 23	NATURE DES OF RIÉ	DE CHAÇUE PARCELLE	CLASSEMENT	bătie	.e	8 8 8	NATUR DES	N TENANO DE CHAQUE PARCELLE	CLASSEMENT	bâtie	.e.		8 8	NA.	CONTENAN DE CHAQUE PARCELLE	(AS	bâtie	eg.
Section Nº des Parcelles	2	00	C	Non b	Bâtie	Section N* des Parcelles	=	100	5	Non h	Båtie	Section	Nor des Parcelles		00	5	Non 1	Bătie
2 2	- 1			×		2 -2				Z	_			-		_		
Art. 457	t. — Leru	th , Jacque Dison.	es, fab	ricant de	draps,	A 115*	Pâture	3.75 8,90	1	28 67		Ar	i. 49 2	3. — Piedb	oeuf, Jean- Dison.	Bubert,	fabr. de	draps,
A 174*	Jardin	1,10	3	58		119b	•	5,90	2	25 8,46			967%	Jardin	1,85		1,66	
174*	laison, cour Maison	45	29	24	18,00	967°s	Pré	9,40 5,40	:	4,86			967°s	Maison	45 20	27	44	50,00
175* 151 hts	Pré	19,90	20	4,39	90,00	9674s F	ilature de la Maison	ine 3,00	23	2,70 21	506,00		967", N	in, rez-de-cha	ussée . za	17	1,17	144.00 258,00
100000000000000000000000000000000000000	venire g	22,90		5,98	108,00	963h	Pré	82,00 7,70	1-2	68.69 6,93			958	Jardin	4,10	13	2,17	200,00
Art. 458		nux , Math		Cathérine,	prop.,	125*	Jardin Maison	1,70	3 24	90 25	45.00		958 ^d 959 ^b	Maison	1,20	18	43 64	126,00
B 162 163	Pré Verger	46,90 72,20	1-2	35,64 64,62		1240		16	29	8	18,00		960°	:	1,30 86	25 11	99 57	57,00 90,00
A 473	Jardin	2,45	2	2,06	00.00	126°	Pré Pâture	1,90	2	127,49					12,06	V75.V775	8,22	705,00
474° 474°	Maison	70 47	20 22	57 25	90.00 69,00	127° Ma	ison, bàt., c Jardin	our 65	27	1,30	30,00	Ar	t. 490	6. — Lade lafonneur, e	ot, Cathérin	ie, ép. 1	Mordant,	Tons-
474 _{bis} 501	Båt. rural Pré	40,90	1	36,81		130° 130°	:	1.60		1,44		1	lubert,	tailleur de p	ierres, Diso	n. 47		144,00
502	•	2,12,47	1	183,58	159,00	130s 130b	Maison	1,20	24	1,08	45,00		926. L 49 7	Maison 7. — Wert	60 tz, Nicolas-J	Joseph,	tisserand,	Dison.
	. – Corne	4. Marie-Je		veuve Ma	thlen,	130	•	54	97 97	30 30	30,00	A	981*	Maison, cour	1,55	52	6	57,00
. François	s-Joseph et s faison, cour			iérite, Dis		130 ^k		34 40	24	36	45,00). — Colar	Dison.	epu, rai		uraps,
	iaison, cour . — Regist					130 ¹ 130 ^m	Pré Maison	1,20	1	1,08 55			622°	Jardin Magasin	1,70		1,53	
A 9811 M	laison, cour	75	20	25	90,00	150°	Jardin Filature et n	2,30		1.26	1380,00		967%	Maison Maison, bát.,	90	12	81 2,43	285,00
Art. 463.	. — Arnold Henri.	y, Augustii fabr., Hodi		se Liente	nant,	136*	Jardin	90	2	76	18,00	ľ.	10×4	Maison	30		27 45	
B 45 C 10°s	Pré	54.80 81.40	2	41,65 73,36		959°hi, 1	Maison Iaison, cour		29 25	1,17	59,00	1	967°s	Bat. rural Jardin	50 3,20		2,88	
10%	•	53,70	1	30,33		960°ht	Maison	50 40	24	26 21	45,00 45,00			abrique de d lavoir et cou			3,96	752,00
10's	•	4,40 12,20	i	10.98		967%	Maison, båt.	60	24	32	45,00			l", écurie, co Fabr. de drap		6	3.06	543,00 1434,00
10°s	Pré	11,60	1	10,44		Art. 47	7. – Len	6,95,04 noine . Ch	arles, 1		2600,00 doisier.				23,35		20,60	3014,00
15°	Biez Chemin	7,70 17,50		6,95 15,57			ison, bât., c	Dison.	15	85	201,00	Ar	1. 501	. — Monte	uaer, Math Dison.	ieu-Jos	eph, fab. o	ie draps,
	CHCIDIU .	3,10,40		270,89		9814 1	laison, cour	1,00	20	4	90,00		856°bis	Maison	54	18	18	126,00
Art. 470.	. — Fram		ve et	enfants B	ubert,	981°s	:	1,25	28	5	90,00 24,00		859 856ª	;	70 83	10	37 44	90,00 366,00
B 245* M	aison, cour	Dison. 81	18	43	126,00	1500	2 10010100	4,15		95	405,00		856* 860* Fi	lature de lair	1,80 ne et	13	95	258,00
245°bis 246°	Maison	40 60	22	21 52	69,00 486,00		8. — Phili laison, cour	ppe, Franc 75	ois, file	ur, Dison	108,00	Ų		cour	5,90		_	1000,00
246°his M	aison, bât.,	cour 1,02	17	54	144,00	921 922	Jardin Maison	72 49	20	62 26	90,00	١	. =		7,57	ef name		1840,00
246*ter A 802* Pro	é avec rames	1,40	3	10,88	126,00	925*	Jardin	1,20	2	1,01		Ar	. 502	. — Disor	ız à la houi	lle.		
802	Maison	40		13	001.00	9251	Maison	3,49		2,69	198,00		624 625°	Maison	80 75	15	67	201,00 258,00
	e	56,63			951,00	Art. 479	Bebr	oune, enfa	nts Jean	5.95 (000))	624 _{bis} 625	:	20 87	22 15	46	69,00
Art. A.z.	- Servai Guillaume-J				uren,	A 154*	Jardin	iraps, Diso: 6.14	n. 3	3,25		1	625M	hemin parti	c. 2,05	3	11.85	800,00
A 718h	Maison .	1,40	13		258,00	155° M"	., rez-de-cha	ussée go	27	33	30,00	ı	626" B	Maison	2,00	52	1,68	57,00
Art. 479	. — Lene	é, Franço Dison.	s, pre		uraps,	•	d., les étage	6,76	30	3,58	42.00			3. — Done	24,67	dae '		1586,00
A 295 296	Pré	70,40 99,30	2-3	43,65 89,37		Art. 450	. — Bellef	ontaine, P			ALCOHOLD TO THE	2.00			Dison.			
297		98,60 63,90	į	88,74 61,98		B 292*	Maison	de draps, I 70	16		171,00		691	Maison 1. — Doq	64 enx. Marie	et son		201,00 onnet,
304 _{bis} 308	Verger Jardin	4.10	2	5,44	I	292°ы. [låt. de fabr.,	2,15	16		342,00			Nicolas, po	resseur de d		ison.	254,00
282 2×3	Pré	15,20 27,50	2	11,55		Art. 489	. – Deba	700000	t, fabr	124		^	692' M	ressoir de dr aison, tissera	aps 50 ndie 1,50	8		447,00
284	;	1,17,10 72,60	1-2	99,92 65,34		A 652°bis	Maison	Dison.	12		285,00				2,00			701,00
292 314	Jardin	1,44,70 5.85	1-2	4.91		6514		47	16		171.00			. — Mathi	e draps, Dis			
582	Broussaille	5,20		10	657,00	667ª	Jardin	1,00	••	83			299 • 250	Maison Pré	1,26,40	6 2	96,07	443,00
5224 7074	Maison	2,20 85	14	45	228,00			3,17			684,00		268 269	Jardin Verger	4.75 89.70	3	2,52 75,55	
707° Ma	aison, cour Jardin	1,65	10	1,38	566,00	Constitution of the second	Grosje	Dison.	re, 100		mmerç.,		270	Pré	39,80	2	30,25	CO 00
311*	Verger son, bât., co	1,04.90	20	95,69 1,45	90,00	A 695° 695° Pr	Båt. rural é avec rame	s 17,50	5	5,95			271 248	Maison Pré	1,26 65,38	2-3	55,91	69,00
313° Ma	aison, cour Pré	99	29	48 2,54	18,00	695°	Maison Pré	20 30	27	7 23	30,00		293 M 293 _{bi} B	laison, conr lăt de fabriq	ne 28	11	92	258,00 114,00
A 710 Atel	lier d'apprets	2,60 et de	•		000.00		ison, bắt., c		18	58	126,00 171,00	A	256 358	Pré Verger	99,50 2,28,00	3 2	33,83 195,16	75001600
305h	Verger	1,31,80		127,26	660,00	103-		20,10	10		327,00		239	Jardia	3,00	9 21	2,52	81,00
305" Jaro	lin, pavillon son, båt, cou	8,80	18	1,30	126,00		. — Clein,	Guillaume,	menulsi		77.00		341	Maison, cour	1,75	23	1.67 92	57,00
6225 Fab	or.de draps,co	our 12.85		11,56 1	994,00	A 384*	Jardin Maison	1,31	20	69 27	90,00		543 544	Pré	1,65,20 82,00	2-3	90,86 73,80	
621.5 1'0	ge de portier	19		14	- 1	300		-	No.				* 1 10	0.25	07.40		74 70	





Croquis de mutation (doc. 207)²⁰

CATEGORIE	III. DOCUMENTATION PATRIMONIALE III.3. Documentation SPF Finances – AGDP III.3.a. Croquis de mutation (doc. 207)
TERRITOIRE	Région wallonne
CONTENU INFORMATIF	Croquis illustrant les modifications au parcellaire et au bâti cadastral. La situation de gauche représente l'état avant mutation, celle de droite, l'état après mutation. Echelle : variable entre 1/250 et 1/2500 selon l'objet représenté
DISPONIBILITE	Modalités définies dans l'Arrêté royal du 20 septembre 2002 fixant les rétributions dues et les modalités à appliquer pour la délivrance d'extraits et de renseignements cadastraux (M.B. 11.10.2002) Directions régionales du cadastre Autorisation requise Droits de reproduction requis
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 4 I.Q. sémantique : 4
CONTACT	Direction régionale de Liège Frank EMO, Conseiller Général Avenue Blonden, 88 à B-4000 Liège franck.emo@minfin.fed.be 0257/63.585 Direction régionale de Namur Françoise CORNET, Conseiller Général Rue Pepin, 5 – B-5000 Namur francoise.cornet@minfin.fed.be 0257/65.027 Direction régionale de Luxembourg Françoise CORNET, Conseiller Général Place des Fusillés à B-6700 Arlon francoise.cornet@minfin.fed.be 0257/65.027

 $^{^{20}}$ Pour le territoire des Cantons de l'Est, nous faisons références aux $\it Erg\"{a}nzungskarte$.

128

Direction régionale du Hainaut

Jean-Marc FRECOURT, Conseiller Général Rue des Arbalestriers, 25 à B-7000 Mons jeanmarc.frecourt@minfin.fed.be 0257/62.683

Direction régionale du Brabant

Guido PAUWELS, Conseiller Général Boulevard du Jardin Botanique, 50 (étage 28R) bte 3962 à B-1000 Bruxelles guido.pauwels@minfin.fed.be 0257/59.196

CLASSEMENT ET RECHERCHES

Les documents sont classés par références cadastrales.

Remarque : certaines séries relatives aux mutations (documents n°219 et 223) ont été transférées récemment aux Archives de l'Etat.

- Pour le Hainaut, voir NIEBES (P.-J.), *Inventaire des archives du Service Public Fédéral Finances : Direction régionale du Cadastre du Hainaut : Documents relatifs aux mutations (1833-1910)*, Bruxelles, 2016.
- Pour la province de Liège, les mêmes séries sont en cours de transferts.
- Pour la province de Namur, des transferts (portant sur un vaste ensemble de séries issues de la documentation du SPF Finances) sont également en cours de planification.

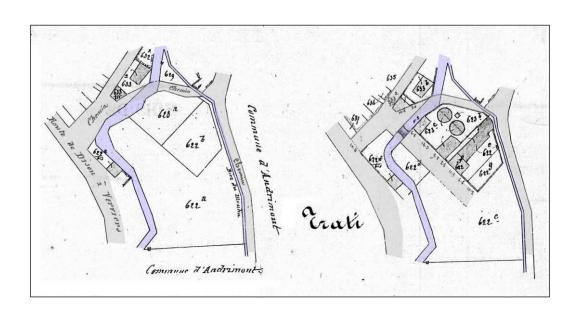
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires sont les suivantes :

- (ancienne) commune concernée
- références cadastrales actuelles

La demande de consultation des documents doit être réalisée par le propriétaire et l'exploitant.

Illustration





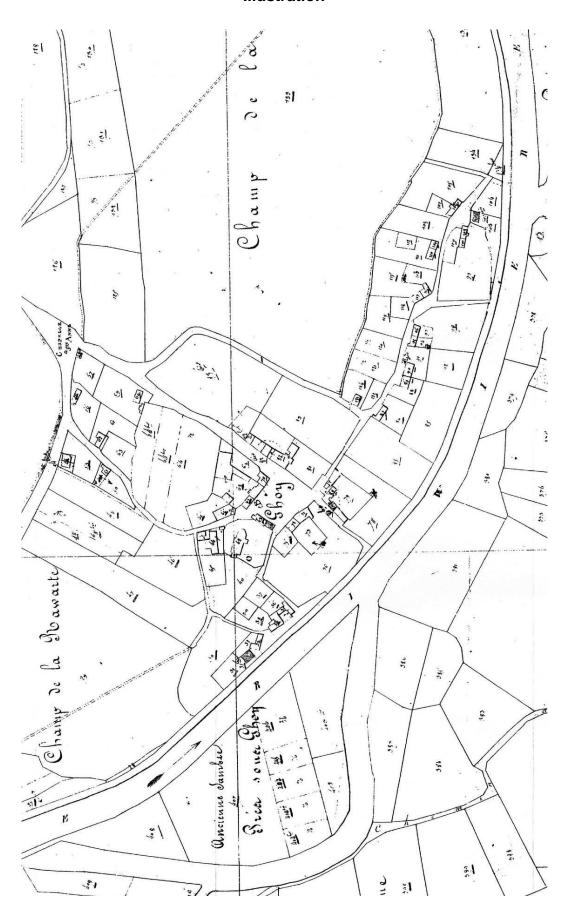


Plans primitifs et supplétifs

CATEGORIE	III. DOCUMENTATION PATRIMONIALE III.3. Documents SPF Finances – AGDP III.3.b. Plans primitifs et supplétifs
TERRITOIRE	Région wallonne
CONTENU INFORMATIF	Plans primitifs : situation cadastrale originelle => ~1830 Plans supplétifs : mise à jour de la situation cadastrale originelle => à partir de 1850 Echelle : 1/2500
DISPONIBILITE	Modalités définies dans l'Arrêté royal du 20 septembre 2002 fixant les rétributions dues et les modalités à appliquer pour la délivrance d'extraits et de renseignements cadastraux (M.B. 11.10.2002) Directions régionales du cadastre Autorisation requise Droits de reproduction requis
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 4 I.Q. sémantique : 3
CONTACT	Direction régionale de Liège Frank EMO, Conseiller Général Avenue Blonden, 88 à B-4000 Liège franck.emo@minfin.fed.be 0257/63.585 Direction régionale de Namur Françoise CORNET, Conseiller Général Rue Pepin, 5 – B-5000 Namur francoise.cornet@minfin.fed.be 0257/65.027 Direction régionale de Luxembourg Françoise CORNET, Conseiller Général Place des Fusillés à B-6700 Arlon francoise.cornet@minfin.fed.be 0257/65.027

	Direction régionale du Hainaut Jean-Marc FRECOURT, Conseiller Général Rue des Arbalestriers, 25 à B-7000 Mons jeanmarc.frecourt@minfin.fed.be 0257/62.683 Direction régionale du Brabant Guido PAUWELS, Conseiller Général Boulevard du Jardin Botanique, 50 (étage 28R) bte 3962 à B-1000 Bruxelles guido.pauwels@minfin.fed.be 0257/59.196
CLASSEMENT ET RECHERCHES	Par références cadastrales
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires sont les suivantes :

Illustration







Matrice Cadastrale

CATEGORIE	III. DOCUMENTATION PATRIMONIALE III.3. Documents SPF Finances – AGDP III.3.c. Matrice cadastrale
TERRITOIRE	Région wallonne
CONTENU INFORMATIF	Propriétaire (nom, prénoms, profession, demeure), hameaux et lieux-dits de chaque parcelle dont il est propriétaire, renvoi au plans cadastraux et au registre général des hypothèques, nature de chaque parcelle, année de mutation, contenance des parcelles, classement, revenu imposable des parcelles, causes des mutations, renvoi au tableau indicatif supplémentaire (doc. 209), indication des articles (d'où tirés, où reportés => propriétaire précédant et suivant)
DISPONIBILITE	Modalités définies dans l'Arrêté royal du 20 septembre 2002 fixant les rétributions dues et les modalités à appliquer pour la délivrance d'extraits et de renseignements cadastraux (M.B. 11.10.2002) Directions régionales du cadastre Autorisation requise Droits de reproduction requis
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 4 I.Q. sémantique : 5
CONTACT	Direction régionale de Liège Frank EMO, Conseiller Général Avenue Blonden, 88 à B-4000 Liège franck.emo@minfin.fed.be 0257/63.585 Direction régionale de Namur Françoise CORNET, Conseiller Général Rue Pepin, 5 – B-5000 Namur francoise.cornet@minfin.fed.be 0257/65.027 Direction régionale de Luxembourg Françoise CORNET, Conseiller Général Place des Fusillés à B-6700 Arlon francoise.cornet@minfin.fed.be 0257/65.027

	Direction régionale du Hainaut Jean-Marc FRECOURT, Conseiller Général Rue des Arbalestriers, 25 à B-7000 Mons jeanmarc.frecourt@minfin.fed.be 0257/62.683 Direction régionale du Brabant Guido PAUWELS, Conseiller Général Boulevard du Jardin Botanique, 50 (étage 28R) bte 3962 à B-1000 Bruxelles guido.pauwels@minfin.fed.be 0257/59.196
CLASSEMENT ET RECHERCHES	Les documents sont classés par références cadastrales.
MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION	Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires sont les suivantes :

Illustration

-	17. for	NOM. PRÉMO				PRÉNOMS				on. DEMEURE.									
	PRIÉTAIRE)		- Cia		pou	n resauce	y	Joan	res Sa	3 "	120 70	muite)	**************************************					
Numéro d'ordre,	HAMEAUX et	REM aux plans cadastraux.	des		NATURE 5	Marke Daties.	Contenance de	Classement.		REVENU IMPOSABLE de chaque parcelle		INDICATION succincte DES MUTATIONS		Renvoi au tableau indicatif supplémentaire.	INDICATION DES et des numéros d'or présente lis D'où tirés. Oi		et d'ordre te liste.	rdre de la	
Numér	lieux - dits.	Section. Nor des	e Volume.	9 Numéro.	Propriétés.	Ann.	parcelle.	- TO.	Non-bà	ie. Bâti		qui o	nt eu lieu.	14.	5 Article.	Numéro d'ordre.	. Article.	S. d'ordre.	
1 2 3	Craty	A 623 623		0	batiment gazometre gazometre maison	1841)	H. A. C. 09 10	N	FR.	C. Fr.	C•	622ª622 etlacha en 623	not: chring to ariso ble ristse min der to 623 C maposa bl	me 932	Soz		`soz }	2.3	
4567		636 629 623	- 6		botal da pature	1861 1861 1861	09 75 - 90 - 41 81	. ,	-8/	3 3 3 2 6 300 7 298		Comt Sunion Vermion Dimolities Chong an	battelling.	2 729 2 932]]]2 (02 5	18	502 ins ins ins 129	13	
,					futalac	18(u	12/46	*	-8/6	9 10/8								,	





Tableaux descriptifs des bâtiments exceptionnels et industriels (n°233D)

CATEGORIE	III. DOCUMENTATION PATRIMONIALE III.3Documents SPF Finances – AGDP III.3.d. Tableaux descriptifs des bâtiments exceptionnels et industriels (n°223D)
TERRITOIRE	Région wallonne
CONTENUINFORMATIF	Description des immeubles et des outillages présents (documents initialement destinés à la perception de la taxe « matériel et outillage ». Description littérale de l'entreprise, des immeubles et listing accompagnés d'un plan à grande échelle (fréquemment supérieure à 1/1000). Le dossier n°233D relatif à une parcelle contient fréquemment les tableaux descriptifs de ses ancêtres. Toutefois, dans certains contrôles du cadastre, ces tableaux descriptifs périmés ont été archivés. Remarque: les dépôts de matières et produits n'étant pas soumis à taxation, ils ne sont généralement pas renseignés.
DISPONIBILITE	Modalités définies dans l'Arrêté royal du 20 septembre 2002 fixant les rétributions dues et les modalités à appliquer pour la délivrance d'extraits et de renseignements cadastraux (M.B. 11.10.2002) Contrôles du cadastre (cf. page suivante) Autorisation requise Droits de reproduction requis
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 4 I.Q. sémantique : 5
CONTACT	Contrôles du Cadastre :

CLASSEMENT ET RECHERCHES

Contrôles: Les documents sont classés par références cadastrales.

AEM: plusieurs Contrôles du Cadastre (Charleroi, Dour, La Louvière, Enghien, Soignies, Mons, Quaregnon) ont versé leurs archives aux Archives de l'État – Dépôt de Mons. Ces archives sont accessibles sous réserve d'une autorisation de la Direction régionale.

L'essentiel des fonds transférés a fait l'objet d'inventaires :

 NIEBES, P.-J., Inventaire des archives des Contrôles du Cadastre de Charleroi 1 et 2 (1834-2010), Charleroi 3 et 4 (1826-2010), Dour (1835-1990), Enghien (1824-2009), La Louvière (1834-2009), Mons (1802-2010), Quaregnon (1835-1979), et Soignies (1834-2010), Bruxelles, 2016.

Quelques fonds récemment arrivés aux AEM n'ont pas encore été inventoriés à la date du 01/12/2016 (Binche, Fontaine-l'Evêque, Thuin, Herve, Perwez, Ottignies, Verviers, Comblain-au-Pont, Huy, Marche-en-Famenne, Barvaux, Beauraing, Dinant).

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires sont les suivantes :

- (ancienne) commune concernée
- références cadastrales actuelles

La demande de consultation des documents doit être réalisée par le propriétaire et l'exploitant.

Contacts:

Remarque: les Contrôles ayant versé leurs archives aux AEM sont repris en caractères gras.

Contrôle de Ath Place des Capucins, 1 7800 Ath 0257/576.70 contr.cad.ath@minfin.fed.be

Contrôle d'Aywaille Rue de la Heid, 40 4920 Aywaille 0257/793.30 contr.cad.aywaille@minfin.fed.be

Contrôle de Bastogne Rue des Récollets, 6 6600 Bastogne 0257/608.00

contr.cad.bastogne@minfin.fed.be

Tienne Trappe (Lieu-dit), 1 6530 Thuin 071/59.78.62 contr.cad.beaumont@minfin.fed.be

Contrôle de Beauraing Rue du Pont, 24 5570 Beauraing 082/71.10.19 contr.cad.beauraing@minfin.fed.be

Contrôle de Bertrix Rue de la Gare, 130a 6880 Bertrix 061/41.03.20 contr.cad.bertrix@minfin.fed.be

Contrôle de Braine-L'Alleud Rue Pierre Flamand, 64 1420 Braine-L'Alleud 0257/510.30 contr.cad.braine-lalleud@minfin.fed.be

Contrôle de Beaumont, Binche

Contrôle de Braine-le-Comte Avenue de l'Espoir, 40 7301 Hornu 065/71.79.80 contr.cad.braine-lecomte@minfin.fed.be

Contrôle de Charleroi Rue Arthur Pater, 11 (Etage 5) bte 64 6000 Charleroi 0257/766.30 contr.cad.charleroi1@minfin.fed.be

Contrôle de Ciney Rue Courtejoie, 17c 5590 Ciney 083/21.19.02 contr.cad.ciney1@minfin.fed.be

Contrôle de Comblain-au-Pont Rue du Moulin, 23 4170 Comblain-au-Pont 0257/934.70 contr.cad.comblain-aupt@minfin.fed.be

Contrôle de Couvin Route Charlemagne, 3 5660 Couvin 060/31.01.44 contr.cad.couvin@minfin.fed.be

Contrôle de Dinant Avenue Franchet-d'Esperey, 18 5500 Dinant 082/22.49.41 contr.cad.dinant1@minfin.fed.be

Contrôle de Dour Rue Grande Campagne, 32 7301 Hornu 0257/525.35 contr.cad.dour@minfin.fed.be

Contrôle de Eupen Rue Haute, 104 4700 Eupen 087/59.36.60 contr.cad.eupen@minfin.fed.be

Contrôle de Fontaine-L'Évêque Rue de la Régence, 31 (Etage 3) 7130 Binche 0257/768.50 contr.cad.font.leveq@minfin.fed.be

Contrôle d'Hannut Rue Joseph Wauters, 63 4280 Hannut 0257/409.80 contr.cad.hannut@minfin.fed.be

Contrôle de Herve Rue Jardon, 10 4650 Herve 087/67.45.46 contr.cad.herve@minfin.fed.be

Contrôle de Huy Avenue Godin-Parnajon, 2 4500 Huy 085/27.10.73 contr.cad.huy1@minfin.fed.be

Contrôle de La louvière Rue Ernest Foucquéau, 15 7100 La Louvière 0257/584.70 contr.cad.la-louviere@minfin.fed.be

Contrôle Liège 1 Rue Beeckman, 53 (1er Etage) 4000 Liège 0257/797.10 contr.cad.liege1@minfin.fed.be

Contrôle Liège 2 Rue Beeckman, 53 (2e Etage) 4000 Liège 0257/797.20 contr.cad.liege2@minfin.fed.be

Contrôle Liège 3 Sur les Keyeux, 15 4630 Soumagne 0257/799.80 contr.cad.liege3@minfin.fed.be

Contrôle Liège 4 Rue Beeckman, 53 (3e Etage) 4000 Liège 0257/797.40 contr.cad.liege4@minfin.fed.be

Contrôle Liège 5 Grand'Route, 381 4400 Flémalle 0257/510.70 contr.cad.liege5@minfin.fed.be

Contrôle de Marche-en-Famenne Allée du monument, 25 6900 Marche-en-Famenne 0257/591.80 contr.cad.marche-fam1@minfin.fed.be

Contrôle de Mons

Rue des Trois Boundins, 10 (5ème étage) 7000 Mons 0257/528.50 contr.cad.mons1@minfin.fed.be

Contrôle de Mouscron Rue de la Station, 145 7700 Mouscron 0257/597.20 contr.cad.mouscron@minfin.fed.be

Contrôle Namur 1 Rue des Bourgeois, 7 bte a21 5000 Namur 0257/751.70 contr.cad.namur1@minfin.fed.be

Contrôle de Neufchâteau Rue du Clos des Seigneurs, 2 6840 Neufchâteau 0257/798.90 contr.cad.neufchateau@minfin.fed.be

Contrôle de Nivelles Chaussée de Bruxelles, 77 1400 Nivelles 067/88.75.00 contr.cad.nivelles@minfin.fed.be

Contrôle d'Ottignies-Louvain-la-Neuve Avenue Paul Delvaux, 13 bte 9 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve 0257/604.90 contr.cad.ottignies-Iln@minfin.fed.be

Contrôle de Perwez Avenue Jacobs, 1 1360 Perwez 081/42.04.11 contr.cad.perwez@minfin.fed.be

Contrôle de Quaregnon Rue Grande Campagne, 352 7301 Hornu 0257/525.35 contr.cad.quaregnon@minfin.fed.be

Contrôle de Saint-Ghislain Avenue de l'Espoir, 40 7301 Hornu 065/71.79.80 contr.cad.st-ghislain@minfin.fed.be

Contrôle de Saint-Hubert Avenue Nestor Martin, 10a 6870 Saint-Hubert 0257/725.60 contr.cad.st-hubert@minfin.fed.be Contrôle de Sambreville Rue des Bourgeois, 7 bte a21 5000 Namur 0257/747.50 contr.cad.sambreville@minfin.fed.be

Contrôle de Seraing Rue Haute, 67 4100 Seraing 04/330.05.50 contr.cad.seraing@minfin.fed.be

Contrôle de Soignies Rue des Trois Boudins, 10 7000 Mons 0257/528.50 contr.cad.soignies@minfin.fed.be

Contrôle de Spa Rue Léopold, 4 4900 Spa 0257/785.60 contr.cad.spa@minfin.fed.be

Contrôle de Thuin Tienne Trappe, 1 6530 Thuin 0257/81.740 meow.antenne.504@minfin.fe.be

Contrôle de Tournai 1 Rue de la Tête d'Or, 1-3 (3ème étage) 7500 Tournai 0257/506.20 contr.cad.tournai1@minfin.fed.be

Contrôle de Tournai 2 Rue de la Tête d'Or, 1-3 (2ème étage) 7500 Tournai 0257/506.20 contr.cad.tournai1@minfin.fed.be

Contrôle de Verviers Rue de Dison, 134 4800 Verviers 0257/587.80 contr.cad.verviers1@minfin.fed.be

Contrôle de Vielsalm Rue des Combattants, 5 6690 Vielsalm 080/29.11.50 contr.cad.vielsalm@minfin.fed.be

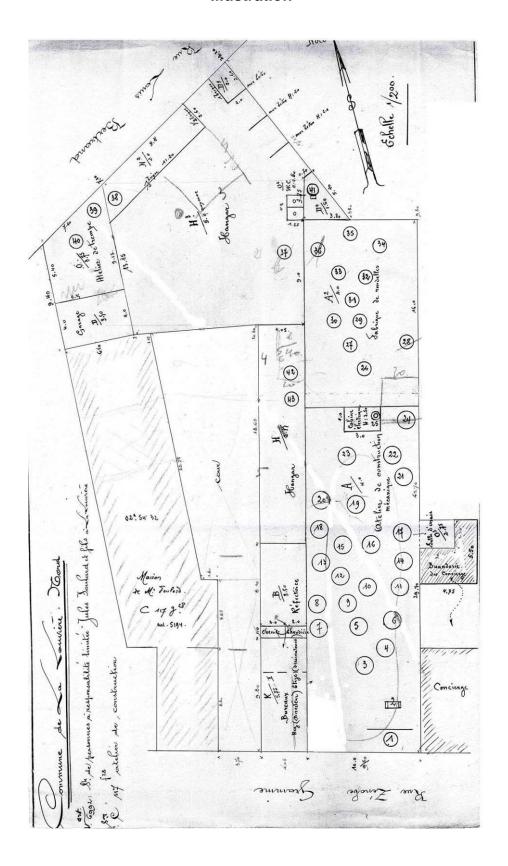
Contrôle de Visé Allée Verte, 35 4600 Visé 04/374.80.69 contr.cad.vise@minfin.fed.be

Contrôle de Waremme

Rue Ernest Malvoz, 36 4300 Waremme 019/33.89.10 contr.cad.waremme@minfin.fed.be

Contrôle de Wavre Avenue Paul Delvaux, 13 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve 0257/605.00 contr.cad.wavre@minfin.fed.be

Illustration



		RI	, ,	7	1 0
h: du pe	m	Jiele	eve de	LON	tillage .
A	Dane D'ay		/		
	Martin bile	we smxim.	200 Kg fonte	our 2 minte	1.03
3	marten pilo	y masse to	mbante 3e	Ky. 1	149-4-1929=1
France " Mount (H)	9 detite soie	alternative	= = metany	minut 1	the will some
Fraiseure Sharpe (5)	Fraisuse "	Progres Indust	the of t	Me 850 "	y restricted
Jainer James House Grant of Grant a Some will a Some of the Start of Some of the Sound of the So	Gtan limeur	1 come Sou	,		10.17
Rie could forest		0		So x 0,10 5	Souk.env.
The Colinet is 8					
extin Colination 9	Setite sie	alternalise	a melany	Comme	The same of the sa
(1)	Mortainere,	ouere 200	Much	teo	Satens
	Robotome ")				
	Meule émeri				
AH.	Motum 'elect	ingue de y	Hr. = 95	o fundas &	gu gu
15	Korvie , gu	my 20 m/c.	" Secim	, "	
AG	Formie, ju	me 50 7	fun.		
	Petite offite				
18	Bati a 2 me	ules : fents	e ctémoir,	proffiter de	with
19	015				
20	Civille . per			mainif	
(21)	The state of the s				
(22)	Town E.S.	1500 HP.	235 1	Einlowy	
23				1.7	
24					
25	Molan 22		ise (Jun	le Ciline ele	ul.)
	Galan son		150	1117	
	Down la cabine				
	Grannininos Grasse encle		SCALAGICE D	NO AND	8
	Grosse enclu				

	N. du plan				Ou	tilla	ge .	Suite
A ²	26.	Machin	automat	ique po	uz la fab	reation i	er rondelle	
		1						us petite)
	28	Town a	rondelle	ET.	3m. H	P. 270		
	(29)	Grosse	machine	= compr	imer le	s rondel	les	
	Curso	Fitte m	achine a	2 roules	at hics	sagur les	nondelles	
	8 30	Cisail	le i r	ondellee	4.	11/2		
	32		e "Sm					
	33	Fress	e" Ergan	3 Melign	on Croc	y vous	we for "	Smal.
	34	Motens	"Diese	l ,, 10/	12 Hy. a	mazo	ul	
		Fetit				-		
	36	Bassix	, en bet	1 pin.	H. 2m o	vec cylind	ne entite	\$ 0.50
		Falan	Soo K		,			
H3	31	4 -	2 8 0		+	0	0 .	1
		1 BUV K	5 yarran	au ma	out wee	Nassin	a nuile	1
H ²	38	Citerne	calibaic	ne en s	a ham	2 was at	Ø1m.	()
			3.		/(9	41.	Om.
0	39	Four as	ecuire on	Alevenu	au may	"T		
	Ho	Four x	tremper a	vec Lassin	à can et	chaine say	sfin	
		Falan	2000 K					
72		Prit	0	_	- 10	- 01		
J2	Д	Jent In	and se X	crage .	MANIVAILO	- Choul	ies Aur for	inc bois
H	42	basa	le 100	oK.				
	43				100 K	" polini	n de Seles	nin .





Documents de la Conservation des Hypothèques

CATEGORIE	IV. DOCUMENTATION PATRIMONIALE III.3. Documents SPF Finances – AGDP III.3.e. Documents de la Conservation des Hypothèques
TERRITOIRE	Région wallonne
CONTENU	Après leur signature, tous les actes relatifs aux droits réels (propriété, superficie, emphytéose,) sont retranscrits intégralement par le bureau des Hypothèques. La transcription hypothécaire est donc une copie intégrale de l'acte. Ces documents permettent donc de constituer l'historique des détenteurs de droits réels d'un terrain. L'accès aux bureaux des Hypothèques est public. Toute personne peut s'y rendre pour consulter les archives et prendre connaissance des différents actes qui ont été transcrits.
DISPONIBILITE	Bureaux des hypothèques Autorisation requise Droits de reproduction requis
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 4 I.Q. sémantique : 5
CONTACT	Bureaux des Hypothèques: http://ccff02.minfin.fgov.be/annucomp/main.do => Administration: Administration Générale de la Documentation Patrimoniale Type de service: Conservation des Hypothèques Compétence: Inscription des hypothèques relatives aux droits réels AEL Archives de l'État – Dépôt de Liège Anne JACQUEMIN, Chef de service Rue du Chéra, 79 4000 Liège 04/252.03.93 Anne.Jacquemin@arch.be http://www.arch.be/ AEA: Archives de l'État – Dépôt d'Arlon Michel TRIGALET, Directeur Parc des Expositions, 9 6700 Arlon 063/22.06.13 Michel.Trigalet@arch.be http://www.arch.be/

AEN: Archives de l'État – Dépôt de Namur Emmanuel BODART, Directeur Rue d'Arquet, 45 5000 Namur 081/22.34.98 Emmanuel.Bodart@arch.be http://www.arch.be/

AEM: Archives de l'État Dépôt de Mons Laurent HONNORE, Directeur Avenue des Bassins, 66 7000 Mons 065/40.04.60 Laurent.Honnore@arch.be http://www.arch.be/

AEB: Archives de l'État – Dépôt de Bruxelles (Anderlecht) Harald Deceulaer, chef de service Quai Demets, 7 1070 Anderlecht 02/524.61.15 Harald.Deceulaer@arch.be http://www.arch.be/

CLASSEMENT ET RECHERCHES

Bureaux des Hypothèques : les recherches se font à partir des références de l'acte recherché (notaire, date) et des références du détenteur du droit réel.

Archives de l'État: les bureaux des Hypothèques ont versé leurs archives aux Archives de l'État. Ces archives sont accessibles sous réserve d'une autorisation de la source authentique des documents, c'est-à-dire l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale – Conservation des Hypothèques. Une partie des fonds transférés a fait l'objet d'inventaires.

Les recherches doivent être menées d'abord dans les bureaux des Hypothèques avant d'être éventuellement poursuivies dans leurs archives conservées aux Archives de l'État.

MODALITÉS DE DEMANDE DE CONSULTATION

Les données à communiquer impérativement aux gestionnaires sont les suivantes :

- (ancienne) commune concernée
- Bureau des Hypothèques compétents
- références cadastrales actuelles
- Références de l'acte recherché (notaire, date)
- Références du détenteur du droit réel

IV. DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES

- 1. Cartes topographiques
- 2. Photographies aériennes
- 3. Autres collections de cartes et plans





Carte de Ferraris

CATEGORIE	IV.DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES IV.1. Documents cartographiques IV.1.a. Carte de Ferraris	
EDITION	Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris, J. de Ferraris, carte au 25 000e, 1770-1778. Carte en couleurs.	
CONTENUINFORMATIF	Première cartographie systématique à grande échelle en Europe. Occupation du sol, réseau hydrographique et voies de communication. Établissements d'activités proto industrielles (forges, fourneaux, moulins, carrières, fours à chaux) : représentés, mentionnés (de façon non systématique). Toponymie ancienne. Document indispensable pour déterminer les activités proto industrielles avant l'entrée en vigueur de la législation napoléonienne (1815). Rem. La carte présente localement d'importantes distorsions non systématiques, des erreurs et parfois même des interprétations fantaisistes ²¹ .	
POTENTIEL ANALYTIQUE	Occupation du sol. Pas de distinction industrie-habitat. Peu de toponymes et informations industriels.	
TERRITOIRE COUVERT	La Région wallonne à l'exception des « Cantons de l'Est » ²² .	
DISPONIBILITE	Institut géographique national Abbaye de la Cambre 13 1000 Bruxelles Tél. 02.629.82.82	
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale ²³ : 3 I.Q. sémantique: 2	

ANTROP, DE MAEYER, VANDERMOTTEN, BEYAERT, e.a., La Belgique en Cartes. Lannoo, Bruxelles, 2006.
 Il faut attendre le Traité de Versailles en 1919 pour la fixation des frontières actuelles. L'art. 34 du Traité rattache à la Belgique au titre de dommages de guerre les anciennes circonscriptions prussiennes d'Eupen-Malmédy et de Moresnet neutre. ²³ Précision spatiale limitée et aléatoire.





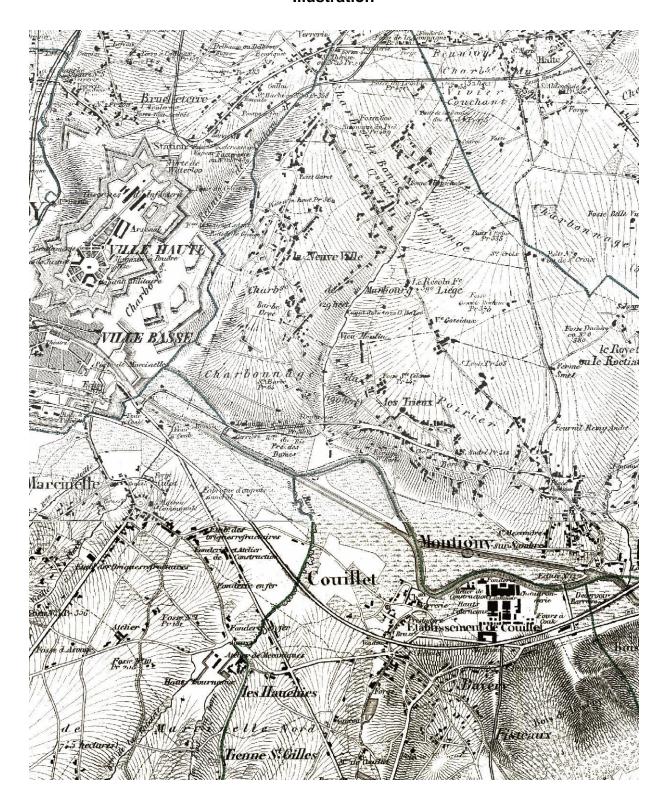


Carte de Vandermaelen

CATEGORIE	IV.DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES IV.1. Documents cartographiques IV.1.b. Carte de Vandermaelen	
EDITION	Carte topographique de la Belgique : à l'échelle de 1 à 20 000 en 250 feuilles, Ph. Vandermaelen, 1846-1854. Carte à dominante noir et blanc (les couleurs représentent les frontières et les limites).	
CONTENU	Carte topographique Établissements industriels (usines, fabriques, carrières, moulins, houillères, concessions minières, fours à chaux, etc.) : représentés et mentionnés. Document de référence pour l'histoire industrielle au milieu du 19 ^{ème} siècle.	
POTENTIEL ANALYTIQUE	Occupation du sol simpliste Toponymes et informations industriels très abondants Pas de distinction industrie / habitat	
TERRITOIRE COUVERT	La Région wallonne à l'exception des « cantons de l'Est » ²⁴ .	
DISPONIBILITE	Le SPW dispose d'une version numérisée et géoréférencée pour l'ensemble de la carte et consultable sur le portail cartographique.	
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 3 ²⁵ I.Q. sémantique : 4	

²⁴ Il faut attendre le Traité de Versailles en 1919 pour la fixation des frontières actuelles. L'art. 34 du Traité rattache à la Belgique au titre de dommages de guerre les anciennes circonscriptions prussiennes d'Eupen-Malmédy et de Moresnet neutre.
²⁵ La précision relative peut être qualifiée de correcte. A contrario, la précision absolue est limitée. La version géoréférencée du

²⁵ La précision relative peut être qualifiée de correcte. A contrario, la précision absolue est limitée. La version géoréférencée du SPW souffre en effet de décalages importants avec le fond IGN moderne, essentiellement dus aux systèmes de projection différents et aux corrections géographiques nécessaires.





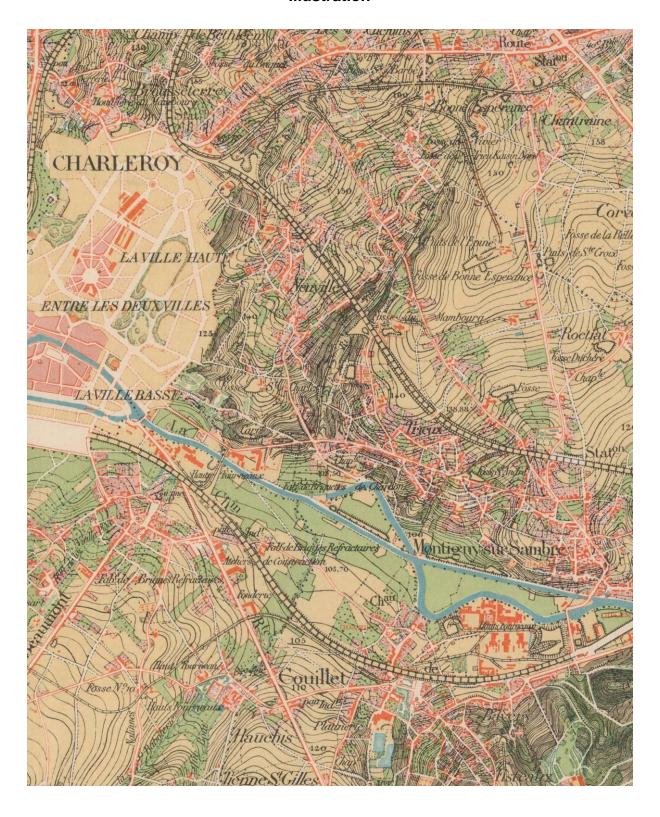


Carte du Dépôt de la Guerre et de la Topographie (DLG)

CATEGORIE	IV.DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES IV.1. Documents cartographiques IV.1.c. Carte du Dépôt de la Guerre et de la Topographie	
EDITION	Carte topographique de la Belgique, Dépôt de la Guerre et de la Topographie, 1865-1883. (DLG)	
CONTENU INFORMATIF	Carte topographique : nature du sol, voies de communication, bâti et non bâti, relief, réseau hydrographique, etc. Établissements industriels représentés mais non mentionnés (à quelques rares exceptions). Echelle : 1/20.000	
POTENTIEL ANALYTIQUE	Occupation du terrain Distinction industrie / habitat peu évidente Peu de toponymes et d'informations industriels	
TERRITOIRE COUVERT	La Région wallonne à l'exception des « cantons de l'Est » ²⁶ .	
DISPONIBILITE	Institut géographique national Abbaye de la Cambre 13 1000 Bruxelles Tél. 02.629.82.82	
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 4 ²⁷ I.Q. sémantique : 2	

2

²⁶ Il faut attendre le Traité de Versailles en 1919 pour la fixation des frontières actuelles. L'art. 34 du Traité rattache à la Belgique au titre de dommages de guerre les anciennes circonscriptions prussiennes d'Eupen-Malmédy et de Moresnet neutre.
²⁷ Ces cartes utilisent la projection équivalente de Bonne (conservation des surfaces) et l'ellipsoïde de Delambre. Le géoréférencement de ces cartes entraînera des décalages inévitables avec le fond IGN moderne qui utilise la projection conique conforme de Lambert (conservation des angles) et l'ellipsoïde de Hayford. La précision relative est dès lors correcte, mais la précision absolue d'une version géoréférencée est à prendre avec précaution.





Guide de bonnes pratiques pour l'étude historique d'une parcelle cadastrale ayant potentiellement abrité au cours du temps une activité à risque au vu de l'annexe 3 du décret relatif à la gestion des sols



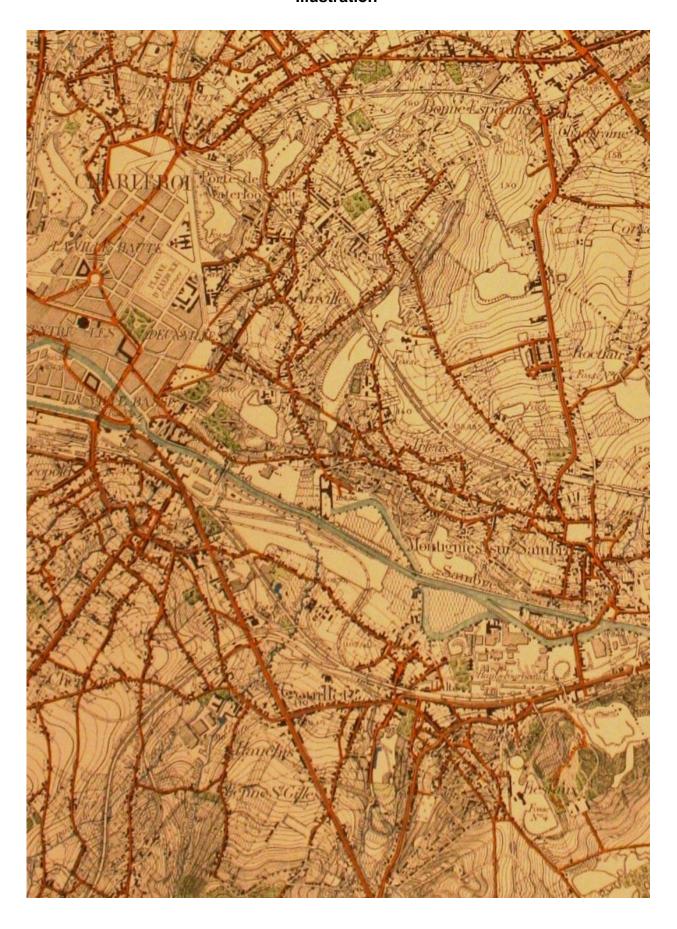
Carte topographique de la Belgique (ICM)

CATEGORIE	IV.DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES IV.1. Documents cartographiques IV.1.d. Carte topographique de la Belgique (ICM)	
EDITION	Carte topographique de la Belgique, Institut cartographique militaire, 1883-1950. ICM2 : 1883 – 1905 (1 ^{ère} révision de la carte de base DLG) ICM3 : 1910 – 1950 (2 ^{ème} révision de la carte de base DLG)	
CONTENU INFORMATIF	Carte topographique : nature du sol, voies de communication, bâti et non bâti, relief, réseau hydrographique. Établissements industriels représentés mais non mentionnés (à quelques rares exceptions) Echelle : 1/20.000	
POTENTIEL ANALYTIQUE	Occupation du sol Distinction industrie-habitat (tramage différencié) Peu de toponymes et d'informations industriels	
TERRITOIRE COUVERT	Région wallonne à partir des cartes postérieures à 1919 ²⁸	
DISPONIBILITE	Institut géographique national Abbaye de la Cambre 13 1000 Bruxelles Tél. 02.629.82.82	
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale ²⁹ : 4 I.Q. sémantique: 3	

25

²⁸ Il faut attendre le Traité de Versailles en 1919 pour la fixation des frontières actuelles. L'art. 34 du Traité rattache à la Belgique au titre de dommages de guerre les anciennes circonscriptions prussiennes d'Eupen-Malmédy et de Moresnet neutre.
²⁹ Ces cartes utilisent la projection équivalente de Bonne (conservation des surfaces) et l'ellipsoïde de Delambre. Le

Ces cartes utilisent la projection équivalente de Bonne (conservation des surfaces) et l'ellipsoïde de Delambre. Le géoréférencement de ces cartes entraînera des décalages inévitables avec le fond IGN moderne qui utilise la projection conique conforme de Lambert (conservation des angles) et l'ellipsoïde de Hayford. La précision relative est dès lors correcte, mais la précision absolue d'une version géoréférencée est à utiliser avec précaution.



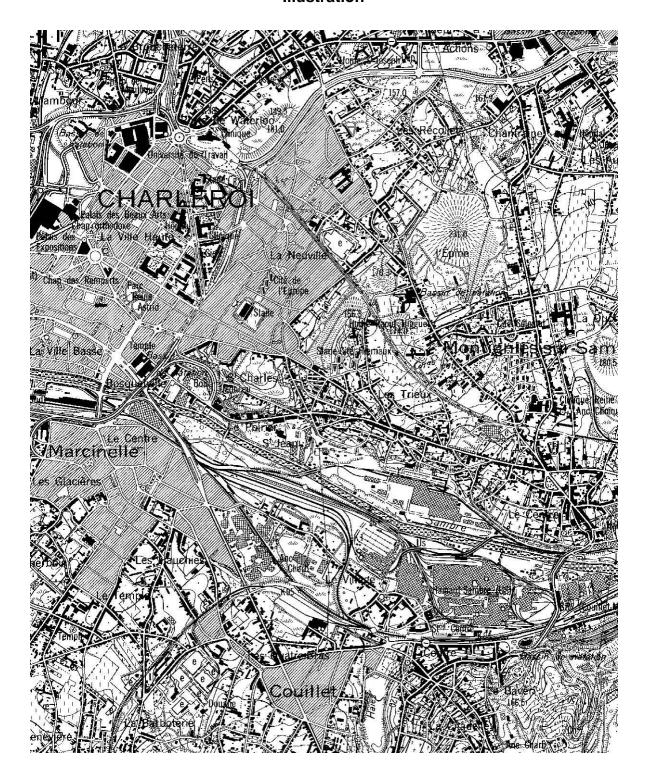


Guide de bonnes pratiques pour l'étude historique d'une parcelle cadastrale ayant potentiellement abrité au cours du temps une activité à risque au vu de l'annexe 3 du décret relatif à la gestion des sols



Carte topographique de la Belgique (IGM)

CATEGORIE	IV.DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES IV.1. Documents cartographiques IV.1.e. Carte topographique de la Belgique (IGM)	
EDITION	Carte topographique de la Belgique, Institut géographique militaire, 1945-1981. (IGM)	
CONTENU INFORMATIF	Carte topographique : nature du sol, voies de communication, bâti et non bâti, relief, réseau hydrographique. Établissements industriels représentés mais non mentionnés (à quelques rares exceptions). Echelle : 1/25.000 et agrandissements au 1/10.000	
POTENTIEL ANALYTIQUE	Occupation du sol Distinction industrie-habitat (tramage différencié) Peu de toponymes et d'informations industriels	
TERRITOIRE COUVERT	Région wallonne.	
DISPONIBILITE	Institut géographique national Abbaye de la Cambre 13 1000 Bruxelles Tél. 02.629.82.82	
INDICE DE QUALITE	I.Q. spatiale : 4 I.Q. sémantique : 3	







Carte topographique de la Belgique (IGN)

CATEGORIE	IV.DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES IV.1. Documents cartographiques IV.1.f. Carte topographique de la Belgique (IGN)
EDITION	Carte topographique de la Belgique, Institut géographique national, 1995-2006.
CONTENU INFORMATIF	Carte topographique : nature du sol, voies de communication, bâti et non bâti, relief, réseau hydrographique. Établissements industriels représentés mais non mentionnés (à quelques rares exceptions). Echelle : 1/10.000
POTENTIEL ANALYTIQUE	Occupation du sol Distinction industrie-habitat (tramage différencié) Peu de toponymes et d'informations industriels
TERRITOIRE COUVERT	Région wallonne.
DISPONIBILITE	Institut géographique national Abbaye de la Cambre 13 1000 Bruxelles Tél. 02.629.82.82
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 4 I.Q. sémantique : 3







Photographies aériennes

CATEGORIE	IV. DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES IV.2. Photographies aériennes	
EDITIONS	Depuis 1949, l'Institut géographique national réalise régulièrement de nouvelles prises de vues aériennes dans le cadre de ses missions de base. Pour chaque zone de la Belgique, l'IGN dispose d'au moins 6 prises de vues réalisées à différentes dates.	
CONTENUINFORMATIF	recupation du sol, analyse du relief par stéréoscopie à l'aide de couples de prises et vue, analyse des endroits ayant fait potentiellement l'objet de rejets liquides ou et dépôts solides. The image stéréoscopique est réalisée par deux capteurs optiques prenant une nême scène à partir de deux points de vue légèrement distants. Ces deux vues euvent alors être présentées au spectateur de manière à ce que l'image de la améra gauche soit vue uniquement par l'œil gauche, et l'image de la caméra roite par l'œil droit pour donner un effet de relief. Côté des stéréoscopes professionnels ou de laboratoires permettant une analyse hotogrammétrique de précision, des stéréoscopes « de poche » se trouvent dans exommerce et permettent une analyse correcte du relief et des modifications qu'il éventuellement subies. Sustration d'un stéréoscope portable et de son couple de prises de vue :	
	Illustration d'un stéréoscope de poche :	

POTENTIEL ANALYTIQUE	Variable selon l'échelle de la photographie	
TERRITOIRE COUVERT	Région wallonne	
DISPONIBILITE	Institut géographique national (IGN) Abbaye de la Cambre 13 1000 Bruxelles Tél. 02.629.82.85 Ces documents peuvent être consultés sur demande. Ils peuvent également être commandés (épreuves de contact, agrandissements complets ou partiels, mosaïques)	
INDICE DE QUALITE	I.Q. géographique : 4 I.Q. sémantique : 1	





Autres collections de cartes et plans

CATEGORIE	V. DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES IV.3. Autres collections de cartes et plans
-----------	---

Des cartes et plans ont été extraits des fonds divers pour en faire des collections homogènes. Celles-ci peuvent contenir des plans d'installations d'usines. Les inventaires sont en général à consulter sur place.

Bibliothèque royale de Belgique - Section cartes et plans

Bibliothèque royale de Belgique – M. Patrick Lefèvre, Directeur général 4 Boulevard de l'Empereur B-1000 Bruxelles

Tél.: + 32.2.519.53.11 Fax: + 32.2.519.55.33

info@kbr.be

http://www.kbr.be/collections/cart_plan/cart_plan fr.html

Archives de l'État - Dépôt de Mons

Inventaire des Cartes et plans, manuscrits et gravés, qui sont conservés au dépôt provincial des Archives de l'État à Mons : Publié par ordre du Gouvernement et du conseil provincial, Mons, 1870.

Supplément à l'inventaire des Cartes et Plans, manuscrits et gravés, qui sont conservés au dépôt des Archives Provinciales de l'État à Mons, Mons, 1896.

DUMONT (C.), Delbecq-Populaire (D.), Inventaire des cartes et plans manuscrits et gravés : second supplément, Bruxelles, 1981.

Archives de l'État – Dépôt de Liège

Inventaire provisoire des cartes et plans, Liège, 1996.

Archives de l'État – Dépôt d'Arlon

Cartes et plans (ref AEA 102).

Reprend deux relevés manuscrits :

Hannick (Pierre), Inventaire des cartes anciennes imprimées.

PETIT (Roger), Plans géométriques ou "tableaux d'assemblage" des communes (an X-1830).

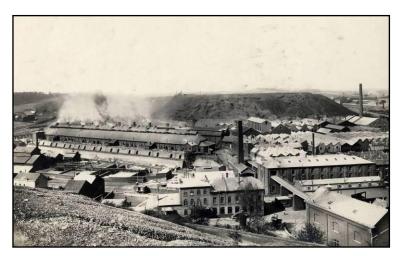
Archives de l'État – Dépôt de Namur

Répertoire général des cartes et plans conservés aux Archives de l'État à Namur, s.d. [1962]. Dact. (inventaire périmé).

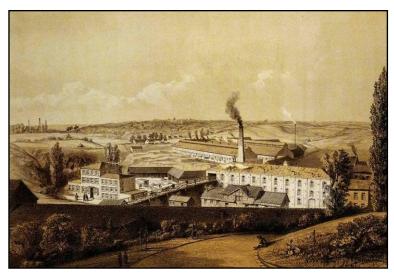
V. DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

Cette ressource ne fait actuellement pas partie de l'inventaire.

- V.1. Cartes postales anciennes
- V.2. Photographies
- V.3. Représentations artistiques







VI. SUPPORTS MEDIATIQUES

Cette ressource ne fait actuellement pas partie de l'inventaire.

- VI.1. Presse
- VI.2. Films industriels
- VI.3. Archives sonores
- VI.4. Internet

VII. TEMOIGNAGES ORAUX

VII.1. Anciens employés ayant connu le site en activité

Cette ressource ne fait actuellement pas partie de l'inventaire.

VII.2. Voisinage

Cette ressource ne fait actuellement pas partie de l'inventaire.

VII.3. Érudits locaux (cercles et associations d'histoire locale)

Cf. pages suivantes

VII.3. Cercles et associations d'histoire locale

Remarque : la liste proposée ci-dessous recense l'ensemble des cercles et associations d'histoire locale qui ont répondu à nos courriers en juin 2011.

Dénomination	Références	Spécialités	Communes et localités étudiées
Centre de Recherches Archéologiques en Ardenne (CRAA) – Musée des Celtes	Véronique Hurt, conservateur Florence Zenner Place communale, 1 6800 Libramont info@museedesceltes.be www.museedesceltes.be	- Archéologie - Documentation spécialisée	Ardenne Province de Luxembourg
Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath	Jean-Pierre Ducastelle, président Adrien Dupont, secrétaire Siège social Rue de Bouchain, 16 7800 Ath Secrétariat Boulevard du Château, 16 7800 Ath 068/26.92.31 archives@ath.be	 Histoire locale Archéologie Histoire de l'art Publications : Annales, Etudes et Documents, Bulletins Documentation spécialisée aux Archives de la Ville d'Ath 	Ath
Cercle d'histoire et d'archéologie « Unde Oreris »	Patrick Hilgers Porte de Trêves, rue Gustave Delperdange, 1	- Histoire locale et régionale, activités économiques, moyens de transport, archéologie - Publication : Revue trimestrielle Le Pays de Bastogne - Documentation (pas de local, passer par le secrétariat)	Bastogne Fauvillers Saint-Ode Vaux-sur-Sûre

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Beloeil, asbl (ASPB, cercle d'histoire d'archéologie et de folklore de l'entité de Beloeil)	José Laurent, président Rue Paul Pastur, 62 7972 Quevaucamps 069/87.58.55 asp.beloeil@hotmail.com	- Histoire locale	Beloeil
Mercuriale, cercle d'histoire et d'archéologie Louis Sarot	Jean-Paul Caulier Rue Emile Carlier, 56 7321 Blaton jean-paul.caulier@skynet.be Freddy Wattiez, secrétaire Rue Haute, 48 7321 Blaton hannawattiez@skynet.be Didier Boulongne Rue de Constantin, 14 7540 Kain didier.boulongne@skynet.be	Archéologie Histoire locale Documentation collective non inventoriée (+ documentation privée)	Bernissart
Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche (S.A.A.M.B.)	Secrétariat A. Rasseaux (mme) Rue Georges Hautmont, 18 7131 Waudrez info@archeo-binche.be (Serge Gravet) www.archeo-binche.be	 Histoire locale Folklore Publication : Les cahiers binchois (bientôt sur le site internet du Musée de Mariemont) 	Binche
Les Echos de Crèvecœur	Père Jean-Baptiste Raty, président Rue des Potiers, 1 5500 Bouvignes (Dinant)	- Publications (2 revues par an)	Bouvignes

Cercle d'histoire de Cerfontaine Musée de Cerfontaine	M. André Lépine Basse-Flandre, 8 5630 Cerfontaine musee.cerfontaine@skynet.be www.entre-sambre-et-meuse- histoire.eu	- Histoire locale, généalogie - Bibliothèque et atelier de généalogie	Cerfontaine
Société Royale d'Histoire « Le Vieux Châtelet »	Marcel Nihoul, président rue des Campagnes, 85 6200 Châtelet Secrétariat Claude Coisman, administrateur délégué Rue du Prince-Evêque, 15A 6200 Châtelet claude.coisman@skynet.be www.vieux-chatelet.be	- Géographie, généalogie, histoire locale, industrielle et de l'art, archéologie - Publication : ponctuelles, annuaire - Fonds d'archives, publications (consultation ou achat)	Châtelet Gerpinnes Aiseau-Presles
Cercle d'Histoire Régionale En Fagne et Thiérache	Me Bastin Rue d'En Haut, 2 5660 Gonrieux Ch. Constant Rue du Grand Pont, 8 5660 Presgaux	- Histoire locale - Publication : revue trimestrielle	Chimay Couvin
Court-Saint-Etienne Histoire Archéologie Folklore, asbl (CHAF)	Rue de l'Eglise de Sart, 10 Sart-Messire-Guillaume 1490 Court-Saint-Etienne Courrier à : Josiane Lurquin-Duboisdenghien (présidente) Rue du Pont de Pierre, 58 1490 Court-Saint-Etienne 010/61.37.34 Josiane.lurquin.duboisdenghien@g mail.com www.chaf-court-st-etienne.net	- Histoire locale, histoire industrielle (Henricot), archéologie - Documentation (disponible sur rendez-vous ou le 3 ^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 11h30)	Court-Saint-Etienne Territoire des usines Henricot
Centre de	Marc Baeken, directeur	- Histoire locale (ouvrages, fonds	Dinant

documentation – Centre culturel régional de Dinant	Michel Kelner, documentaliste Rue Grande, 39 5500 Dinant 082/21.39.39 ccrd@dinant.be	iconographique et cartographique)	
Espère en Mieulx	Pascal Saint-Amand, président Rue Richier, 40 5500 Bouvignes (Dinant) 0477/38.36.73 bouvignes@hotmail.com	 Sauvegarde, valorisation et diffusion du patrimoine Documentation en histoire locale : membres disposant de collections particulières 	Dinant
Cercle historique Terre de Durbuy, asbl	Philippe Bastin Place Arsène Soreil, 7 6940 Wéris 086/21.02.19 megalithes.musee@belgacom.net www.weris-info.be	- Histoire locale - Publication : Terre de Durbuy (revue trimestrielle, inventaire disponible sur le site www.weris- info.be)	Durbuy
Commission historique de Flémalle	comhistorique@gmail.com A. Delagoen (m.)	- Histoire locale - Cartes postales anciennes (certaines sont sur le site internet Delcampe) - Publications : anciens charbonnages, alunières	Ivoz-Ramet (+ hameau de Ramioul) Flémalle-Haute Flémalle-Grande Awirs Chokier Mons-lez-Liège Cahottes

Cercle historique de Fléron	Secrétariat Hubert Judong Rue de Magnée, 163 4620 Fléron 04/358.55.01 Bibliothèque Jean Momard Rue de Romsée, 18 4620 Fléron 04/377.19.95 hubert.judong@skynet.be www.chfleron.org	- Histoire locale, histoire des familles, généalogie, histoire industrielle (sous l'ancien Régime), art et archéologie - Publications : bulletins trimestriels - Bibliothèque accessible aux membres	Fléron Communes voisines (rayon 10-15 km)
Société d'Histoire et d'Archéologie du Florennois, asbl	Siège social Rue Cent-Louis, 3 5620 Florennes Jean Evariste Avenue de l'Europe, 23 5620 Florennes 071/688668 evaflorennes@mobistar.be	- Histoire locale - Publication : 4 par an dans la revue Florinas - Documentation (au siège social dans la Bibliothèque Simon-Buxin)	Florennes
Cercle d'Etudes Historiques de Gedinne (CEHG)	CEHG / co Raymond Oger l'Abturtai, 1 5575 Gedinne raymond.oger@scarlet.be yvon.barbazon@skynet.be www.gedinne.be (rubrique-histoire CEHG)	- Histoire locale, archéologie - Publication : 4 revues par an	Gedinne Daverdisse Vresse-sur-Semois Bièvre

Cercle d'Histoire et de Folklore « Terres d'Herbeumont à Orchimont » (T.H.O.)	Claudine Pignolet, président- secrétaire Station, 9 5575 Gedinne cercle.t.h.o@skynet.be	- Histoire locale (histoire des techniques, industrielle, de l'art et de l'archéologie) - Publication : bulletin annuel, feuillets d'information semestriels (consultable à la KBR, à la bibliothèque de la Région wallonne, à la bibliothèque des FUNDP et de l'UCL, au secrétariat du cercle)	Herbeumont Bertrix Bouillon Paliseul Vresse Bièvre Gedinne
Société d'Histoire et d'Archéologie du Plateau de Herve (S.H.A.P.H.)	Madame MF. Fontaine-Smets, secrétaire Rue du Collège, 18 4650 Herve 087/66.18.17 secretariat@shaph.be http://www.shaph.be	 Histoire locale et archéologie Bibliothèque Bulletin (tables des matières sur le site internet) 	Plateau de Herve
Cercle archéologique Hesbaye-Condroz asbl (CAHC)	Siège social Rue Entre-deux-Tours, 3 4540 Amay Bibliothèque Rue de l'Hôpital 4540 Amay Jacques Witvrouw, secrétaire Rue Biens Lefèvre, 2 4120 Neupré Emmanuel Delye, président Rue Haie de Barse, 1 4577 Modave cahc@free.fr Emmanuel.Delye@ulg.ac.be (personne de contact) http://cahc.free.fr	- Archéologie régionale - Publication : Bulletin du CAHC - Bibliothèque à disposition des membres (archéologie régionale et étrangère, histoire locale et européenne, archéologie industrielle)	Deux rives de la Meuse : Amay Ombret Engis Vaux-et-Borset Modave (Pont-de-Bonne) Hesbaye Condroz

Cercle Géohistorique de la Hesbaye Liégeoise CGHL	Claude Lange, président Clos Reine Astrid, 59 4000 Rocourt 04/263.97.15 claudelange@skynet.be www.cghl.org	- Histoire locale, sciences auxiliaires de l'histoire et de la géographie - Publications : périodique (<i>In Pago Hesbanio</i>), brochures	Amay; Ans; Awans; Bassenge; Berloz; Crisnée; Donceel; Engis; Faimes; Fexhe- Le-Haut-Clocher; Flémalle; Geer; Grâce- Hollogne; Herstal; Huy; Juprelle; Liège; Oreye; Oupeye; Remicourt; Saint-Georges- sur-Meuse; Saint-Nicolas; Seraing; Verlaine; Villers-le-Bouillet; Vieux-Waleffe; Visé; Waremme
Association pour la sauvegarde du Patrimoine de Huissignies	Musée de la Vie rurale Rue Augustin Melsens, 28 7950 Huissignies (Chièvres) Ovide Canseliet Rue Marcel Bernard, 9 7950 Huissignies (Chièvres) musee.vierurale@skynet.be www.officedutourismechievres.be	Histoire locale, histoire des techniques (agricoles, artisanales), vie associative Documentation	Huissignies Chièvres
Cercle Historique de Jodoigne	Jean-Paul Crèvecoeur, président Chaussée de Wavre, 30 1370 Jodoigne jpc3040@laposte.net	- Histoire locale, extraction de la pierre de Gobertange	Jodoigne
Cercle d'histoire de La Hulpe	Jacques Stasser, président Avenue Belle Vue, 56 1310 La Hulpe bureau.stasser@skynet.be	- Nature du sol et pollutions éventuelles, histoire locale, industries (papeteries et viticulture), forêt de Soignes - Documentation (= leurs publications)	La Hulpe
Cercle de Généalogie et d'Histoire de Lasne (C.G.H.L.)	Willy Cordier Rue de l'Argentine, 15 1310 La Hulpe cghlasne@scarlet.be cerclehistoirelasne.com	- Histoire locale - Documentation (accessible les 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedis du mois de 10h à 12h30)	Lasne

Centre Liégeois d'Histoire et d'Archéologie Militaires (C.L.H.A.M.)	Rue Saint-Laurent, 77 4000 Liège 04/221.02.99 clham@skynet.be http://www.clham.org André Meykens, vice-président Avenue J. Merlot, 110 4020 Liège 04/ 342.55.35	Gestion du Service des bâtiments militaires de la Province de Liège Histoire et archéologie militaires Publication : Bulletin d'information trimestriel Bibliothèque et fonds d'archives accessible aux membres	Liège (province)
Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège S.A.H.D.L.	Rue des Prémontrés, 40 4000 Liège Christian Dury Archiviste du diocèse de Liège Rue de l'Evêché, 25 4000 Liège 04/230.31.67 sahdl@hotmail.com	- Histoire (surtout de l'Eglise), histoire de l'art, histoire régionale et locale, archéologie - Bibliothèque (responsable : Louis Olivier)	Province de Liège
Institut Archéologique du Luxembourg asbl	Jean-Claude MullerRue des Martyrs, 13 6700 Arlon Bibliothèque Rue des Martyrs, 16 6700 Arlon 063/22.12.36 info@ial.be www.ial.be	- Archéologie, histoire générale, locale et de l'art - Bibliothèque	Luxembourg (province)
Commission d'Histoire de l'Entité Manageoise (CHEM)	Michel Muylaert-Gobert Rue Frison, 8 7170 Manage chem.presidence@gmail.com	- Histoire locale, industrielle, verrière, archéologie industrielle - Publications : voir www.hannonia.be - Documentation	Manage

Cercle historique de Marche-en- Famenne, Hotton et Rendeux	Rue des Brasseurs, 7 6900 Marche-en-Famenne François Grandville, membre administrateur f.grandville@belgacom.net Dominique Van Isterdael (mme), secrétaire dominique.vanisterdael@gmail.com Noëlle Willem, trésorière noelle.willem@belgacom.net	- Histoire locale, Archéologie - Documentation (quelques livres)	Marche-en-Famenne Hotton Rendeux
Comité de défense de l'environnement de la région melletoise (CODERM)	Lucien Michaux, président- fondateur rue Solvay, 50 6211 Mellet 0474/54.37.59 sottiaux.colson@skynet.be	- Histoire et archéologie, histoire industrielle, histoire de l'art Bibliothèque - Affiches, photos - Publications : <i>Le saviez-vous</i> ?, Histoires du village	Les-Bons-Villers Thiméon (Pont-à-Celles)
Cercle d'Histoire P. Wins	Jean-Pierre Deflem, secrétaire Rue du Moulin, 58 6567 Merbes-le-Château 0479/94.41.18 071/55.83.81 cercle.histoire p wins@yahoo.fr	- Histoire locale - Documentation	Merbes-le-Château
Cercle de recherches historiques du pays de Messancy	Jean Marie Zimmerman, secrétaire Rue des Calvaires, 28 6780 Buvange (Messancy) imz@scarlet.be Christian Moïs, président, chris mois@hotmail.com http://messancy-histoire.be/	- Histoire locale - Publication : chronique annuelle - Bibliothèque à disposition des membres	Messancy

Cercle d'Histoire de Mont-s-Marchienne (CHMM)	André Sevrin, président Rue Nestor Bal, 62 6032 Mont-s-Marchienne 071.36.38.78	- Histoire locale	Mont-s-Marchienne
Musée de Folklore	Véronique Van de Voorde, conservatrice Rue des Brasseurs, 3 7700 Mouscron musee.folklore@mouscron.be www.mouscron.be/musee	- Ethnologie et histoire locale - Centre de documentation	Mouscron (et alentours transfrontaliers)
Société d'Histoire de Mouscron et de la Région, asbl	Claude Depauw, président, archiviste de la ville de Mouscron Archives de la Ville de Mouscron Rue du Petit Pont, 120A 7700 Mouscron 056/86.05.45 archives@mouscron.be Rue Sainte-Germaine, 176 7700 Mouscron	- Histoire locale - Bibliothèque	Mouscron
Société archéologique de Namur (SAN)	Siège social Rue Joseph Saintraint, 3 5000 Namur Secrétariat Rue de Fer, 24 5000 Namur 081/77.55.83 Bibliothèque Musée provincial des Arts anciens du Namurois Rue de Fer, 24 5000 Namur soc.arch.namur@scarlet.be www.lasan.be	- Archéologie, histoire de l'art, locale, des techniques et industrielle - Bibliothèque	Namur (province)

Société d'archéologie de Nivelles	Musée communal d'archéologie, d'art et d'histoire Stéphanie Vanosbeeck, bibliothécaire-documentaliste Rue de Bruxelles, 27 1400 Nivelles 067/88.22.80 stephanie.vanosbeeck@nivelles.be www.nivelles.be	- Histoire locale - Documentation - Publications	Nivelles Duché de Brabant (Moyen-âge)
Cercle d'histoire locale d'Olloy-sur- Viroin, asbl	Bernard Nain, président Rue de Baimont, 2 5670 Olloy-sur-Viroin Bernard Nain Rue Caporal Claes, 41 1030 Bruxelles bernard.nain@skynet.be http://www.brunette.brucity.be/pago des1/nain	- Histoire locale - Quelques documents	Olloy-sur-Viroin (Viroinval)
Cercle d'Histoire, d'Archéologie et de Généalogie d'Ottignies L.L.N. (CHAGO A.S.B.L.)	Siège social Avenue des Combattants, 40 1340 Ottignies LLN Karl Simon, président Avenue du Douaire, 70/10 1340 Ottignies LLN 010/61.20.54 Robert Flahaut, secrétaire Avenue Albert 1 ^{er} , 35 1342 Ottignies LLN 010/41.40.13 chago@hotmail.be	- Histoire locale, archéologie, généalogie - Bibliothèque, documentation	Ottignies-Louvain-la-Neuve
Société d'Histoire Régionale de Rance (SHRR) – Musée du Marbre	Florence Peltier, Musée du Marbre Christiane Trigaux, responsable bibliothèque SHRR Grand rue, 22	 Histoire locale et régionale, folklore, toponymie, géographie Bibliothèque Bibliothèque du Musée du Marbre 	Sivry-Rance Territoire du Hainaut et des environs

	6470 Rance 060/41.20.48 musee.marbre@skynet.be www.museedumarbre.be	(sujets liés au marbre : géologie, paléontologie, histoire des techniques, histoire locale sur l'industrie marbrière et son développement économique, fichier de référencement des marbres du monde entier, archives et publications sur les recherches et activités de la Société d'Histoire Régionale de Rance)	
Cercle d'Histoire et de Généalogie de Rebecq – Le Rewisbique	Wilfred Burie, archiviste-webmestre Grand-Place, 15 1430 Rebecq 067/63.81.94 rewisbique@hotmail.be www.rewisbique.eu	- Histoire locale - Bibliothèque : ouvrages et documents du cercle (voir site internet)	Rebecq
Cercle d'Histoire de Rixensart	Colette Pinson, présidente Roger Ghyssens, secrétaire Place communale, 1 1332 Genval colettepinson@hotmail.com roger.ghyssens@hotmail.com	- Histoire locale - Archives Papeteries de Genval	Rixensart
Cercle culturel et historique de Rochefort, asbl	Christian Limbrée, président Rue Gouverneur Gruslin, 2 5580 Rochefort cchr@skynet.be	Histoire locale, archéologie, histoire de l'art, folklore Documentation	Rochefort (+ sa grande région)
Cercle Archéologique de la Basse-Sambre asbl (ArchéoSambre asbl)	Michel Lorand, administrateur délégué Rue Roi Albert, 26 5060 Tamines (Sambreville) 071/77.49.31 archeosambre@scarlet.be	- Histoire locale, archéologie	Sambreville Jemeppe-sur-Sambre Basse-Sambre

Cercle royal d'histoire et d'archéologie du Canton de Soignies	Secrétariat Anne-Marie Decuyper Chemin des Fontaines, 1 7061 Casteau am.decuyper@gmail.com	Toutes spécialités (notamment histoire industrielle) Bibliothèque et dépôt d'archives.	Canton de Soignies (Soignies, Braine-le-Comte, Ecaussinnes)
Samaravia, asbl	André Theys, président Chaussée de Chastre, 103 5140 Sombreffe 071/88.82.55 asblsamaravia@gmail.com	- Histoire Locale - Publications	Sombreffe
Cercle Historique de Somme-Leuze	Julie Hautenauve, animatrice socio-culturelle Administration communale de Somme-Leuze Rue du Centre, 1 5377 Baillonville 086/32.02.62 www.somme-leuze.be	- Histoire locale - Documentation	Somme-Leuze
Histoire et archéologie spadoises, asbl	Avenue Reine Astrid, 77b 4900 Spa Musée Marie-Christine Schils, conservatrice, Musées de la Ville d'eaux – Spa 087/77.44.86 mcs@spavillaroyale.be www.spavillaroyale.be Fonds d'Histoire locale (fonds Body) fb.spa@hotmail.com	- Histoire locale - Archives du musée, fonds d'Histoire locale (fonds Body)	Spa Ardenne Bleue (arrondissement de Verviers)

Société verviétoise d'archéologie et d'histoire (SVAH)	Musée des Beaux-Arts Rue Renier, 17 4800 Verviers Jacques Wynants, président Rue Carl Grün, 54 4800 Verviers www.svah.be	- Société « généraliste » - Publications - Bibliothèque réservée aux membres	Verviers (région verviétoise, y compris l'ancien duché de Limbourg, marquisat de Franchimont, pays de Herve)
Société royale archéo-historique de la Basse-Meuse	Jean-Pierre Lensen Musée régional d'archéologie et d'histoire de Visé Rue de Berneau, 1 4600 Visé www.museedevise.be	- Archéologie, architecture, généalogie, héraldique, petit patrimoine, patrimoine religieux, philosophique, civil, rural, industriel et technique, beaux-arts, histoire de l'art, polémologie, patrimoine immatériel - Centre de documentation	Visé Bassenge Herstal Oupeye Dalhem Blegny Fouron
Association pour la sauvegarde des sites archéologiques de la Semois et environs, asbl (SAS)	Mauricette Lallement, secrétaire Rue Albert Raty, 83 5550 Vresse tourisme.vresse@ belgacom.net Jean-Etienne Hallet, président Château de Dohan 6836 Dohan je.hallet@swing.be	- Mise en valeur de sites archéologiques, fortifications, redoutes des époques celtique, romaine, gallo-romaine, mérovingienne, carolingienne, moyenâgeuse et des temps modernes jusqu'à la révolution française	Etalle Virton Tintigny Chiny Florenville Herbeumont Bertrix Bouillon Vresse
Cercle d'Histoire de l'Entité de Walcourt (CHEW)	Local et Bibliothèque Centre Culturel de Walcourt Rue de la Montagne, 3 5650 Walcourt a.koeckelenbergh@skynet.be André Koeckelenbergh, président du CHEW Rue des Trieux, 57 5651 Rognée 071/61.46.29	Histoire locale, archéologie, folklore Bibliothèque, centre de documentation Publications : bulletins et annales	Walcourt
Commission	Jacques Lambert, Président	- Histoire locale, technique et	Waremme

d'histoire et de littérature de la ville de Waremme	Rue de Hollogne, 80 4300 Waremme Siège social Rue Joseph Wauters, 2 4300 Waremme Local Académie de Musique de Waremme Rue Charles Lejeune, 9 4300 Waremme waremmecomhist@gmail.com	industrielle, archéologie, urbanisme, littérature, histoire des deux Guerres - Publication de <i>Cahiers</i> (consultables à la Bibliothèque communale ou au local de la commission)	
Centre de Documentation, Musée d'Archéologie, Musée d'Histoire	Jean-Marie Duvosquel, responsable de la bibliothèque Jean Bourgeois, responsable des activités archéologiques Hôtel de ville – place de l'Abbaye 7784 Warneton 056/55.79.66 info@shcwr.org www.shcwr.org	- Histoire locale - Centre de documentation, Musée (voir site internet)	Comines Bas-Warneton Houthem Warneton Ploegsteert Messines Vallée de la Lys (également des communes françaises)
Société d'études historiques et folkloriques de Waterloo, Braine- l'Alleud et environs (Waterloo Historical Society)	Maison du Tourisme Chaussée de Bruxelles, 218 1410 Waterloo Philippe Pottier Chemin des Postes, 107 1410 Waterloo josemaleve@yahoo.fr	- Histoire locale - Musée - Bibliothèque	Waterloo (et environs : Braine-l'Alleud, Genappe, Rixensart)
Cercle Historique, Archéologique et Généalogique de Wavre et du Brabant wallon (C.H.A.W.)	Jean Boucher, secrétaire Delphine Serré Château de l'Ermitage Rue de l'Ermitage, 23 1300 Wavre 010/24.43.77 wavriensia.racines@belgacom.net www.chawavre.org	- Histoire locale, généalogie, archéologie, gestion de deux musées - Publication : <i>Wavriensia</i> (revue bimestrielle)	Brabant wallon